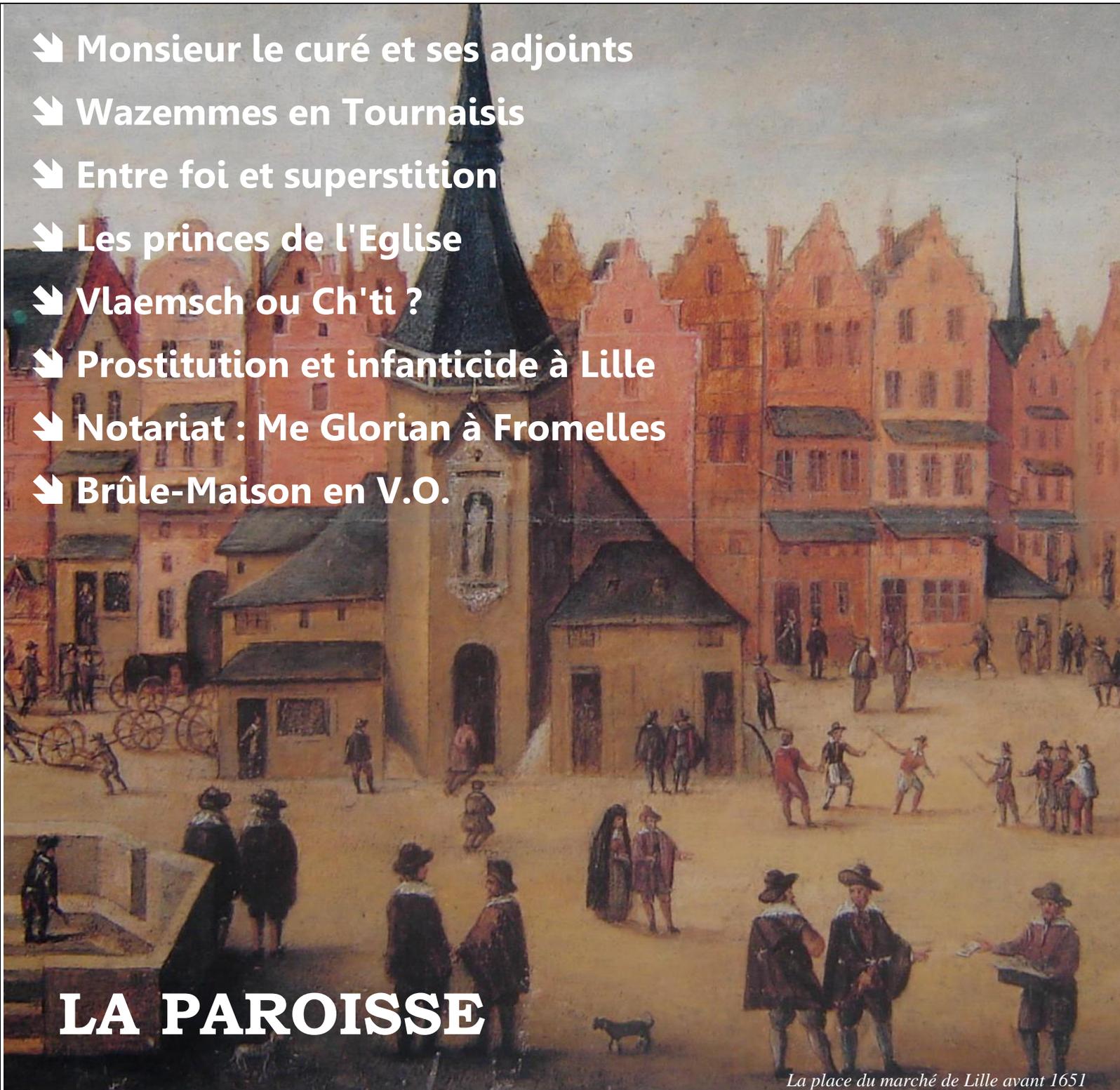


# *Le Castelo Lillois*



- Monsieur le curé et ses adjoints
- Wazemmes en Tournaisis
- Entre foi et superstition
- Les princes de l'Eglise
- Vlaemsch ou Ch'ti ?
- Prostitution et infanticide à Lille
- Notariat : Me Glorian à Fromelles
- Brûle-Maison en V.O.



## **LA PAROISSE**

*La place du marché de Lille avant 1651*

Revue dématérialisée  
n° 2 – mars 2010

Publications récentes – Dépouillements – Agenda  
Carembault – Ferrain – Mélantois – Pévèle – Weppes

**TELECHARGEZ CE NUMERO  
ET D'AUTRES GRATUITEMENT SUR**

<http://www.lillechatellenie.fr/Castelo/>

Cliquez sur les liens pour accéder aux suppléments :  
sites, documents à télécharger...

# SOMMAIRE

Castelo-Lillois n°2 mars 2010

## SPECIAL PAROISSE

Edito	5
Monsieur le curé	6
Autorisations de mariage	8
Prêtres et aides en paroisse	10
Diocèses, limites et évêques	13
Un évêque de cour : Joseph Clément de Bavière	16
Quand on décimait les branches	17
L'aventure des registres paroissiaux	19
Registres de Wazemmes en Tournaisis	21
Mourir autrefois	24
Interdiction d'uriner contre l'église saint Etienne !	25
Entre foi et superstition	26
Le protestantisme chez nous	27
Quelques documents religieux	28
Erratum et solution du n°1	30
Biographie : Cottignies dit Brûle-Maison	31
Jeu concours	33
Vlaemsch ou Ch'ti ?	34
Prostitution et infanticide à Lille	36
Mieux comprendre nos ancêtres par les documents	38
Notariat de Me Glorian de Fromelles	40
Saint André... en Ferrain	45
Agenda	46
Publications récentes concernant la châteltenie	46
Revue	48

Crédit photographique sauf indication contraire : Christophe Yernaux





# C'est parti pour un nouveau numéro !



**D**evant le succès du Castelo-Lillois n°1 téléchargé 783 fois alors que sa publicité était réduite à mon carnet d'adresses (soit une petite centaine de personnes) et à une affichette aux Archives Départementales du Nord, voici le numéro 2 qui sort. Je remercie particulièrement ceux qui ont communiqué à leur entourage les coordonnées de cette revue, ceux qui ont accepté de relire les épreuves, ceux qui ont proposé de rédiger quelques articles et tous ceux qui m'ont encouragé à poursuivre.

Réaliser une revue thématique est assez frustrant parce qu'à un moment donné il faut arrêter les recherches et faire avec ce qui a déjà été accumulé. Encore au moment où je réalise la maquette de ce numéro je tombe sur l'un ou l'autre document dont les informations auraient été tout à fait dans le thème de la paroisse. Difficile également de donner des informations générales, les règles et lois de l'époque car je connais pratiquement autant d'exceptions que de règles. Ainsi les "souvent", "généralement" et autres synonymes apparaissent dans les articles mais je me vois mal affirmer une règle qui est "parfois" contredite par la pratique.

Ce deuxième numéro est consacré à la paroisse. J'aurai pu prendre le thème du village mais ça aurait été oublier que nos ancêtres étaient d'une paroisse avant d'être d'une commune. D'ailleurs ces deux notions étaient souvent liées puisque la surface de l'une correspondait "souvent" à celle de l'autre. La paroisse est le lieu privilégié de nos recherches généalogiques à travers ses registres. Elle a son personnel "salarié" ou non parmi lequel les pasteurs mais aussi des laboureurs qui remplissent une fonction pendant un temps.

Le thème de la paroisse permet aussi d'évoquer l'atmosphère religieuse dans laquelle vivaient nos ancêtres, encore que "religieuse" soit parfois un bien grand mot comme nous le verrons dans l'article consacré à la superstition. Une foi marquée par le jansénisme venu d'Ypres, le protestantisme, le gallicanisme et le joséphisme. Loin d'être une analyse complète de la foi de nos ancêtres, ce numéro voudrait être un reflet de quelques éléments importants des pratiques de ces temps pas si reculés et vous faire entrer dans un univers journalier éloigné du nôtre. Nos rapports actuels de plus en plus espacés et occasionnels avec la religion n'ont en effet plus grand-chose à voir avec leur mode de vie où "pratiquement" chaque journée, chaque geste est plus ou moins foncièrement religieux.

C'est également l'occasion de faire le point sur les méandres de la hiérarchie et les divisions diocésaines avant d'entrer, lors d'un prochain numéro, dans ceux de l'administration civile qui sont bien plus compliqués encore.

N'hésitez pas à me faire part de vos remarques et de vos souhaits pour les prochains numéros, voire proposer vos articles et à participer au jeu-concours dont le premier prix est un exemplaire original du journal de Tourcoing "Le Broutteux" de la fin du XIXe siècle.

Christophe YERNAUX 

## Sigles utilisés dans la revue

Pour pouvoir utiliser ces liens il faut que vous soyez connecté à Internet.



Site



Courriel



Livre



Carte



Image



Télécharger

# Monsieur le curé

*Le personnage le plus proche de nos ancêtres était le curé. Souvent il leur était semblable et vivait dans des conditions proches des leurs. Il devenait du village et y restait le plus souvent jusqu'à sa mort.*

La plupart du temps issu de familles aisées, le prêtre était préformé par un parent déjà curé qu'il accompagnait pendant quelques années en "stage". C'est le curé qui présentait son filleul à l'évêque. Dans le diocèse d'Arras les prêtres étudiaient quatre ou cinq ans la théologie à l'Université de Douai puis au séminaire épiscopal pendant un an encore. Dans le diocèse de Tournai on se contentait souvent du séminaire épiscopal. C'est donc au bout de huit ans de noviciat que l'on pouvait poser sa candidature à une paroisse. L'évêque n'avait pas le pouvoir de nommer à toutes les cures, il y avait d'autres *patrons* comme l'abbaye de Cysoing qui nommait à Dottignies, Lys lez Lannoy, Toufflers, Lannoy, Ascq, Forest, Chéreng, Baisieux, Gruson, Camphin en Pévèle, Bouvines, Wannehain, Cysoing, Louvil, Cobrieux et Genech<sup>1</sup>.

Le traitement du curé s'appelait la *portion congrue*, elle était d'environ 300 florins par an au milieu du XVIIe siècle ce qui était juste le nécessaire pour ne pas mourir de faim nous dit-on. Les biens de la cure (terres, rentes...) donnés en échange de messes devaient l'aider à trouver les ressources supplémentaires. Toutefois, dans bien des villages, c'était toujours insuffisant. Ses demandes d'aide aux décimateurs<sup>2</sup> ne donnaient que rarement un résultat. Parfois ces derniers lui octroyaient une partie du produit de leur dîme et les charges qui allaient avec. Alors le curé se faisait aussi laboureur<sup>3</sup>. Il pouvait aussi vendre ce qui croissait sur le cimetière, terre riche par essence : arbres fruitiers, bois à brûler, herbes...

Il était responsable des comptes paroissiaux et de ceux de la pauvreté sauf à Lille où cette fonction est tenue par le Magistrat (la commune) d'après d'anciens droits, estimant que "*ceux qui sont employez pour le soulagement des pauvres connaissent bien mieux la nécessité que les curez qui doivent s'appliquer principalement a connoistre bien plus la conscience de leurs paroissiens qu'à s'informer de leur nécessité temporelle (besoins matériels) et c'est aussi à quoi ils ne s'appliquent guère*" (A.C.Lille Aff.gén. C782 fin du XVIIe siècle). C'est donc le Magistrat de Lille qui rémunère et autorise les messes et gère même les objets du culte (calice, vêtements...), les troncs, les bâtiments, les sépultures... de sorte que le clergé ne doive s'occuper que du spirituel. Cette situation particulière entraînera des procès qui se termineront toujours en faveur des autorités municipales. Voici la réponse du clergé lillois : "*En soutenant que les curez doivent s'appliquer principalement à connoître la conscience de leurs paroissiens plutôt que de s'informer de leur nécessité temporelle, Mrs les Magistrats avancent une proposition qui approche de l'hérésie car il est de foy que le soulagement des pauvres n'est pas moins l'objet du ministère évangélique que celui des ames, l'un et l'autre aiant été la matière des travaux des apostres et y aiant pour cela un ordre sacré établis dans l'Eglise qui est celui des diacres*". Vieille querelle donc entre ceux qui estiment que le spirituel ne doit rien avoir à faire avec le matériel (ou la politique) et ceux qui ne peuvent même pas concevoir de pratiquer une religion éthérée, loin des préoccupations matérielles et des aspirations de l'homme.

Il faut dire que Lille regorge de prêtres diocésains et religieux et que certains postes sont recherchés pour leurs revenus plus que pour exercer un ministère. Ainsi le doyen de Saint Etienne à Lille écrit à la même époque "*La plupart des prestres qui vivent de la rétribution de leurs messes sont gens oisifs, fénéans, ignorans. Ils passent la meilleure partie du jour à dire ou entendre des nouvelles ou parler du prochain toujours en habit court. On serait bien aise de n'avoir rien autre chose à dire*".



<sup>1</sup> Document téléchargeable donnant le liste des paroisses, doyennés, patrons et chapelles (📄)

<sup>2</sup> Cf. l'article "Quand on décimait les branches".

<sup>3</sup> Cf. l'article "Documents religieux".

Il arrivait parfois que l'on mette en doute les bonnes mœurs du curé, il lui fallait alors se justifier devant ses supérieurs :

**2 E 3 / 993 acte 88 du 19/09/1630** Maître Guillaume BLONDEL licencier es droits à Lille âgé de 46 ans environ certifie qu'il connaît bien Maître François DELECOURT prêtre et pasteur de Néchin depuis 15 ans environ duquel il n'a eut l'occasion durant ledit temps de mal juger de lui tant lorsqu'il était à Genech qu'audit Néchin. Même qu'à son entrée à Néchin il a fait réparer la maison de la cure à ses dépens. De plus par sa diligence il a fait réédifier ce qui était brûlé en l'église dudit Néchin et l'augmenter de beaucoup d'ornements et embellir de tables d'autel. Il l'a beaucoup fréquenté à Genech puis Néchin et depuis qu'il a été pourvu de la recette de Roubaix, Néchin et environs en la maison duquel il a couché diverses fois même avec ledit pasteur, mangé à table et conversé fort familièrement. Il n'a jamais ouï ledit pasteur dire aucune parole scandaleuse ou malhonnête mais a toujours parlé comme un homme de bien doit faire. Aussi connaît bien la Demoiselle DESMARTIN demeurant chez ledit pasteur laquelle est fort honnête femme et modeste sans jamais avoir ouï de celle-ci quelques propos scandaleux et la tient pour veuve d'honneur.

Le curé vit rarement seul, il a une servante, parfois sa sœur et ses parents devenus âgés. On retrouve aussi au fil des registres paroissiaux des alliances entre membres de sa famille venus d'ailleurs et d'importants villageois. Il fréquentait le cabaret pour y retrouver ses ouailles mais leur rendait aussi visite chez eux, tenant parfois une liste détaillée des résidents maison par maison.

Nos ancêtres ne rencontraient pas leur curé dans l'exercice de son ministère qu'à l'occasion des célébrations religieuses classiques : baptêmes, communion, messe au cours de laquelle il lisait en chaire les nouvelles, confirmation, mariage ou pour le catéchisme ou les funérailles. Il y avait aussi les rogations, cette prière pour une bonne récolte liée à une procession dans les champs. Les processions plus générales au fil des chapelles : celle du St Sacrement (hostie consacrée), celle des saints... Voici par exemple le programme des célébrations assurées par le curé de Mouvaux en septembre 1615 :

*Dominica XVa [annonces du dimanche 20 septembre 1615]  
Lundy le iour et feste de Monsir~ St Mathieu  
Joeudy la messe du St Sacrem~  
Dimanche premier iour de la dedicasse<sup>1</sup> de cheste eglise matines et procession a l'ordinaire  
Ile bans de mariage pour Jan COSSEMAN et Jehenne MULLIER  
Premrs~ bans de mariage pour Jacques HENNO et Margte HESPEL  
Me a recommander deulx pauvres mesnages aiant necepsitez*

Le curé avait aussi des activités moins connues parmi lesquelles certaines peu officielles comme ceux qui étaient guérisseurs ou intermédiaire entre les autorités et la population mais aussi plus officielles comme la délivrance des certificats de baptême pour se marier hors de la paroisse, pour devenir notaire, soldat... La délivrance des certificats de bonne vie et mœurs établis pour les personnes dont la réputation était douteuse ou plus généralement pour accéder à n'importe quelle fonction religieuse ou civile : clerc paroissial, sage-dame, officiers des Etats de Lille... L'ancêtre de notre casier judiciaire en quelque sorte.

Les relations directes avec leur évêque étaient assez rares<sup>2</sup>. Dans une lettre de 1789 écrite par les curés de La Madeleine, La Bassée, Saint Pierre, Saint Maurice et Saint Sauveur de Lille on lit que la rédaction des cahiers de doléances en lien avec lui et ses proches collaborateurs ne fut pas simple :

*"A chaque pas, à chaque mot nous trouvions que ce que l'on appelle le Haut Clergé (par opposition à nous qui somme le Bas, parce que nous seuls sommes utiles) ligué contre nous, n'opposant à nos raisons que les injures et les menaces".*

#### Curé-proprétaire

*Vous rencontrerez cette mention dans certains actes. Une cure pouvait être considérée comme une rente. Ainsi le curé-proprétaire en percevait les revenus et défrayait un prêtre qui habitait sur place, remplissait la mission pastorale à sa place. Lorsque l'on précise que le curé est propriétaire c'est qu'il ne doit rendre-compte à personne de sa gestion.*

<sup>1</sup> Consécration d'une église, terme devenu "ducasse".

<sup>2</sup> Cf. l'article "Diocèses, limites et évêques".

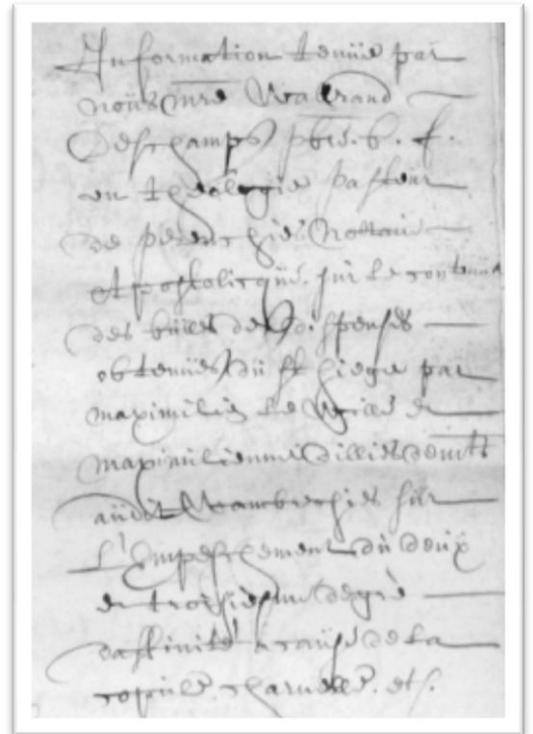
# Autorisations de mariage

*Les curés ne se contentaient pas de célébrer et d'inscrire les mariages dans un registre, il fallait qu'ils vérifient que les fiancés étaient en règle avec la loi de l'Eglise.*

Ils demandaient donc les dispenses nécessaires pour célébrer des mariages dans certains cas. En particulier lorsque les époux étaient proches parents (consanguinité) ou déjà liés par un acte religieux (affinité). La demande allait jusqu'à l'évêque du lieu voire jusqu'au pape qui donnait l'autorisation de célébrer le mariage si la raison de celui-ci était bonne (le fait de s'aimer n'était pas une raison suffisante...). Malheureusement la plus grande partie des archives des deux diocèses dont les paroisses étaient sur l'étendue de la châtellenie de Lille ont été détruites pour celles d'Arras en 1915 et pour celle de Tournai en 1940. On trouve toutefois une dispense égarée (?) concernant des habitants de Wambrechies dans les archives du diocèse de Cambrai.

Il s'agit d'une demande de dispense d'affinité concernant des personnes de la châtellenie de Lille faite par le curé de Pérenchies. Je vous laisse découvrir le motif qui a permis d'obtenir celle-ci :

5 G 453 / 43 et 44 du ../01/1691 Dispense des 2 et 3ème degrés d'affinité entre Maximilien LEWILLE 28 ans, fils de Guillaume demeurant à Wambrechies et Maximilienne DILLIES 45 ans, fille de Michel demeurant également à Wambrechies.



Chacun des demandeurs (*impétrants*) se présente, dit qu'il est bon Catholique "*désirant vivre et mourir dans la même foi moyennant la grâce de Dieu*". Elle dit que "*ayant tellement conversé familièrement avec le dit Maximilien elle a succombé*" et que par pure fragilité humaine et non pour faciliter la dispense du St Siège il a "*commis l'œuvre charnelle*" avec elle. Dans la crainte qu'elle n'en fut toute sa vie diffamée et qu'elle n'en demeure à marier, et pour "*obvier à ultérieur scandale il se résout à impétrer dispense de Sa Sainteté sur l'empêchement du deuxième et troisième degré d'affinité*". Déclarant que si le mariage ne se faisait pas "*ils seraient tellement affligés qu'ils en gagneraient bien une maladie et peut être la mort*", promettant à l'avenir de ne plus faire chose semblable ni donner conseil à personne de le faire, même pour obtenir plus facilement pareille dispense. "*Pour l'offense qu'ils ont commis ils en demandent très humblement pardon à Dieu et à Monseigneur le Révérend Official de Cambrai se soumettant entièrement à la pénitence qu'il lui plaira d'ordonner*". Chacun précise ensuite qu'il n'a ravi ni emmené l'autre mais qu'il a toujours été en pleine liberté comme il l'est encore à présent.

Les témoins François MILLE fils de feu François, 56 ans, charron, Nicolas DUFOUR fils de feu Pierre, 47 ans, tailleur et Christophe LEMAY fils de feu Pierre, 30 ans, maréchal leurs voisins et Guillaume LEWILLE fils de feu Guillaume, 56 ans, censier et laboureur leur parent, tous de Wambrechies attestent et précisent le lien d'affinité entre les futurs mariant, qu'ils sont bons Catholiques, Apostoliques et Romains (donc pas Protestants) observant les commandements de Dieu et de son Eglise et tellement pauvres "*et dénués des biens de la fortune*" qu'ils sont obligés de travailler fort et ferme pour gagner leurs biens "*à la sueur de leurs visages*" et par "*industrie de leurs mains*" ou "*si pauvres et dignes de compassion qu'ils sont obligés de travailler fortement à la sueur de leurs corps pour passer cette vie mortelle ici bas*". Attestent aussi que s'ils ne se marient pas ensemble il y aura grand bruit et scandale, que la dite future en demeurera toute sa vie blâmée, diffamée, peut être demeurera à marier et que tout s'est passé avec le plein consentement des deux demandeurs.

Suit leur arbre généalogique (ici complété avec des dates et lieux) :

POISSONNIER Gilles (ou Jean) +05/01/1659 Verlinghem x Antoinette DUTHOIT +25/06/1660 Verlinghem  
 - POISSONNIER Isabeau xx MORTIER Antoine  
 - - MORTIER Anne +18/07/1694 Linselles x LEWILLE Guillaume +27/10/1706 Wambrechies  
 - - - LEWILLE Maximilien  
 - POISSONNIER Catherine x POLLET Thomas  
 - - POLLET Louis x DILLIES Maximilienne



### Autres dispenses

**Dispense de bans** : Avant de se marier il fallait faire annoncer lors de la messe dans les paroisses de résidence des futurs époux trois dimanches de suite cette intention afin que si quelqu'un connaissait une raison pour que le mariage ne puisse avoir lieu, il ait le temps de se manifester. L'évêque pouvait réduire ces annonces à une seule en particulier avant que l'épouse n'accouche, lorsqu'une période d'interdiction de mariage arrivait ou que les familles étaient bien connues.

**Dispense de temps clos** : Le carême (40 jours avant Pâques) et l'Avent (idem avant Noël) était des périodes durant lesquelles les mariages étaient interdits sauf dérogation.

Bibliographie pour retrouver des informations sur des prêtres diocésains :

- "**Extraits des registres aux collations de bénéfices de l'ancien diocèse de Tournai**" <sup>1</sup> in Bulletin de la S.E.P.C. tome II 1900-1902 par H. DESMARCHELIERS. Liste par commune des curés, chapelains et coutres du diocèse de Tournai (partie française) du XVII<sup>e</sup> siècle à la Révolution.

- "**Le clergé du diocèse de Cambrai 1802-1913**" par la chanoine Em. MASURE, Roubaix, 1913

Le diocèse de Lille n'existe que depuis 1913, auparavant notre secteur était du diocèse de Cambrai depuis 1802. Avec la nécrologie (date et lieux de naissance, postes et décès) des prêtres morts entre 1801 et 1913 et la liste des prêtres successifs ayant exercé dans chaque paroisse et par établissement d'instruction.

- "**Annuaire diocésain de Lille depuis 1913 jusqu'à nos jours et dossiers des prêtres diocésains**. Archives diocésaines de Lille 74 rue Hippolyte Lefebvre 59000 LILLE 03.28.36.38.71 archivesdiocesedelille@nordnet.fr ✉

Bibliographie concernant la religion :

- "**Etre et croire à Lille et en Flandre**" A. Lottin, Artois Presses Université, 2000.

- "**La désunion du couple sous l'Ancien Régime - L'exemple du Nord**" A. Lottin, P.U.Lille III, 1975 qui analyse les dispenses du diocèse de Cambrai.

- "**Quarante générations de Français face au sacré**" Alain Derville, Presses universitaires du Septentrion 2006.

- "**Les cloches de la terre**" Alain Corbin, Champs Flammarion 2000 (une histoire des cloches au XIX<sup>e</sup>, et des conflits liés aux cloches, mais donnant également des informations sur la période pré-révolutionnaire).

<sup>1</sup> Document téléchargeable (📄)

# Prêtres et aides en paroisse

Pour aider Monsieur le curé plusieurs prêtres réguliers (vivant ordinairement en communauté) et séculiers (vivant "dans le monde, dans le siècle") étaient en activité dans la paroisse ainsi qu'un certain nombre de laïcs.

En premier lieu il y avait le **doyen de la chrétienté** chargé de veiller sur les paroisses de son décanat (ou *doyenné*), il assiste avec son évêque au synode diocésain qui doit avoir lieu chaque année et réuni les curés afin de transmettre les décisions religieuses et résoudre les problèmes locaux. C'est le personnage important qui est invité à toutes les célébrations extraordinaires de son secteur. Il faisait rapport à son évêque de l'état des paroisses de son ressort.

## Au rapport !

L'un des rares rapports qui nous soit resté concerne la Pévèle et est effectué non par le doyen mais l'archidiacre<sup>1</sup> du Tournaisis en 1664. A l'époque les églises d'Ennevelin et Péronne en Mélantois ont été brûlées par la guerre entre la France et l'Espagne ou endommagées comme à Bourghelles ou simplement en mauvais état comme à Pont à Marcq, Fretin ou Capelle. A Gruson on se sert d'un pot de terre au lieu d'un baptistère digne de sa fonction. A Wez (Belgique) "*j'ay trouvé la chimetière toute ouverte, tellement que les porcqs et aultres bestes y arrachent les jambes des morts au scandale du peuple*". Le tabernacle<sup>2</sup> est défaillant à Templeuve, Cysoing, Genech et à Fretin. A Gruson et à Bouvines on n'utilise pas les vases sacrés mais des objets d'étain. A Bouvines et Nomain les missels sont tout rompus. A Bachy on "met aux clous" un objet liturgique. A Bachy et Cobrieux on n'a pas les moyens d'avoir les vêtements liturgiques pour chaque circonstance.

Les bénéfices curiaux valent au moins 250 florins annuels, jusqu'à 600 pour celle de Bachy (*sic*). Les curés de Bourghelles et Capelle se plaignent de n'avoir que de quoi subsister. A Wannehain personne n'accepte d'être pauvriseur (voir plus loin), les comptes sont mal ou pas tenus. A Camphin un conflit entre le seigneur temporel et l'abbé de Cysoing empêche le bon fonctionnement de la paroisse. A Chéreng le bailli et le lieutenant tiennent les comptes sans le curé. A Bourghelles les gens de loi se plaignent que leur pasteur va souvent à la taverne et quand il a bu il est fort querelleur et "*incliné à dire le reste à chacun*". A Louvil le curé qui est un religieux de l'abbaye de Cysoing y va loger n'ayant pas de presbytère mais il lui faut une heure et demie pour arriver à sortir de l'abbaye pour venir donner les derniers sacrements. A Capelle Jacques DESPRETS n'a pas fait ses Pâques depuis quatre ans. Des lieux sacrés ont été profanés à Capelle et Gruson.

Voici un extrait du rapport concernant le village qui remporte "la palme" de la plus mauvaise note, Pont à Marcq : "*Le cœur est couvert de paille, mais le patron quy est l'Abbé de Saint Quintin at promis de le faire recouvrir. Il n'y a point de registre des mariages, j'ay ordonné soubs peine arbitraire par Mgr endéans huict jours précis de faire un pertinent recoel (avecq intervention des plus anciens du village) de tous ceulx quy ont esté marriez de son temps et les enregistrer dans un petit livret et de faire un registre des morts y adjoustant qu'ils sont administrez des sacrements ou dire pourquoi point. Le pasteur<sup>3</sup> ne presche quasi-point ny catéchise par soy ou par aultres, si ce n'est par hasard, ce que j'attribue à son grand eage quy est de 80 ans et la cure est fort petite n'ayant point 200 florins par an. Les comptes, tant des pauvres que de l'église ne sont rendus depuis dix ans, les églisseurs et pauvriseurs disans qu'ils n'ont peu faire à raison de la guerre. On a égaré une remontrance. Le pasteur dict de l'avoir porté aux Pères Capucins d'Orchy il y at environ vingt ans ce que toutefois le lieutenant-bailly n'at sceu retrouver. Le greffier dis pour asseuré que pendant la guerre il y at eut du monde blessé dans l'église avec profusion de sang sans avoir esté reconcilé" (une église souillée devait être à nouveau bénie). En marge: "*On doubte de la capacité du pasteur*"*

Voyez "*Etre et croire à Lille et en Flandre*" A. Lottin, Artois Presses Université, 2000

<sup>1</sup> Collaborateur direct de l'évêque, il y en avait deux dans le diocèse de Tournai.

<sup>2</sup> Lieu où sont déposées les hosties consacrées.

<sup>3</sup> Vincent COLLE qui résigne en 1666.

En paroisse il y avait souvent un **vicaire** qui recevait la moitié du traitement du curé et attendait patiemment un âge plus avancé et la libération d'une cure pour être à son tour curé. D'autres prêtres gravitaient autour de la paroisse en particulier les orateurs, des Récollets par exemple, qui assistaient les pasteurs pour les confessions et le prêche en particulier lors des neuvaines et des fêtes.

**2 E 3 / 5391 acte 16 du 04/02/1736** *Bailli, lieutenant et échevins de Neuville en Ferrain suite aux publications se sont assemblés à effet de représenter aux manants le besoin qu'il y avait d'avoir un vicaire en la dite paroisse pour lequel Messieurs les abbé et religieux de l'abbaye Saint Vaast d'Arras et Messieurs du Chapitre de la collégiale Saint Pierre à Lille, co-décimateurs dudit village offrent de donner chacun 50 florins annuellement pour pension et aliment sous condition que les habitants s'engagent à fournir le logement, édification, réédification, réparation et entretien du dit logement et au supplément de toute portion congrue, le tout lu en assemblé le 4 février 1736 au cabaret "Saint Hubert" sur la place seigneuriale de Neuville qui est leur lieu ordinaire et publication de l'acte d'accord par Jean Baptiste STRATTE sergent du village.*



*Les Ecclesiastiques Seculiers ne s'attachent gueres plus aux sciences que les gens du monde, et on en voit rarement prescher. Les Reguliers y supleent. Le peuple se contente de leurs sermons. Le credit des uns et des autres etoit autre fois si grand qu'ils dominoient dans presque toutes les familles. A present cela est fort diminué.*

*Il peut y avoir dans la flandre Gallicane environ douze ou quinze cent Ecclesiastiques et presque autant de Religieuses.*

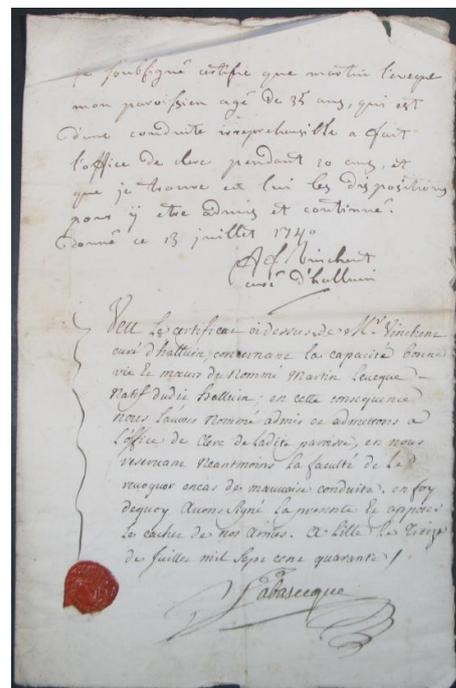
*"Mémoire sur l'Intendance de la Flandre françoise" par DUGUE DE BAGNOLS en 1698<sup>1</sup>*

Le **chapelain** quant à lui assurait le service d'une chapelle dans l'église paroissiale ou sur le territoire de la commune, voire au château. Il y avait au moins cinquante chapelles dans la collégiale St Pierre de Lille, 11 en l'église St Etienne, 10 à St Maurice, 11 à St Sauveur, une à St André, à Lannoy, Armentières, Noyelles sous Lens, Lambersart, Lomme (commanderie), Ennevelin, Plouich, Phalempin, Halluin, Templeuve en Pévèle, deux à Bondues, Roubaix, Carvin Espinoy et à Haubourdin.

Le **coutre** était un prêtre, parfois un laïc dans les paroisses campagnardes, chargé de l'entretien des luminaires, des ornements sacrés et de sonner les cloches.

On trouvait aussi des **clercs paroissiaux** qui étaient au niveau de plus bas du clergé. Ils étaient tonsurés et prêtaient serment devant le doyen de la chrétienté. La plupart du temps ils étaient mariés. Ils ne pouvaient se remarier en cas de veuvage mais la règle n'était pas toujours respectée en particulier lorsqu'ils étaient veufs avec des enfants en bas-âge (on les dit alors *bigames*). Leur rôle est assez difficile à définir car il dépendait des besoins de la paroisse. Le plus souvent ils sont maître d'école à moins qu'un écolâtre rémunéré par la commune ou qu'une congrégation religieuse ne remplisse déjà ce rôle. A Sainghin en Mélantois en 1664 le curé s'en plaint "*l'escole n'est point bonne d'autant que le clerq n'at point la façon d'enseigner*". Il s'occupe du nettoyage de l'église, des cloches, d'assister le curé comme sacristain et d'assister aux offices. Comme il sait écrire il supplée au curé pour la tenue des registres. On peut le remarquer lorsque dans une suite d'actes de baptêmes l'écriture change non pas lors du changement de curé mais de clerc paroissial.

*Le premier degré de la cléricature est l'état de simple tonsuré. Les degrés suivans sont les quatre ordres mineurs, de portiers, lecteurs, exorcistes, & acolytes. Au-dessus des ordres mineurs, sont les ordres sacrés ou majeurs, de soûdiaconat, diaconat & prêtrise. L'épiscopat & les autres dignités ecclésiastiques sont encore des degrés au-dessus de la prêtrise.*



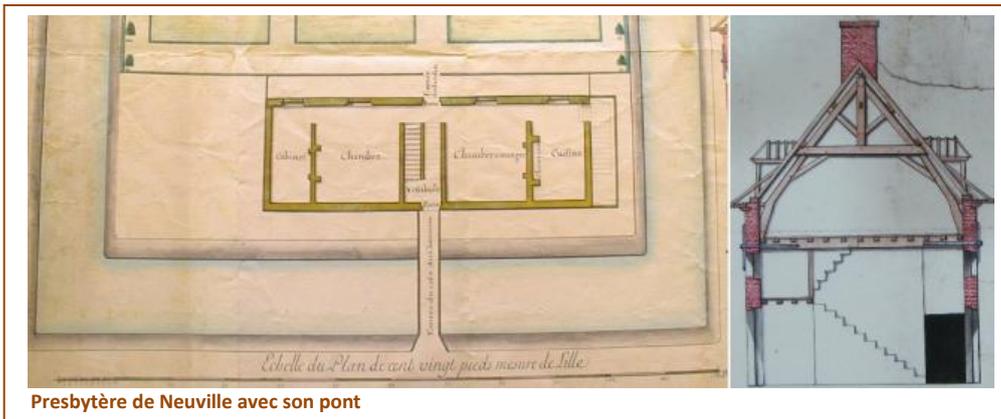
Encyclopédie Diderot<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Document téléchargeable (📄)

<sup>2</sup> Consultable (📖)

Les finances des paroisses (la *fabrique*) étaient gouvernées par des **marguilliers**, **marglisseurs** ou **églistisseurs** au nombre de sept ou huit approuvés par le Magistrat (les officiers municipaux) et obligés de servir pendant quatre ou cinq ans. Ils conféraient par concours avec les pauvrisseurs et notables de la paroisse les charges vacantes. Parmi celles-ci les horistes (clercs) chargés de chanter lors des funérailles et autres célébrations le plus souvent il ne s'agissait que d'un chantre (laïc). Ils qu'étaient les dimanches et fêtes et veillaient à l'administration du temporel. Ils étaient très liés aux échevins qui avaient leur part dans les préoccupations matérielles de la communauté qui était avant tout celle du village qu'ils représentaient.

2 E 3 / 991 acte 447 du 01/09/1629 Pierre BATAILLE marglisseur de Templemars, Noël VERDIERE et Jacques DECARNIN manants de Templemars d'une part, Claude MICHELIN maître fondeur de cloches à Lille d'autre part. Accord pour refondre la plus grosse cloche pesant 1815 livres et la refaire accordante aux autres le ton et bonne harmonie d'ici à un mois contre 200 livres parisis.



Presbytère de Neuville avec son pont

2 E 3 / 5393 acte 31 du 22/03/1738 Antoine DAL, Jean CAU, JB CHOMBART, Philippe VAREST et Jacques CAPELLE échevins de Neuville au nom de la communauté d'une part, Pierre Antoine DUCOULOMBIER fils de feu Pierre, maître charpentier à Neuville d'autre part. Accord pour réparer le pont de la maison pastorale de Neuville en Ferrain.

A Lille les marguilliers avaient leur banc dans le chœur des églises et figuraient au premier rang des processions. Ils avaient le droit d'être inhumés dans le chœur après des obsèques grandioses.

On s'occupait bien sur des plus pauvres en proposant à l'aumône lors des messes les plus "recommandables" de la paroisse. Dans leurs testaments les plus riches leur faisait distribuer du pain ou de la bière le jour des funérailles et parfois annuellement. Des **administrations des biens des pauvres** dont les membres étaient appelés **pauvrisseurs** existaient dans chaque paroisse. Ils exerçaient en la table des pauvres, la carité, pauvreté ou table du St Esprit, l'appellation changeant suivant les lieux et les époques. Celles des grandes villes distribuaient des méreaux aux plus fidèles. A l'aide de cette sorte de pièce ils pouvaient obtenir dans la semaine du pain, du lait, un morceau de lard ou du bois après avoir reçu une bénédiction.



Méreau de St Etienne à Lille



Dans certaines communes on avait du mal à recruter un personnel capable d'autant qu'il lui fallait passer un examen. Voici une anecdote tirée de "La vie dans le Nord de la France au XVIIIe siècle" par René MINON (Paris, 1898) :

*Un sacristain de Saulzoir (Nord) passait en 1820 l'examen pour obtenir une licence d'enseigner devant l'évêque de Cambrai. Il l'interrogeât en grammaire, lui demandant ce qu'on appelait alors les dix parties du discours. L'aspirant qui*

*n'en avait jamais entendu parler répondit "Ah ! Ça, Monseigneur, voyez-vous, ce n'est pas mon affaire". L'examineur sourit et délivra le certificat au clerc GILLERON avec une lettre pour le maire qui se terminait par ces mots "Mieux vaut cultiver la terre avec des ânes que de la laisser inculte".*

*Le brave eut le malheur de s'oublier un jour, après boire, jusqu'à chanter le refrain de Malbrough pour l'introït d'un service d'enterrement. Le scandale fut grand, et le curé, malgré sa clémence, dut se séparer de ce singulier personnage.*

# Diocèses, limites et évêques

*Avant la Révolution, le département du Nord ne constituait pas une unité politique, encore moins une unité ecclésiastique. Cinq diocèses : Arras, Cambrai, Saint Omer, Tournai et Ypres se le partageaient. Tournai, Ypres et Cambrai s'étendaient de part et d'autre de la frontière, les deux premiers ayant leur siège dans les Pays-Bas autrichiens (actuelle Belgique). Cet état de fait durait depuis des siècles et leurs limites n'avaient pas changé depuis Philippe II, fils de Charles Quint et sa réforme de 1559.*

Les limites ecclésiastiques sous l'ancien régime ne coïncidaient ni avec les divisions administratives du royaume, ni même avec ses frontières. C'est au moment de la Révolution française, éprise d'unité et d'uniformité, qu'est décidé lors de la rédaction de la *Constitution civile de clergé* que les limites des diocèses seraient modifiées et correspondraient avec les limites des nouveaux départements. Le département du Nord fut créé le 15 janvier 1790 et englobait la Flandre flamingante, la châtellenie de Lille, l'Ostrevant, le Cambrésis et une moitié du Hainaut. Il y eut bien une tentative de création d'un culte rendu à l'Eternel dans les Temples de la Raison avec autel de la Patrie et statue de la Liberté comme à Lille dans l'église saint Maurice (ville) en 1794-1795 mais ce fut un échec.

Il fallu attendre le Concordat et 1802 pour que la décision "un diocèse par département" soit effective. Mgr BELMAS, évêque de Cambrai étant le seul à posséder un titre cathédral dans le nouveau département du Nord fut le premier évêque du nouveau diocèse. Le diocèse de Cambrai redevint archevêché en 1841. En 1913 le diocèse fut divisé en deux avec comme frontière la Pévèle : Ostricourt, Moncheaux, Mons en Pévèle, Bersée, Cappelle, Templeuve, Genech et Mouchin étant les limites du nouveau diocèse de Lille qui s'étend jusqu'à la mer, le sud restant du diocèse de Cambrai.



Médaille en mémoire de Mgr Belmas

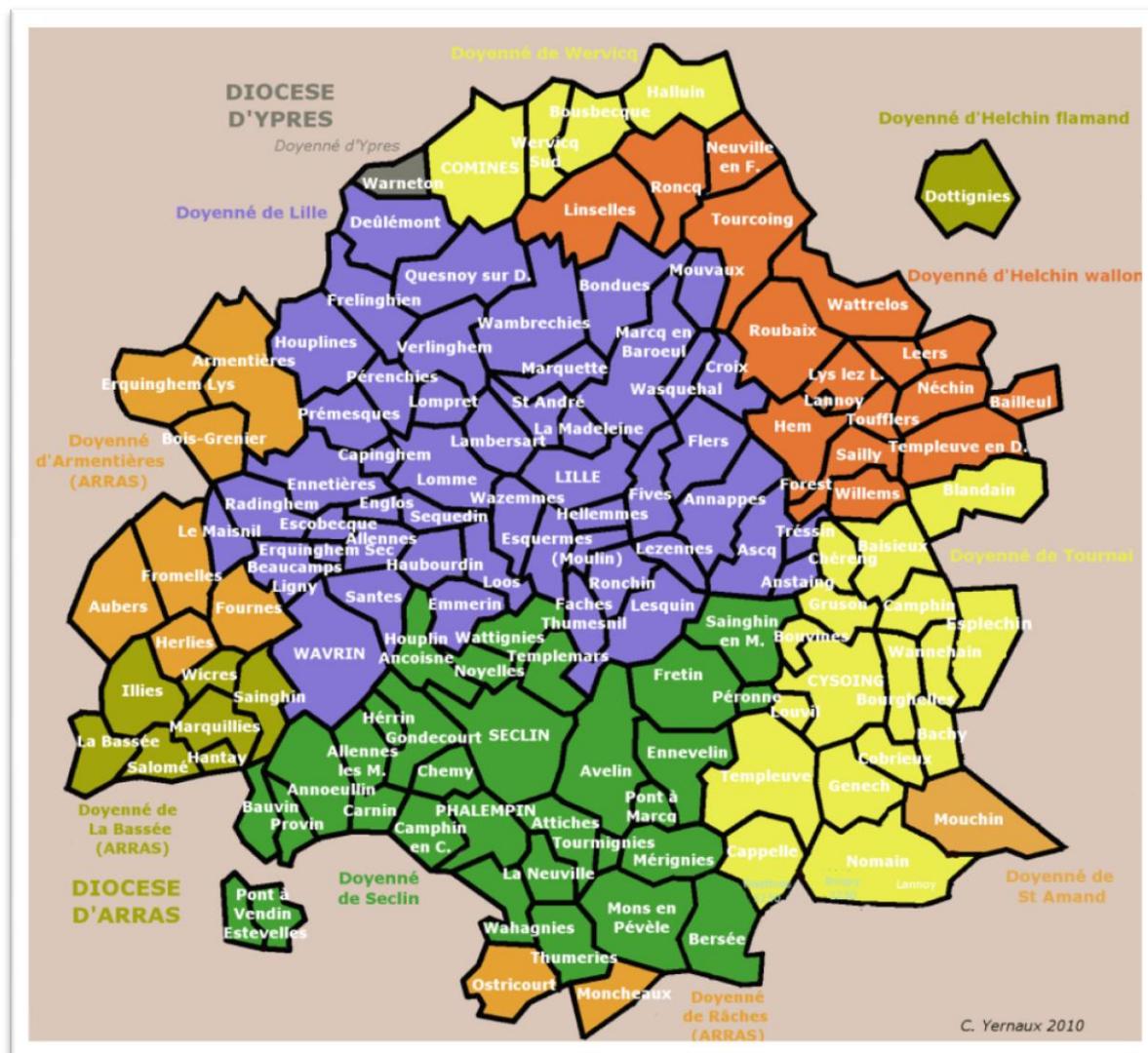
La carte page suivante montre les limites des trois diocèses dans ce qui fut la châtellenie de Lille.

Le diocèse de Tournai se trouvait presque tout entier en France. Sa superficie était pratiquement celle de la châtellenie de Lille sauf le sud des Weppes et de la Pévèle qui étaient d'Arras et un petit morceau d'Ypres vers Warneton.

Les relations entre la paroisse et l'évêque étaient assez rares. Ce dernier faisait plus ou moins par obligation sa tournée pastorale dans tous les villages tous les dix ans au moins. Il y était accueilli en grandes pompes, drapeaux, fleurs et cortège. C'était l'occasion de célébrer les confirmations puisque lui seul ou l'un de ses vicaires généraux pouvait conférer ce sacrement de l'initiation. Les confirmés avaient donc moins de dix ans sauf lorsqu'ils avaient manqué, pour raison de santé le plus souvent, la visite pastorale précédente. De toute façon impensable de se marier si on n'est pas confirmé<sup>1</sup>. L'évêque était également sollicité, lorsque c'était de son ressort, pour autoriser les mariages posant un problème légal comme nous l'avons vu dans le chapitre consacré au curé.

Les évêques sont assez différents les uns des autres il est donc difficile d'en faire un portrait commun. Certains ne fréquentaient leur diocèse qu'occasionnellement, le principal de leur temps étant passé à la cour du roi. D'autres furent des réformateurs mais surtout ils jouèrent un rôle important lors de l'arrivée des Français en 1668. Louis XIV en fin stratège installa dès que possible des évêques français dans notre région afin que les nominations des curés se fassent "avec discernement", autrement dit afin que les curés soient formés et désignés pour leur patriotisme.

<sup>1</sup> Liste des confirmés d'Halluin et Neuville en Ferrain XVII-XVIII<sup>ème</sup> siècles consultables (📄)



Doyennés des diocèses d'Arras, Ypres et Tournai dans les limites de la châtelainie de Lille depuis 1559<sup>1</sup>

La région est en effet très catholique et voyait d'un mauvais œil l'arrivée de ce roi qui avait promulgué l'*Edit de Nantes* tolérant les Protestants. Ces Protestants dont les actes violents dans la région au XVI<sup>e</sup> siècle étaient encore dans les esprits. Mieux valait conserver les Espagnols comme souverains, eux au moins ne pactisaient pas avec cette sorte de gens, pensait-on à l'époque. Il fallait donc se concilier la population en lui conservant, dans un premier temps, ses privilèges et en se servant de la religion. L'acte de capitulation de la ville de Lille n'inclut-t'il pas un article qui garantit que le roi n'autorisera aucune autre religion que catholique ?

*Article III "La liberté de conscience ne sera jamais permise dans la chastellenie de Lille, Douay et Orchies et aussy leurs enclavemens, ains la foy catholique, Appostolicque et Romaine seule maintenue et conservée, et le Roy est supplié de n'y establir aulcuns gouverneur, officier et soldat d'autre religion".*

Le fait que l'évêque de Tournai soit devenu un sujet autrichien avec la perte du Tournais par la France, ne fut pas sans poser problème et plusieurs fois on examina la possibilité d'en établir un sur le territoire français. Sujet de l'Empereur, l'évêque de Tournai devait en effet s'en tenir à ses édits qui étaient parfois en opposition avec la loi française en particulier lors des réformes religieuses de Joseph II à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Joseph II promulgua en effet l'interdiction d'accorder des dispenses de mariage, la fin des interdits alimentaires, de certaines fêtes, des confréries, l'obligation de publier au prône les ordonnances politiques profanes, la destruction des séminaires au profit de celui de Louvain, la suppression des communautés religieuses inutiles à la population, l'interdiction de confier des cures ou des communautés religieuses autrichiennes à des Français... Ces réformes restèrent lettre morte sur le territoire français du diocèse de Tournai jusqu'à ce que la Révolution s'empare de la question religieuse.

<sup>1</sup> Un éphémère doyenné de Lomme existât à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle.

## Les évêques de nos diocèses successifs :

### Evêques de Tournai :

*Le plus riche diocèse des Pays-Bas avec 50 000 livres de revenu annuel en 1698.*

- Charles DE CROY (1524-1564) 40ème évêque.
- Guilbert D'ONGNIES (1564-1574)
- Pierre PINTAFLOUR (1574-1580)
- Maximilien MORILLON (1580-1586)
- Jean VENDUILLÉ (1586-1592)
- Michel D'ESNE (1592-1614)
- Maximilien VILLAIN DE GAND (1614-1644)
- François VILLAIN (1644-1660)
- Gilbert DE CHOISEUL (1660-1689), premier évêque français, gallican.
- François CAILLEBOT DE LA SALLE (1690-1705), évêque de cour, gallican.
- Louis Marcel DE COETLOGON (1705-1707) anti gallican, anti janséniste, visite ses paroisses.
- René François DE BEAUVAU DE RIVAU (1708-1713) porte secours aux blessés lors de l'invasion hollandaise, soulage la population, il refusa de prêter serment à l'envahisseur et partit en France.
- Jean Ernest prince de LOWENSTEIN-WERTHEIM (1713-1731) anti janséniste, de santé fragile, pieux et souvent absent.
- François Ernest comte de SALM et REIFFERSCHIED (1731-1770), neveu de précédent, aimant la musique et les artistes, dépensier, attaché à l'étiquette.
- 1770-1776 vacance du siège.
- Guillaume Florentin prince de SALM-SALM de la même famille (1776-1793) agent du Joséphisme, envoyé aux Etats Généraux de 1789 il ne put siéger étant étranger.
- 1793-1802 vacance du siège.

### Evêques d'Arras :

- Eustache DE CROY (1524-1538)
- Antoine PERRENOT DE GRANVELLE (1538-1559)
- François RICHARDOT (1561-1574)
- Mathieu MOULARD (1576-1600)
- Jean DU PLOICH (1600-1602)
- Jean RICHARDOT (1602-1610)
- Hermann OTTENBERG (1611-1626)
- Paul BOUDOT (1626-1635)
- Nicolas DUFFIF (1635-1651)
- Jean LE CAMUS (1651-1652)
- Etienne MOREAU (1652-1670)
- Guy Ier de SEVE de ROCHECHOUART (1670-1724), docteur en Sorbonne, gallican et janséniste, établit une plus grande discipline ecclésiastique.
- François BAGLION DE LA SALLE (1725-1752)
- Jean DE BONNEGUISE (1752-1769)
- Louis François Marc Hilaire DE CONZIE (1769-1790), évêque de Saint Omer en 1766, réputé pour avoir des mœurs dissolues, évêque de cour. Il interdit le défilé de N-D des Ardents et les fêtes de Gayant à Douai, il accompagna le comte d'Artois dans son exil révolutionnaire.
- 1790 diocèse supprimé jusqu'en 1802.



Mgr Sonnois

### Evêques puis archevêques de Cambrai :

- Louis BELMAS (1802-1841)
- Pierre GIRAUD (1841-1850) archevêque
- René François REGNIER (1850-1881) archevêque
- Alfred DUQUESNAY (1881-1884) archevêque
- François Edouard HASLEY (1884-1888) archevêque
- Odon THIBAUDIER (1889-1892) archevêque
- Etienne Marie Alphonse SONNOIS (1892-1913) archevêque

### Evêques puis archevêques de Lille :

- Alexis Armand CHAROST (1913-1920)
- Hector Raphaël QUILLET (1920-1928)
- Achille LIENART (1928-1968) cardinal
- Adrien GAND (1968-1983)
- Jean VILNET (1983-1998)
- Gérard DEFOIS (1998-2008)
- Laurent ULRICH (2008- ) archevêque



Mgr Charost

**Joséphisme** : Conception inspirée du despotisme éclairé qu'avait Joseph II d'Autriche (1741-1790) des rapports entre l'Eglise et l'Etat (voir ci-dessus).

**Jansénisme** : Doctrine de Jansénius (1585-1638), évêque d'Ypres qui affirme que sans la grâce (le don) de Dieu l'homme est incapable de faire le bien. Cette grâce n'est pas donnée à tous, le christ n'est donc pas mort pour tous. Elle fut condamnée par l'Eglise. Cette doctrine entraînait une piété et une moralité austères.

**Gallicanisme** : Doctrine et attitude caractérisées par l'accord du souverain français et de son clergé pour gouverner l'Eglise de France en contrôlant et en réfrénant l'ingérence de Rome en prétendant s'appuyer sur des droits anciennement acquis.

# Joseph Clément de Bavière

*Saint Simon décrit le personnage "cruellement laid, fort bossu par derrière, un peu par devant, mais pas du tout embarrassé de sa personne ni de son discours". Ses contemporains le jugent bon et généreux. Joseph Clément de BAVIERE est le type même de l'évêque de cour, cour qu'il tint aussi à Lille.*

**I**l naît en 1671, troisième enfant de Ferdinand Marie, duc DE BAVIERE et d'Henriette DE SAVOIE, il est donc un arrière petit-fils d'Henri IV. Il devient légat du pape dès sa naissance comme il est convenu dans la haute noblesse et adolescent devient duc de Ratisbonne et de Freisingen. Il est élu en 1688 archevêque de Cologne et devient de ce fait électeur du Saint-empire romain germanique.



Joseph Clément de Bavière

Nommé évêque d'Hildesheim puis prince-évêque de Liège, il se trouve à 23 ans titulaire ou coadjuteur de 5 archevêchés ou évêchés bien qu'il n'ait même pas été ordonné prêtre. Une telle situation était assez courante à l'époque. Pour éviter ces abus le pape aurait pu retirer des évêchés à la famille de Bavière mais c'était risquer que ce duché devienne à son tour, comme ses voisins, luthérien.

A la mort de Charles, roi d'Espagne, en 1700 débute pour la France la guerre de succession au trône d'Espagne où Louis XIV époux de l'infante veut placer son petit-fils. Le frère aîné de Joseph Clément, Maximilien, se bat contre les impériaux aux côtés du roi de France. Après quelques victoires, les revers militaires obligent les deux princes à abandonner leurs états de Bavière pour se réfugier en France. Joseph Clément se réfugie à Lille où il est reçu en grande pompe le 29 juillet 1704. Il a alors 33 ans il n'est donc plus trop jeune pour être évêque. En effet il bénéficiait jusqu'à 30 ans d'une dispense d'âge. Le voici poussé par le pape Clément II à recevoir les ordres sacrés. Il hésite et s'entretient avec FENELON, archevêque de Cambrai qui parvient à le décider à être ordonné.

Dès lors tout va aller très vite. La nuit de Noël 1706 l'évêque de Tournai l'ordonne prêtre en l'église Saint Maurice de Lille qui conserve de cette ordination plusieurs ornements offerts par le prélat et classés monuments historiques. Le 1er janvier 1707, Joseph Clément célèbre sa première messe dans le faste le plus complet en l'église des Jésuites (aujourd'hui église Saint Etienne). Il est sacré évêque le 1er mai de la même année avec une pompe tout aussi extraordinaire par FENELON en la collégiale Saint Pierre de Lille. De nombreux évêques assistent à la cérémonie en même temps que son frère Maximilien entourés des chevaliers de la Toison d'or. Dans son sermon, FENELON évoque les qualités requises pour un pasteur à l'égard de son troupeau.



Jeton de sa première messe

Il organise des manifestations grandioses pour fêter les plus petits succès militaires du roi de France et les naissances des fils de sang royal. En une seule année, il entonne 28 fois le *Te Deum* ! Il s'intéresse également aux arts et particulièrement au théâtre et à la musique. Il cherche à distraire le plus possible les Lillois en des heures tristes de leur histoire puisque l'ennemi s'approche de Lille en 1708. Sur l'insistance de Louis XIV le maréchal de BOUFFLERS, gouverneur de Lille, oblige le prince à quitter la ville. Le 2 août, Joseph Clément muni d'un passeport du duc de Malbrough part pour Valenciennes. Lille est prise par les Hollandais.

Sitôt la paix conclue à Utrecht en 1713 il regagne Cologne. Il meurt à Bonn en 1723 après avoir demandé à ce que son corps soit inhumé à Lille. En décembre 1723, les Lillois accompagnent la dépouille du prélat au couvent des Dominicaines de la rue de Tournai où il est inhumé. Avec la construction de la gare de Lille, les restes du prélat ont définitivement disparu.

# Quand on décimait les branches

*Contrairement à ce que pourrait laisser penser le titre il ne s'agit pas ici de parler de bucherons ou d'élagueurs mais bien de poursuivre notre tour d'horizon de l'univers religieux de nos ancêtres par l'un de ses aspects économiques.*

**L**es ecclésiastiques possédaient, outre des terres, des dîmes et des autels. Il s'agit bien entendu ici des autels présents dans chacune des églises ou chapelles, cette table sur laquelle le prêtre célèbre la messe tournée (à l'époque) vers le "mur du fond" de l'église.

La plupart du temps il existe plusieurs autels dans chaque église : un central et un dans chaque nef. L'autel principal est celui du Christ, celui du village, de la paroisse, les autels latéraux sont souvent pour celui de droite consacré au saint dont l'église porte le nom et qu'elle célèbre le jour anniversaire de sa dédicace (autrement dit de son inauguration, terme devenu *ducasse*) ou de la grand-messe célébrée le jour de la fête du saint (*Kermesse* en flamand, *Messe de l'église*). Quant à l'autel de gauche il est le plus souvent dédié à la Vierge Marie.

C'est de ces autels dont on parle dans les documents qui sont cités dans les livres d'histoire pour prouver l'existence ancienne d'une commune. Ils comptent en effet parmi les plus anciens documents concernant notre région. Ils attestaient de la propriété souvent devenue celle de religieux et étaient donc conservés précieusement dans des cartulaires ce qui leur a permis de parvenir jusqu'à nous. L'*autel* a alors un sens plus large que l'objet.

*Les plus anciennes mentions d'Halluin se trouvent dans le cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille. La première fois qu'il apparaît, c'est en 1066; il est écrit Haluin. On voit Haluwin en 1144, Halewin en 1194, Haleuwin en 1245; mais les formes les plus fréquentes à cette époque sont Haluin et Halewin.*

"Histoire de Halluin", A-M Coulon, 1904<sup>1</sup>

Au haut moyen-âge une grande partie des dîmes est dans l'escarcelle de laïcs. Une partie de la dîme restait la plupart du temps attachée à la cure même, c'était la part de l'autel à proprement parler, le restant formant le *bodium*. Lorsque la dîme appartenait à des laïcs on la disait *inféodée*, elle pouvait être transmise comme n'importe quel bien. Les seigneurs de nos villages et autres puissants personnages ne manquèrent pas de les donner aux religieux à l'occasion d'un testament, en action de grâce ou lors de la fondation d'un établissement religieux que ce soit un monastère, un couvent, un prieuré ou même un hôpital. Voilà donc nos religieux nantis d'un ou plusieurs autels et, bien sûr, des murs qui sont autour. Cela leur permettait de recevoir la dîme attachée à l'autel. En contrepartie ils devaient entretenir les murs du lieu et du presbytère avec la commune.

En fait je simplifie une organisation d'Ancien Régime qui est loin d'être aussi simple. La *dîme*, cet impôt destiné à l'Eglise qui correspondait *initialement* au dixième des recettes (taux variable dans les faits), finit souvent par être divisée de sorte que d'un autel unique il pouvait y avoir plusieurs décimateurs (ayant droit d'une dîme) dans une paroisse. C'est ainsi que lors de travaux à effectuer dans une église paroissiale les habitants font appel à tous leurs décimateurs, par exemple le chapitre Saint Pierre de Lille et l'évêque de Tournai qui se partageront les frais comme ils se partagent les recettes. En fait dans notre région le collateur avait à sa charge l'entretien du presbytère, du chœur, de la toiture et des verrières, le reste restant à la charge de la communauté. Si le clocher est au dessus du chœur il est à la charge du collateur, s'il est au dessus du porche ou de la nef il est à la charge des habitants. De nombreux procès en contestation de ce principe furent engagés.

*"Ce 16 juin 1602, écrit en latin Michel DESCAMPS - j'ai visité l'église de Pont à Marcq. Il est nécessaire de placer un nouvel autel. La fenêtre du chœur qui surplombe l'autel doit être réparée, non pas comme on l'a rapiécée, mais telle qu'elle était autrefois: rappeler la mémoire du patron de la paroisse, et y mettre le blason du monastère de Saint-Quentin en l'Isle. Ceci à la charge du scribe du baillage de Lille qui est bailli de l'abbaye. Je rédige par devant le curé Julien CUFART, et les marglisseurs Pierre HOUZEAU, Pascal BEAUVENTRE et Jacques VILAIN".*

"Histoire de Pont-à-Marcq", l'église St Quentin, E. Bonnet, 1936<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Document téléchargeable (📖)

<sup>2</sup> Document téléchargeable (📖)

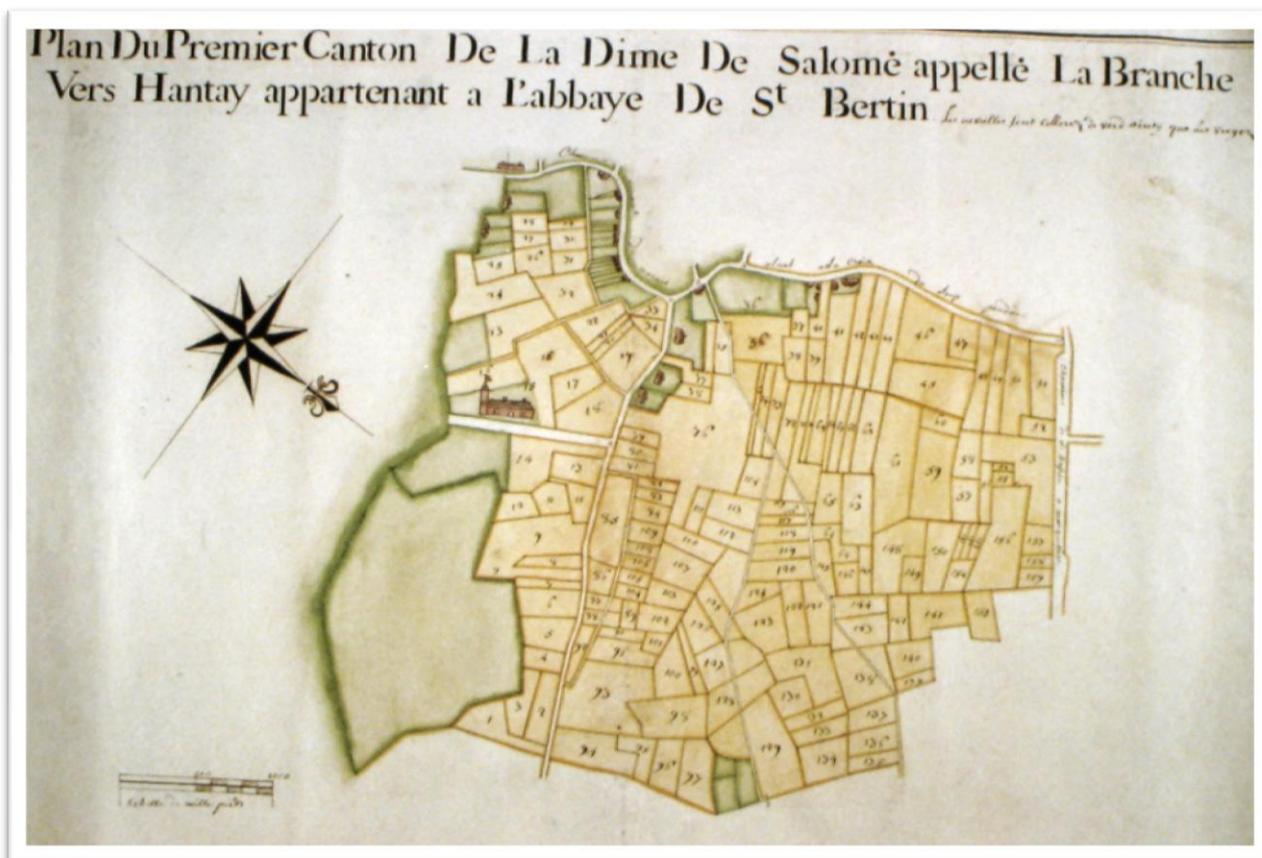
On retrouve dans les actes notariés des baux de dîme. Le chapitre Saint Pierre de Lille par exemple baillant sa dîme par *branche* (par quartier ou portion) chez les notaires GHESQUIERE d'Halluin et CARTON de Neuville en Ferrain pour Halluin, Roncq et Neuville. Comme les autorités civiles, les autorités religieuses baillent en effet pour un an leurs dîmes. Ce n'est donc pas le curé qui fait du porte-à-porte pour lever la somme mais des paroissiens qui font l'avance (un peu sous-évaluée) du montant estimé d'une branche de dîme non sans avoir fourni un *garant* (ou *caution*) qui assurera le décimateur d'obtenir la somme prévue. Contre cette perte minime de revenus l'autorité religieuse s'évite une démarche peu appréciée à son état et astreignante.

Elle était levée *sur le champ* (d'où l'expression) avant que le cultivateur ait enlevé sa récolte. Bien souvent ceux qui prennent en bail une branche habitent la portion de territoire qu'elle concerne. Parfois on a des difficultés à trouver une personne qui accepte de prendre une dîme en bail parce qu'elle devait tenir un rôle mal vu par la communauté.

**2 E 3 / 5389 acte 72 du 06/07/1734** Bail de la dîme de Roncq par branches par le chapitre Saint Pierre de Lille à Augustin DESPERSIN laboureur à Roncq (Pierre VIENNE laboureur à Roncq son caution), Pierre COCHON marchand (Charles DESRUMAUX laboureur), Jean Jacques LIAGRE cabaretier de la maison de ville (Guillaume COUROUBLE), Philippe DU CHOUX manœuvre (Guilbert DUMORTIER fils de feu Jean François manœuvre), Hippolyte DUMORTIER laboureur (Allard BOLLE marchand) et inversement, Sylvestre CORNIL manœuvre (Pierre SOUTTE et Dominique NOLLET), Charles CATTEAU marchand cabaretier (Jean Baptiste CATTEAU manœuvre), Jean Baptiste DELANNOY cabaretier (Gilles DELANNOY pureur), Vincent LEFEBVRE laboureur (le Sieur Eugène COUROUBLE), Jean François DUMORTIER dit Comte de Caslé cabaretier (Wallerant Pierre DUMORTIER).

N'oublions pas que nos contrées ravagées par les guerres ne furent pas toujours non plus propices chaque année à la levée d'une bonne dîme.

**2 E 3 / 6947 acte 28 du 23/07/1744** De la part d'Isidore François GHESQUIER praticien à Halluin mandataire de Bauduin Romain Joseph CASTELAIN receveur de la seigneurie et dîme du Tilleul demeurant à Lille au Sieur DANSETTE bourgmestre d'Halluin et Pierre François DANSETTE son caution. Bail de cette dîme. En marge: Nota que cette dîme a presque toute été sauvage lors du siège de Menin, le camp et le grand chemin de l'armée passant tout au travers de manière qui n'a resté que peu de choses.



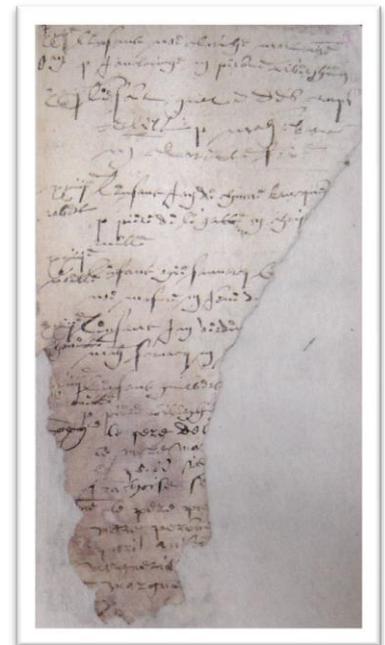
# L'aventure des registres

*Ces registres sont la source principale des généalogistes, quelle est leur histoire ?*

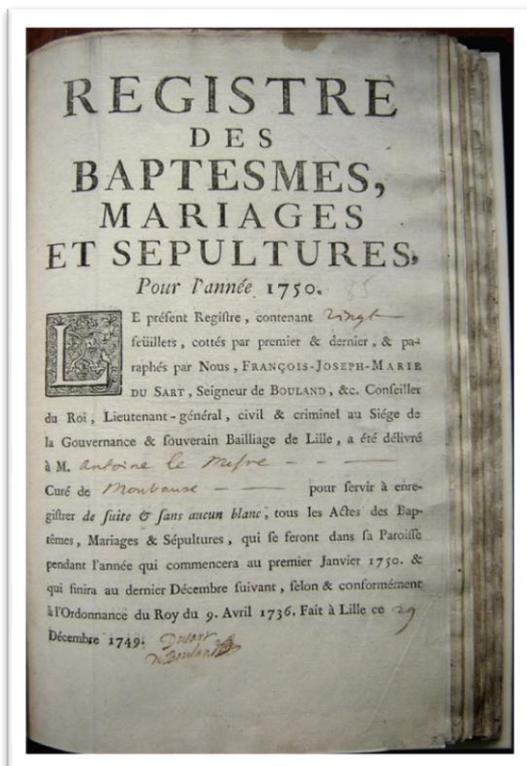
Ces documents ont connu le sort de toutes les archives : mauvaise conservation, incendies, guerres, bombardements et autres calamités. C'est souvent une collection incomplète que nous consultons. En particulier dans notre région la période d'occupation hollandaise de 1708 à 1713 est l'occasion d'un "trou" dans la série.

Tous ne commencent pas à la même époque pour les raisons citées ci-dessus mais aussi parce que les curés étaient plus ou moins au courant ou volontaires pour tenir cette fonction administrative. Oublions le fameux édit de François Ier dit de *Villers-Cotterêts* obligeant à tenir des registres de baptême, mariage et sépultures en français ou *l'ordonnance de Blois* de 1579 créant réellement les registres de mariage. Nous n'étions pas Français mais Espagnols à cette époque donc peu concernés par le roi de France. Les plus anciens registres de notre région datent pourtant de la même époque (Halluin depuis 1592 en flamand, Linselles commune voisine depuis 1589 en français, 1573 à Tourcoing...).

Par contre en 1667 nous voici Français et donc concernés par la loi de ce pays et par la nouvelle *ordonnance de Saint Germain en Laye* obligeant à tenir les registres en double exemplaire. L'un pour le greffe du bailliage de Lille (dit *La Grosse*) et l'autre pour la paroisse (dit *La Minute*) après que le curé l'ait présenté et fait paraphé par l'autorité civile.



Baptêmes de Tourcoing XVIe siècle



Bien souvent les travaux sur les registres paroissiaux utilisent le tournant de 1736-1737 comme limite. C'est qu'en fait la *déclaration du 9 avril 1736* rappelant et complétant celle de 1667 a changé la manière de tenir les registres. Les renseignements portés sont plus complets surtout au niveau des mariages dans lesquels on ne se contente plus des noms et prénoms des mariant et les sépultures qui jusque là étaient pour le moins réduites à leur plus simple expression ne mentionnant que la date de l'obit<sup>1</sup>. Nouveauté également la signature (ou à défaut un signe apposé).

Le rédacteur de ces registres pouvait occasionnellement ajouter quelques informations comme la liste des confirmés, celle des habitants ou des remarques sur les conditions de rédaction de l'acte : meurtre, mort suspecte, accident, consanguinité, affinité, illégitimité, reconnaissance, conditions météorologiques, tremblement de terre...

L'état civil sera instauré le 20 septembre 1792, on ne parle donc plus de registres de baptêmes, mariages et sépultures (B.M.S.) mais de naissance, mariage et décès (N.M.D.). Ils continuèrent un temps à être tenus par les curés clandestinement puis avec l'accord du gouvernement à partir de 1801 pour être finalement repris par

les autorités civiles. Aujourd'hui encore les curés et institutions religieuses sont tenus de tenir des registres. Les registres religieux antérieurs à 1792 sont conservés aux archives départementales ou dans les mairies, après cette date ils se trouvent à la paroisse et à l'évêché.

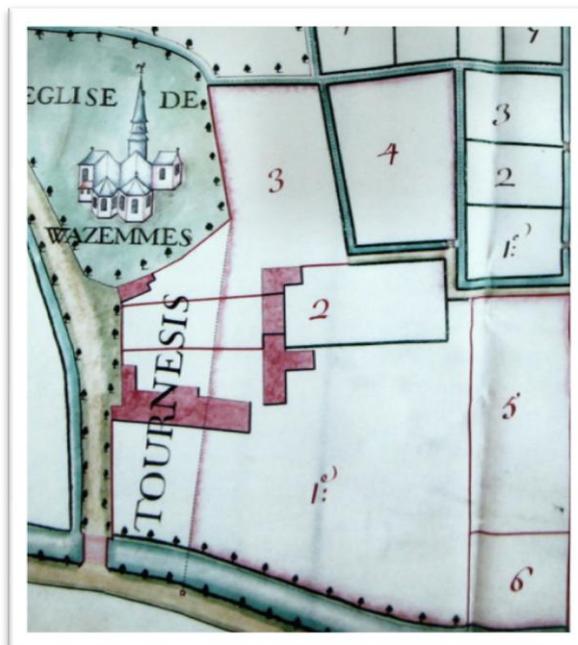
<sup>1</sup> Messe anniversaire de décès mais par extension messe célébrée le jour de l'inhumation.

# Wazemmes en Tournaisis

Avant de devenir un quartier de Lille, Wazemmes était une paroisse à part entière avec son curé et ses registres comme partout ailleurs. Sauf qu'à Wazemmes il existe des "registres parallèles".

Ce n'est pas parce qu'une commune est sur le territoire de la châtellenie de Lille qu'elle en dépend, ce n'est pas parce qu'elle est en dehors qu'elle n'en dépend pas... J'aurai l'occasion d'y revenir dans un prochain numéro du Castelo-Lillois. Ainsi par exemple les paroisses d'Halluin, de Deùlémont comme celle de Wazemmes sont-elles dédoublées à cause d'enclaves en terre étrangère. Il y avait la paroisse de Wazemmes à proprement parler avec ses registres de baptêmes, mariages et sépultures et le faubourg Notre-Dame à Wazemmes qui, lui, dépendait du Tournaisis, propriété de l'impératrice d'Autriche, reine de Hongrie qui avait également ses propres registres paroissiaux dont voici les actes de 1752 à 1767 (A.D.Nord E 4452 document incommunicable).

*Registre des baptêmes, mariages et sépultures de l'église de Wazemmes pour les habitants du tournaisis domiciliés dans cette paroisse faubourg de Notre-Dame terre de l'Impératrice Reine.*



Biens de l'hôpital St Nicolas de Lille

21/09/1752 b	Charles Antoine Joseph Marie <b>TIERCE</b> (-0j 16h) fils de Charles Joseph, négociant faubourg N-D et de Marie Joseph PEROT. p: Antoine Joseph CHARVET, m: Catherine Joseph TIERCE	18/06/1754 (+)	Brigitte Joseph <b>DURIEZ</b> (-1j 2h) fille de François, clerc et de Marie Anne Thérèse DERACHE. Tm: son père et Simon Joseph LECOCC.
22/11/1752 b	Brigitte Joseph <b>DURIEZ</b> (-1j 4h) fille de Maître François, clerc et Marie Anne Thérèse DERACHE. p: Benoît Meurice GRIGNY, m: Brigitte CHATELAIN.	09/09/1754 b	Henriette Joseph <b>CUVELIER</b> fille d'Antoine François, marchand faubourg de N-D et d'Hélène Joseph BOUCLY. p: Marc André DAQUIN, m: Jeanne Marguerite BOUCLY.
07/06/1753 (+)	Brigitte Joseph <b>DURIEZ</b> (-1j) âgée de 6 mois 8 jours. fille de Maître François, clerc et de Marie Anne Thérèse DERACHE Tm: son père et Louis PHALEMPIN.	16/06/1755 (+)	Marie Joseph <b>PERROT</b> épouse de Charles Joseph <b>TIERCE</b> , négociant faubourg de N-D (-1j) âgée de 44 ans, inhumée dans l'église. Tm: François DURIER, clerc et Simon Joseph LECOCC.
24/12/1753 (+)	Jeanne Françoise <b>VANNOSTATTE</b> veuve d'Albert <b>DEREZ</b> , rentière faubourg de N-D (-1j 68 ans) Inhumée dans l'église. Tm: François DURIES clerc et Dominique PHALEMPIN.	16/09/1755 (+)	Marie Anne <b>WANMESBECQ</b> épouse de Dominique <b>EVIGNARD</b> , marchand faubourg de N-D (-2j) âgée de 78 ans. Tm: François DURIER, clerc et Jean François BUTIN son beau-fils.
31/12/1753 (+)	Catherine Joseph <b>DURIEZ</b> (-1j) âgée 10 ans ½. fille de Maître François, clerc et de feu Marie Anne DROULE. Tm: son père et Pierre Joseph DROULE son oncle maternel.	15/10/1755 b	Auguste Henri Joseph <b>DURIEZ</b> (-1j 19h) fils de Maître François, clerc et de Marie Anne Thérèse DERACHE. p: Jean Baptiste DERACHE, m: Marie Madeleine DAISNE.
31/01/1754 (+)	Charles Antoine Joseph Marie <b>TIERCE</b> (-2j) âgé de 16 mois 8 jours. fils de Charles Joseph, négociant faubourg N-D et de Marie Joseph PEROT. Inhumé dans l'église. Tm: Pierre WIBAUT vicaire et François DURIES clerc.	14/01/1756 b	Augustine Joseph <b>CUVELIER</b> (-0j) fille d'Antoine François, marchand faubourg N-D et de Marie Hélène Joseph BOUCLY. p: Louis Joseph DEZOBRY, m: Marie Augustine DEZOBRY.
30/03/1754 b	Guillaume Ange Joseph <b>BUTIN</b> (-0j 6h) fils de Jean François, laboureur faubourg N-D et de Bonne Angélique VIGNART. p: Sieur Guillaume François Joseph DUBOIS Sieur de Saint Venant, m: Marie Thérèse SAMAIN.	11/08/1756 (+)	Marie Anne Thérèse <b>DERACHE</b> épouse Maître François <b>DURIEZ</b> (-2j) âgée de 34 ans. Tm: son mari, Pierre Joseph DERACHE son frère.
17/06/1754 b	Brigitte Joseph <b>DURIEZ</b> (-0j 3h30) fille de Maître François, clerc et de Marie Anne Thérèse DERACHE. p: Jean DUBUS, m: Jeanne Joseph LOUVIER.	23/10/1756 b	Bernard Auguste Joseph <b>BOULENGER</b> (-0j 4h) fils de Louis Joseph, journalier faubourg N-D et de Marie Joseph DUVILLIER. p: Bernard Joseph MONCQUE, m: Albertine Joseph DELECROIX.
		22/11/1756 (+)	Martin <b>DEZOBRY</b> marchand faubourg N-D époux de Marie Madeleine <b>DELETESTE</b> (-1j) âgé de 64 ans,

	inhumé dans l'église. Tm: François DURIER clerc et Jacques Joseph DELECROIX.		François PLANQUART, Michel Joseph DESWATINES et de Pierre Joseph BAUDOIX tous journaliers ici.
29/12/1756 b	Marie Anne Joseph <b>MAJORIBANCQ</b> (-0j 11h) fille d'Augustin, journalier faubourg N-D et de Marie Catherine LEMAY. p: Thomas DUBAR, m: Marie Anne Joseph LEMAY.	12/02/1762 (+)	Marguerite Joseph <b>JUSTE</b> fille exposée à charge du Magistrat de Lille (-1j) chez la veuve Pierre François LAHOUSSE, âgée de 8 mois. Tm: François DURIEZ clerc et Louis PHALEMPIN.
19/06/1759 b	François Joseph <b>VANNEUL</b> (-0j 11h) illégitime fils de Pierre et Marie Françoise PICART faubourg N-D. Sur la déclaration de Jean DUBAR, chirurgien et accoucheur juré à Esquermes. p: Noël CARBONNEZ, m: Marie Catherine LEMAIRE.	17/02/1762 (+)	Amé Louis <b>DELOBELLE</b> (-1j) chez Martin WILLEMO, âgé de 5 semaines. fils de Guillaume Joseph, journalier à Lille (La Madeleine) et de Marie Joseph FONDAN. Tm: François DURIEZ clerc et Louis PHALEMPIN.
29/10/1759 (+)	Georges Ignace Joseph <b>LENFANT</b> (-1j) âgé de 5 ans. fils d'Antoine Joseph, journalier faubourg N-D et de Marie Philippine DUMEZ. Tm: François DURIEZ clerc, Noël BELLETTE.	04/03/1762 (+)	Marie Angélique <b>NOUVEAU</b> fille exposée à la charge du Magistrat de Lille (-1j) chez Martin WILLEMO, âgée de 15 jours. Tm: François DURIEZ clerc et Louis PHALEMPIN.
12/11/1759 b	Philippe Liévin Joseph <b>BUTIN</b> (-0j 7h) fils de Jean François, laboureur faubourg N-D et de Bonne Angélique WIGNARD. p: Philippe LAMBLIN, m: Marie Thérèse Victoire LOEZ.	01/04/1762 (+)	Alexandre Joseph <b>PATIENT</b> enfant exposé à la charge du Magistrat de Lille (-1j) chez Martin WILLEMO, âgé de 13 mois 1/2. Tm: François DURIEZ clerc et Louis PHALEMPIN.
22/11/1759 (+)	Antoine Joseph <b>LENFANT</b> (-1j) âgé de 12 ans. fils d'Antoine Joseph, journalier faubourg N-D, journalier et de Marie Philippine DUMEZ. Tm: François DURIEZ clerc, son père.	26/10/1762 x	Pierre François <b>PLATEAU</b> journalier, 32 ans natif d' <b>Haubourdin</b> , domicilié ici depuis 1 ans 1/2. fils de feu Jean Baptiste, journalier et de feu Marie Jeanne DELEFORGE. Marie Louise <b>VANNANDERBECKE</b> , veuve de Pierre François Joseph <b>LAHOUTE</b> , native de <b>Wattignies</b> , domiciliée faubourg N-D depuis 1 an, 2.. ans. fille de feu Adrien, journalier et de Marie Louise DUMEZ. Tm: Pierre Joseph NOLF blanchisseur de filets, Pierre Félix DELREVAUT journalier, Pierre Antoine HAUWIER cabaretier et d'André Joseph CREMERS tous d'ici.
04/12/1759 b	Marie Barbe Joseph <b>LENFANT</b> (-0j 13h) fille d'Antoine Joseph et de Marie Philippine DUMEZ. p: Meurice Joseph GHESQUIER, m: Marie Joseph OLIVIER.	28/11/1762 b	Pierre Joseph <b>BUTIN</b> (-0j 6h) fils de Jean François, laboureur et de Bonne Angélique WIGNARDS. p: François DURIEZ, m: Isabelle Thérèse BUTIN.
15/01/1760 b	Jean Baptiste <b>LEFEBVRE</b> (-1j 23h) fils d'Eleuther Joseph, journalier faubourg N-D et de Marie Hélène MASQUELIER. p: Jean Baptiste SCHEPPERS, m: Marie Marguerite FATREZ.	30/10/1762 (+)	Pierre Joseph <b>BUTIN</b> (-1j 2j) fils de Jean François, laboureur et de Bonne Angélique WIGNARD. Tm: François DURIEZ, clerc et Louis PHALEMPIN.
26/02/1760 (+)	Antoine François Joseph <b>DELACROIX</b> veuf de Marie Angélique <b>COSTENOBLE</b> , marchand (-1j) âgé de 62 ans. Tm: François DURIEZ clerc et Noël CARBONNEZ.	12/04/1763 x	Jean Philippe <b>FOULON</b> veuf d'Isabelle <b>HALLOT</b> , natif de <b>Loos</b> , domicilié faubourg N-D depuis 4 ans, âgé 37 ans, journalier. fils de feu Paul Philippe (?), journalier et de Marie Madeleine DUBOS. Catherine Thérèse <b>VANNANVERBECK</b> veuve de Martin <b>WILLEMO</b> , native de <b>Wattignies</b> , domiciliée ici depuis 8 ans, âgée 38 ans. fille de feu Adrien, journalier et de Marie Louise DUMEZ. Tm: Pau (sic) Joseph PECQUEUR journalier beau-frère de l'époux d'Esquermes, André CREMERS journalier ici, Pierre Joseph PLATIAU journalier à Esquermes et Pierre Joseph NOLF blanchisseur de filets ici.
27/02/1761 b	Marie Elisabeth Joseph <b>DELEBECQUE</b> (-1j 22h) illégitime fille de Jacques de Lille et de Marie Françoise PICQUART. Suivant la déclaration faite à Maître DUBAR chirurgien à Esquermes. p: Barthélemy Joseph GAYAN, m: Marie Louise MAGARA.	18/04/1763 x	avec dispense de 2e au 3e degré de consanguinité. Jean Joseph Roger <b>LEELDENBERGH</b> natif de Lille (St André), âgé de 26 ans, journalier. fils de feu Roger, journalier et de Catherine Angélique GODEFROY. Angélique Julie <b>DEVOS</b> , native d' <b>Armentières</b> , domiciliée à Lille (St André), actuellement ici depuis 9 semaines, âgée de 35 ans 1/2. fille de feu Jean Baptiste, journalier et de feu Jeanne Angélique DEROCQ. Tm: Jacques LESAR USAL brigadier de la maréchassée à Lille (St Pierre), François Joseph HALDERGHE, Joseph DUFOUR journaliers à Lille (St André) et de Jean François BUTIN laboureur ici.
17/03/1761 (+)	Marie Elisabeth Joseph <b>DELEBECQUE</b> illégitime fille de Jacques, journalier de Lille et de Marie Françoise PIQUART de cette paroisse (-1j 8j). Tm: François DURIEZ, clerc et Louis PHALEMPIN.		
28/09/1761 (+)	Marie Elisabeth <b>LEMAHIEUX</b> épouse de Pierre Antoine <b>PLATEL</b> , journalier (-1j) âgée de 40 ans. Tm: François DURIEZ clerc, Antoine LENFANT.		
10/12/1761 b	Aimable Joseph <b>DEMOL</b> (-1j 16h) fils de Jean Baptiste Joseph, journalier et de Marie Aldegonde CRESPIEN. p: Gabriel Joseph CARPENTIER, m: Marie Agnès DESPREZ.		
21/12/1761 (+)	Aimable Joseph <b>DEMOL</b> (-1j) âgé 11 jours. fille de Jean Baptiste, journalier et de Marie Aldegonde CRESPIEN. Tm: François DURIEZ clerc et Antoine DUMORTIER.		
12/01/1762 x	Pierre Antoine <b>PLATELLE</b> natif de <b>Wavrin</b> domicilié dans cette paroisse depuis 10 ans, journalier âgé de 46 ans, veuf de Marie Elisabeth <b>LEMAHIEUX</b> . fils de feu Adrien et de Jeanne BECQUET. Rose <b>ACCHARD</b> native d' <b>Esquermes</b> , domiciliée dans cette paroisse. Tm: Jean Michel PLANCO, Pierre		

13/01/1763 b	Angélique Victoire Joseph <b>WILLEMO</b> (-0j) fille de feu Jean Martin, journalier et Catherine Thérèse VANNANDERBECK. p: François NOLF, m: Angélique Victoire BUTIN.	06/07/1765 b	Charles Louis Joseph <b>CHRETIEN</b> (-0j 19h) fils de Pierre Joseph, journalier et de Séraphine Joseph SIX. p: Charles Louis LEMAIRE, m: Julie Romaine SIX.
23/01/1763 b	Angélique Joseph <b>LENFANT</b> (-1j 20h) fille d'Antoine Joseph, journalier et Marie Philippine DUMEZ. p: François Joseph DESWATTAIN, m: Angélique Joseph DOBIGNIE.	16/07/1765 x	avec dispense de second degré de consanguinité. Michel Joseph <b>BOEZ</b> natif de <b>Radinghem</b> y demeurant âgé de 55 ans, cordonnier. fils de feu Jean, journalier et de Marie Chrétienne ALLARD. Marie Catherine Joseph <b>ALLARD</b> native de <b>Radinghem</b> , dans cette paroisse depuis 2 mois 1/2, âgée de 34 ans. fille de feu Léonard, journalier et de Jeanne Marguerite COLLIER. Tm: Martin BOEZ frère de l'époux, François et Louis ALLARD frères de l'épouse journaliers tous trois à Radinghem et de Jean François BUTIN laboureur ici.
19/03/1763 (+)	Alexis Joseph <b>DUBUS</b> à la charge du Magistrat de Lille (-1j) chez Catherine VANNANVERBECKE veuve de Martin WILLEMO, âgé de 3 mois. fils de Charles, journalier à <b>Lille</b> (Ste Catherine) et de Rose Joseph VERGEULLE. Tm: François DURIEZ, clerc et Nicolas DELLIN.	17/09/1765 x	Pierre Joseph <b>BEULKE</b> natif de <b>Menin</b> , domicilié dans cette paroisse depuis 10 ans, âgé de 24 ans, journalier. fils de feu Jean Isidore, journalier et d'Angélique MAJORIBANC. Catherine Joseph <b>HAVET</b> native de <b>Lomme</b> , domiciliée dans cette paroisse depuis 17 ans, âgée de 23 ans. fille de Séverin, journalier et de Monique BUSINE. Tm: Séraphin BEULKE frère de l'époux, François HAVET frère de l'épouse journalier, Louis Joseph DELERUE blanchisseur de filets et Joseph Félix BONELLE journalier tous quatre de cette paroisse.
11/04/1763 b	Charles Joseph <b>HILDENBERGH</b> (-0j 15h) illégitime fils de Jean François Roger, journalier domicilié et natif de <b>Lille</b> (St André) et d'Angélique Julie DEVOS native d' <b>Armentières</b> depuis 2 mois ici. Selon le rapport de Me DUBAR, chirurgien et accoucheur juré à Esquermes. Légitimé par le mariage subséquent du 18 avril 1763. p: Charles Joseph RASAL, m: Catherine DILDENBERG.	22/10/1765 x	Ignace Joseph <b>BAUDOUX</b> natif de <b>Lille</b> (St Sauveur), domicilié ici depuis 22 ans, âgé de 23 ans, journalier. fils d'Honoré, journalier et de feue Marie Joseph CHRETIENNE. Rose <b>BEULKE</b> native de <b>Menin</b> , domiciliée ici depuis 8 ans, âgée de 20 ans. fille de feu Jean Isidore, journalier et d'Angélique MAJORIBANC. Tm: Séraphin BEULKE frère de l'épouse, Pierre Joseph BAUDOUX frère de l'époux, journalier ici, Jean Baptiste MULIE blanchisseur de filets ici et de François PIERRET journalier à Lille (St Sauveur).
17/12/1763 b	Pierre Antoine Joseph <b>DILLIES</b> (-0j 22h) fils de Pierre Antoine, journalier et Séraphine Joseph VANNEUL. p: Pierre Antoine Joseph MAJORIBANC, m: Marie Françoise DELAPIERRE.	05/11/1765 b	Marie Catherine Joseph <b>BOULINGER</b> (-0j 1h) fille de Jean François, meunier et d'Antoinette LIENARD. p: Louis Joseph DELOBELLE, m: Marie Antoinette MARECAUX.
21/12/1763 (+)	Pierre Antoine Joseph <b>DILLIES</b> (-1j) âgé de 3 jours. fils de Pierre Antoine, journalier et de Séraphine Joseph VANNEUL. Tm: François DURIEZ clerc et Louis PHALEMPIN.	23/01/1766 b	Marie Séraphine Joseph <b>DELANNOY</b> (-1j 19h) fille de Jean Baptiste, journalier et de Marie Anne Thérèse TROTEL? p: Rémy Joseph DARRAS, m: Marie Séraphine WICAR.
11/02/1764 (+)	Charles Joseph <b>TIERCE</b> veuf de Marie Joseph <b>PARROT</b> , marchand (-2j) âgé 43 ans. Inhumé dans l'église. François DURIEZ clerc et Jean Joseph DUQUESNE.	07/04/1766 b	Catherine Joseph <b>DILLIES</b> (-0j 13h) fille de Pierre Joseph, journalier et de Séraphine Joseph VANNEUL. p: Pierre Jean RINCHE, m: Catherine Joseph VENDEVILLE.
16/04/1764 b	Jean Baptiste Joseph <b>CHRETIEN</b> (-0j 14h) fils de Pierre Joseph, journalier et de Séraphine Joseph SIX. p: Charles Joseph LEMAIRE, m: Barbe Joseph ZEIZE.	08/10/1766 b	Charles Jacques Joseph <b>PETIT</b> fils de Charles Antoine Joseph, marchand et de Marie Catherine Joseph HENDRICK. p: Jacques Philippe COLLETTE, m: Marthe Sophie Joseph NEWTON.
01/06/1764 (+)	Jean baptiste <b>CHRETIEN</b> (-2j) âgé 6 semaines. fils de Pierre Joseph, journalier et de Séraphine Joseph SIX. Tm: François DURIEZ clerc et Louis PHALEMPIN.	20/01/1767 b	Pierre Joseph <b>DRUELLE</b> (-0j 4h) fils de Jean Baptiste, journalier et de Marie Joseph PINTIAU. p: Pierre Joseph ISBLET, m: Sainte DUPUIS.
12/06/1764 x	avec dispense de deux bans et du troisième degré égal de consanguinité. Alexis Joseph <b>LECOMTE</b> natif de <b>Beaucamps</b> , domicilié à <b>Lille</b> (St Pierre) depuis 20 ans, âgé de 33 ans. fils de feu Jean Baptiste, jardinier et de feue Marie Catherine DELERUE. Geneviève <b>LEMAYE</b> native de <b>Lille</b> (Ste Catherine), domiciliée en cette paroisse depuis 5 semaines. fille de feu Jean Baptiste, maréchal ferrant et de Marie Madeleine ROUSSELLE. Tm: Germain Joseph LECOMTE clerc de Radinghem frère du contractant, Pierre François LEMAY maître serrurier, Jean Baptiste CUVELIER maréchal ferrant frère et beau-frère de la contractante et de Célestin Angélique (sic) DESCAMPS maréchal ferrant tous trois de Lille (Ste Catherine).	10/02/1767 b	Rosalie Scholastique <b>ROTRU</b> (-0j 9h) illégitime, légitimée par le mariage subséquent du 01/07/1767. fille d'Antoine, marchand à <b>Armentières</b> et d'Angélique DELEFLY native de <b>Saint Venant</b> dans cette paroisse depuis 3 mois. Suivant la déclaration de Rose VION, accoucheuse du lieu. p: François DURIEZ clerc, m: Brigitte CHATTELAIN.
22/10/1764 b	Jean Baptiste Joseph <b>DILLIES</b> (-0j 1h). fils de Pierre Antoine, journalier et de Séraphine VANNEUL. p: Jean Baptiste BAUDUIN, m: Françoise DELAPIERRE.	11/02/1767 (+)	La fille illégitime d'Antoine <b>ROTRU</b> , marchand à <b>Armentières</b> et d'Angélique DELEFLY native de <b>Saint Venant</b> , domiciliée ici depuis 3 mois. Sœur germaine
23/10/1764 (+)	Jean Baptiste Joseph <b>DILLIES</b> (-1j) âgé de quelques heures. fils de Pierre Antoine, journalier et de Séraphine VANNEUL. Tm: François DURIEZ clerc et Louis PHALEMPIN.		

de Rosalie Scholastique Joseph ROTRU après avoir été ondoyée par Rose VION accoucheuse de ce lieu. Tm: François DURIEZ clerc et François Joseph DURIEZ fossier.



01/07/1767 x Antoine Joseph **ROTRU** natif d'**Armentières** y demeurant, âgé de 38 ans, marchand de grain. fils de Jean Baptiste, marchand de grain et de feu Marie Jeanne CAZIER.  
Angélique Joseph **DELEFLY** native de **Saint Venant**, domiciliée ici depuis 7 mois.  
fille de feu François Joseph, marchand de grains et d'Angélique LOMER. Tm: François Joseph VARREZ, maître d'école, Jean VOSTER cocher à Armentières, Jacques Philippe COLLETTE marchand ici et de François DURIEZ clerc.

21/03/1768 (+) Charlotte Joseph **DESPRET** (-1j) âgée de 6 ans 1/2. fille de Louis Benoît, marchand et d'Amée Brigitte CHATELAIN. Tm: François DURIEZ clerc et Charles François Joseph DURIEZ fossier.

30/04/1768 x avec dispense de deux bans et du second degré égal de consanguinité. Pierre **DEUREWAERT** natif de **Bruxelles?**, domicilié à **Lille** (St Etienne) depuis 10 mois, actuellement à **Dunkerque**, âgé de 30 ans, musicien.  
fils de Pierre Daniel, musicien et de Marie Catherine DEBOUT.  
Elisabeth Marie Anne **BOMMELS** native de **Téteghem**, domiciliée ici depuis 3 mois, actuellement à **Lille** (St Etienne), âgée de 21 ans.  
fille de feu Jacques et de feu Marie Anne DEUREWAERT. Tm: Pierre Daniel DEUREWAERT père de l'époux, Jean Baptiste et Philippe HEYMANS maîtres tailleurs tous à Lille (St Etienne) et de Joseph DEZOBRY brasseur à Lille (Ste Catherine).

12/04/1767 b Marie Amélie Joseph **BOULINGER** (-1j 12h) fille de Jean François Joseph, meunier et d'Antoinette LIENNARD. p: Louis Joseph SERRURE, m: Christine Joseph LIENNARD.

10 mariages dont 4 avec dispense de consanguinité.  
30 baptêmes dont 4 illégitimes (2 reconnus par mariage subséquent).  
27 décès dont 4 d'enfants à la charge du Magistrat de Lille (1 seul dont les parents sont connus).

### Le mulet se vantant de sa généalogie

Le Mulet d'un prélat se piquait de noblesse,  
Et ne parlait incessamment  
Que de sa mère la Jument,  
Dont il contait mainte prouesse :  
Elle avait fait ceci, puis avait été là.  
Son fils prétendait pour cela  
Qu'on le dût mettre dans l'Histoire.  
Il eût cru s'abaisser servant un Médecin.  
Etant devenu vieux, on le mit au moulin.  
Son père l'Ane alors lui revint en mémoire.  
Quand le malheur ne serait bon  
Qu'à mettre un sot à la raison,  
Toujours serait-ce à juste cause  
Qu'on le dit bon à quelque chose.

*Jean de la Fontaine*



### Principales abréviations utilisées par les généalogistes lors du relevé d'actes

°	Naissance
b	Baptême
x	Mariage
xx	Remariage
) (	Divorce
(+)	Sépulture, inhumation
+	Décès
P	Père
M	Mère
p	Parrain
m	Marraine
fs	Fils
fa	Fille
sp	Sans postérité
sa	Sans alliance
Ca	Vers ou <i>Circa</i>
/date	Avant
date/	Après
!	Cité(e)
sd	Sans date

# Mourir autrefois

*Pour être bien placé au Jugement Dernier, celui que Dieu rendra à la fin du monde, n'est-il pas prudent d'être enterré le plus près possible d'un saint ou d'un martyr dont on est certain qu'il ira aussitôt en paradis ?*

Les restes des saints et martyrs sont conservés dans les églises, c'est donc logiquement que l'on demandera à être enterré dans ou autour de ce lieu. Parfois les églises sont construites sur le tombeau d'un saint comme la basilique St Pierre de Rome mais le plus souvent les reliques sont apportées en grande pompe dans l'église et conservées dans un reliquaire ou une châsse, un autel leur est aussi souvent réservé.

La protection de ces saints ne s'arrête pas aux morts, elle s'étend aussi aux vivants. Ainsi, au Moyen Age, à la porte des églises et des cimetières attenants s'arrête l'autorité de l'homme, la justice humaine cesse là où commence celle de Dieu. On trouve encore parfois sur les murs ou les portes des églises très anciennes de gros anneaux de fer que saisissait celui qui voulait échapper à la justice des hommes.

Le cimetière ancien est un lieu de vie, de rencontre avec parfois des excès qui, sans aller jusqu'aux pratiques satanistes rares, en font un lieu où paissent les cochons, où l'on fait ses besoins, le marché... Il fait partie du périmètre sacré et à ce titre ne peut accueillir que ceux qui sont en règle avec l'Eglise donc point de suicidés, de condamnés ni bien sûr d'hérétiques et pendant longtemps d'acteurs relégués plus loin en sol profane.

Longtemps on permit d'inhumer les corps à l'intérieur même de l'église bien que la loi l'ait interdit à plusieurs reprises. Ceci avait un certain coût et n'était donc permis qu'à une élite. Mais les corps étant mis à même la terre dans un linceul (qui n'est ni plus ni moins que le drap dont ils se couvraient dans leur lit) devaient régulièrement être retirés afin de faire de la place et on imagine bien que l'atmosphère était tout à fait malsaine lorsque le corps se décomposait. L'église est donc un perpétuel chantier entre ceux qui y sont exhumés et ceux qui y sont inhumés. De même lorsque les cimetières sont saturés, comme aujourd'hui encore, on exhume les ossements pour les mettre dans l'ossuaire.

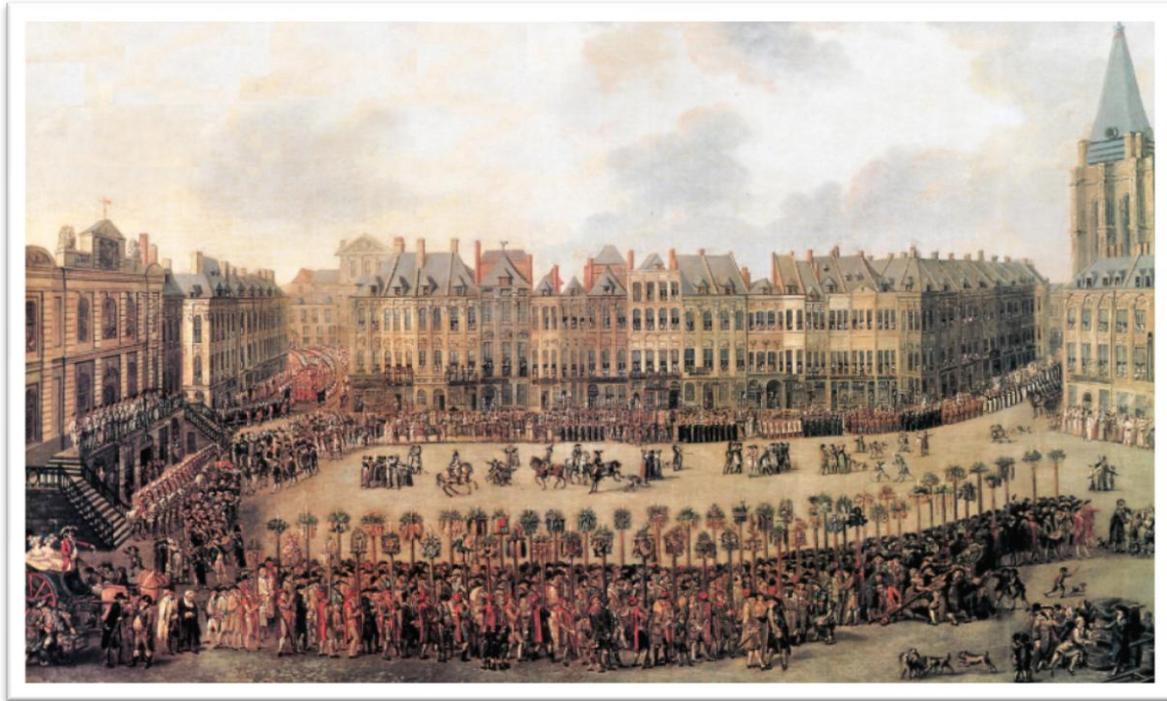
La mort est donc souvent présente aux yeux de nos ancêtres par les représentations apocalyptiques, les reliques bien en vue, les corps qui entrent et sortent de terre, la mortalité fréquente et importante surtout des enfants et bien sûr le moment même de la mort qui n'a lieu ni dans un hospice ni dans un hôpital mais dans la maison dans laquelle se trouvent plusieurs générations. On assiste à la mort, à la réception des derniers sacrements, celui de l'**extrême onction** d'huile pour apporter force et courage au mourant, celui du **viatique**, cette dernière communion au corps du Christ, à l'hostie. Certains médecins se plaignent encore au XIXe siècle de la foule qui envahit les chambres des mourants. La mort n'est pas aseptisée comme elle l'est aujourd'hui, elle est visible et même montrée et rappelle le sens de cette vie sur terre non pour désespérer mais au contraire pour espérer et apaiser.

Jusqu'au XIIe siècle les tombes sont rarement identifiées, elles sont invisibles, elles deviendront de véritables récits biographiques à partir du XVIe siècle.



# Défense d'uriner contre l'église St Etienne !

*Il ne s'agit pas ici de l'église actuelle mais de l'ancienne qui se trouvait sur la grand'place de Lille au niveau de la rue Esquermoise. On peut l'apercevoir sur le tableau de la grande procession.*



**L**es Sieurs Alexis François DELAHAMAIDE, Joseph BRIXY, Pierre Noël Joseph DETENRE, François PATOUT, Théodore VANDERVECK, Ignace FIEVET, Guillaume François BEGHIN et Jacques WARTEL marguilliers de l'église paroissiale de saint Etienne à Lille d'une part, les Sieurs Hubert LENGART époux de Marie Madeleine GUIDIN, Pierre MONART époux de Marie Anne HOCHART, Jean François HOCHART, Messire Jean Ferdinand Guillaume LEPREVOST dit de BASSERODE, écuyer, seigneur Dautgrenier, Dominique François FREMAUT époux de Marie Anne TIRANT, Jean Joseph CARDON, Mathias et Bauduin TIRAN fort de Jean Philippe son frère propriétaires des maisons situées sur la grand'place vis-à-vis de la croix saint Etienne d'autre part.



Les parties B arrentées pour 867, 601 et 310 florins par les premiers qui vendent au Sieur LENGART la moitié et aux MONART et HOCHART l'autre moitié de la première portion pour 537 florins, la deuxième portion au dit PREVOST pour 341 florins et la troisième aux dits FREMAUT, CARDON et TIRAN pour 180 florins. Ils sont assujettis de recevoir les eaux pluviales de la dite église, de ne pas élever leurs bâtiments plus haut qu'ils ne le sont actuellement à moins d'en demander l'autorisation et de ne pas construire de latrines contre les murailles.

A Lille le 18 janvier 1712.

A.D.N. 2 E 3 / 4260

# Entre foi et superstition

*Longtemps les prêtres ont luté contre le paganisme et les religions anciennes. A Wervicq le temple d'Hésus ou de Mars a été remplacé par l'église St Martin mais jusqu'au XVIIe siècle la statue du dieu de la guerre a été conservée. Ne parle t'on pas du Temple-Mars (Templemars), Templum Jovis ou Temple de Jupiter (Templeuve)? Déjà depuis longtemps les évêques bénissaient les sources d'eau du paganisme pour en faire des fontaines miraculeuses : St Laurent à Anstaing, St Piat à Seclin...*

On pendait des rubans et autres objets sur les arbres et FENELON, évêque de Cambrai, exhortait ses prêtres à combattre ces superstitions mais en vain. Au mieux on plaçait la statue d'un saint dans l'arbre ou on l'abattait pour y construire une chapelle pour christianiser le lieu. Et des chapelles il y en avait ! Construites le plus souvent par des particuliers à la suite d'un vœu ou d'une maladie. Chacun se mettait sous la protection d'un saint, celui dont on portait le prénom, celui de la paroisse et le saint protecteur de sa corporation, de sa confrérie.

Parfois les prêtres sont artisans de ce mélange entre la foi et la superstition comme le signale le doyen de Saint Etienne à Lille à la fin du XVIIe siècle : *"Il y a des prestres ignorans qui inventent des fins superstitieuses pour trouver des messes à dire. Ils font accroire au peuple qu'on dit des messes pour retrouver des choses perdues. On s'est même présenté à moy pour scavoir quelle chapelle il y avoit dans ma paroisse où l'on faisoit dire des messes de contrainte afin d'obliger les voleurs à rétablir les larcins (vols)."*



Il y avait ensuite tous ces miracles plus ou moins divins dont attestait la population comme ces corps retrouvés intacts qui ressurgissent des tombes à l'occasion de la Révolution comme LADRON de GUEVARA à Antroeuil (Avelin) ou LE VASSEUR à La Boutillerie (Fleurbaix). Pourtant l'Eglise n'était pas en mal de saints et les lieux de pèlerinage nombreux. Parfois la vénération est particulière comme ces Avelinois qui le jour de la Trinité allaient à cheval jusqu'à Seclin pour honorer saint Piat en entrant ainsi montés dans l'église et en faisant le tour, chœur compris.



Les processions dans chaque paroisse étaient des occasions de faire la fête et de promener les reliques sur les routes afin que le saint n'oublie rien ni personne. Tous s'y retrouvaient selon leur état : clergé, magistrats de la commune, armée, représentants du roi, corporations etc.

Certaines processions tournaient mal. Ainsi celle des fêtes de Lille<sup>1</sup> d'où le Saint Sacrement (hostie consacrée) était absent mais bien présentes les châsses contenant les reliques des saints. Une cavalcade formée des chanoines, du prévôt et de deux échevins parcourait la veille le chemin à emprunter et le fou communal

jetait des dragées au public. Dans la procession il y avait les confréries accompagnées de musique et de coups de fusils, les valets des bourgeois habillés en diables faisaient mine de maintenir l'ordre en envoyant du son à la foule ou en l'aspergeant avec des seringues. D'autres valets servaient à boire. Le Magistrat communal n'osait intervenir de peur que la population ne se révolte et c'est finalement l'évêque de Tournai qui réduisit cette procession en 1769 de manière à rendre impossible ces abus.

<sup>1</sup> Voir le tableau présenté page 23

# Les protestants

*A partir de 1539 la Réforme, sous sa forme calviniste plus particulièrement, va se répandre dans la châtelainie de Lille. En 1546, 14 Lillois sont l'objet de poursuites judiciaires. Les départs vers l'étranger s'organisent. On compte approximativement le quart de la population de la châtelainie qui est séduit par les idées nouvelles. On refuse de payer la dîme en 1553, on s'assemble à Bondues et à Tourcoing pour écouter prêcher, on est spectateur de la "farce de Mouvaux" en 1563<sup>1</sup>.*

Les autorités ne semblent pas pressées à rétablir l'ordre et même sont parmi ceux qui s'intéressent à cette nouveauté. Jean BOUSSEMARE, lieutenant du bailli de Mouvaux est privé de sa charge après la fameuse "farce". Lorsque les fauteurs de troubles sont punis, ils ne le sont que légèrement.

Le clergé trop peu nombreux, les échanges commerciaux et donc des nouvelles accélérées, le message nouveau accessible et simple, à la portée de tous. Ce sont autant de facteurs qui facilitent l'arrivée des idées nouvelles.

En 1556-1566 les temps sont durs, c'est la crise dans le textile. La noblesse des Pays-Bas est en rébellion contre le pouvoir espagnol. Elle demande la suppression de l'Inquisition et semble ainsi acquise aux idées de la Réforme. On s'affiche maintenant Calviniste. Des assemblées de 300 à 3000 personnes ont lieu dans la châtelainie.

Le clergé catholique est sur la défensive. Les curés du Ferrain, ainsi que ceux du pays de Weppes, font des rapports alarmants. Ils disent qu'il ne leur est plus possible de "*se maintenir en leurs cures*"; "*le grand désordre et méprisement*" que manifestent "*la plus grande part*" de leurs paroissiens "*touchant la sainte messe et l'office divin*" ne leur permettront plus de faire respecter "*le saint dimanche ni autres festes commandées en l'église catholique...; avant peu de temps, il n'y aura plus ni messe ni confession*".



En août 1566 les Gueux s'attaquent aux églises détruisant les statues, tableaux, vases sacrés. Les confréries d'archers des communes sont divisées entre Calvinistes et Catholiques et ne peuvent se résoudre à intervenir. Des bandes de pillards se mêlent aux Gueux. Le pouvoir royal intervient et exécute quelques pillards. C'est cette image négative des Protestants (ou prétendus tels) qui restera dans les mémoires et fera que les Castelo-Lillois resteront longtemps hostiles aux Réformés. L'exil reprend de plus bel vers l'Allemagne, Canterbury en Angleterre où une Eglise Réformée Wallonne est créée en 1568, aux Pays-Bas à Leyde (Leiden) à partir de 1575. Tous les départs ne sont pas seulement motivés par l'incompatibilité des foies mais aussi par les conditions économiques.

Finalement entre les exécutions, les exils et les reconversions le protestantisme disparaît apparemment de la région mais les autorités romaines sont en alerte et redoutent un retour de l'hérésie. Jusqu'au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle au moins on fait des procès dans la région contre ceux qui continuent à professer des idées réformées. L'occupation hollandaise de 1708-1713 va permettre aux Calvinistes de reconstruire leur église dans la châtelainie en particulier en maintenant les *Eglises de la Barrière* <sup>2</sup>. Mais encore une fois le protestantisme est lié dans l'imagerie locale à la guerre, aux privations, aux problèmes économiques.

## Sources généalogiques concernant les Protestants de la châtelainie de Lille :

- Liste des personnes mariées à Leiden par Cornélis Delfortrie.
- Liste des personnes mariées à Canterbury publiée dans un ouvrage disponible, entre autre, aux archives communales de Tourcoing.
- Liste des B.M.S. des églises de la Barrière téléchargeable gratuitement (📄)

<sup>1</sup> Lire cet épisode (📄)

<sup>2</sup> Ouvrage sur ce sujet téléchargeable (📄)

# Documents religieux

Voici quelques documents glanés au cours de mes recherches qui sont autant d'exemples de la manière dont nos ancêtres abordaient la religion.

## Les grandes familles et l'état ecclésiastique

2 E 3 / 3925 acte 37 du 01/10/1682 Maître Jean GRANDEL *prêtre et chapelain de l'église collégiale de saint Pierre en cette ville de Lille en qualité de procureur spécial de Damoiselle Françoise LEROY veuve avec enfants de Louis GRANDEL demeurant à Lille auxquels enfant appartiennent six cens des héritages ci-après déclarés et comme administrateur des biens délaissés par feu Antoine GRANDEL pour les rentes viagères qu'il a donné à Dom Thomas GRANDEL son fils prêtre et religieux de l'abbaye de Loos, à Sœur Madeleine GRANDEL religieuse de l'hôpital de Seclin et à Sœur Marie GRANDEL religieuse de l'hôpital d'Harlebecque, lequel comparant reconnu avoir baillé à titre de cense et louage à Pierre BRUNEAU laboureur à Sequedin et Marguerite DEFIEF sa femme dument autorisée six cens de terres à labour gisant à Sequedin et six cens ½ en deux autres pièces délaissées pour la décharge des rentes viagères ci-devant touchées.*

## Entrer en religion c'est renoncer à ses biens terrestres

2 E 3 / 4240 acte 205 du 18/01/1648 Eustache François DE LE VAL fils de feu Gérard, écuyer, seigneur de Rupilly étant en résolution de se rendre religieux convers en l'abbaye St Calixte des chanoines réguliers de St Augustin en la ville de Cysoing, reconnu et déclara avoir bien et légalement donné par pur don d'entre vifs, irrévocable et sans rappel à Jacques Michel Ferdinand DE BAYARD fils de Guillaume, écuyer, seigneur du Mont Hullin son cousin, *le fief et seigneurie de Rupilly se consistant en neuf quartiers de terre en une pièce situés à Mérignies tenus du Sieur baron de MINGOVAL à cause de sa seigneurie d'Avelin, occupés présentement par Liévin PASQUIER demeurant à Bonnanche paroisse de Templeuve en Pévèle à charge de payer au comparant sa vie durant la somme de 48 livres parisis, ne pouvoir vendre, charger ni aliéner. Néanmoins si au cas il ne ferait profession, que Dieu ne veuille, le rendage entier tel que le dit fief pourra être baillé. Et quand à ses autres biens sur le pays de Hainaut et ailleurs si comme la maison de Popuelle contenant trois bonniers en une pièce avec une autre maison située à Mourcourt contenant demi bonnier venue de la succession de Gérard DE LE VAL son père comme aussi de deux lettres de rente l'une pour 400 livres obligeant Guillaume DUBOIS de Leers et l'autre pour 300 livres obligeant Nicolas DRAPPIER de Jolain lez Tournai, il les donne à Damoiselle Jeanne LEMESRE sa cousine femme du dit Sieur du Mont Hullin moyennant de payer et fournir à Monseigneur le Révérend prélat du dit Cysoing tel droit dont ils ont convenu ensemble pour entrer en religion à charge et condition de poursuivre et maintenir la vente faite de la moitié d'une maison à St Brice en Tournai dont l'argent en est reçu le tout au profit de la dite Damoiselle.*

## Un testament type, lorsque les biens terrestres n'ont plus d'importance

2 E 3 / 3924 acte 73 du 31/01/1681 *In nomine Domini<sup>1</sup> Antoinette DESPONCEAUX fille non mariée de feu Jean demeurant à Lille, laquelle considérant la fragilité humaine, qu'il n'est rien plus certain que la mort, ni moins certain que l'heure d'icelle<sup>2</sup>, ne voulant mourir ab intestat<sup>3</sup>, veut disposer des biens qu'il a plu à Dieu lui départir en ce monde, elle a fait son testament et ordonnance de dernière volonté en la forme et manière que s'ensuit.*

*Premièrement elle recommande son âme à Dieu notre Créateur, le priant à l'intercession de la Glorieuse Vierge Marie, de son Ange Gardien, de Ste Antoinette sa patronne et de tous les saints la vouloir colloquer dans son paradis, élisant la sépulture de son corps dans les processions des Révérends Pères Dominicains de cette ville près du tombeau du Révérend Père Antoine GENUART si faire se peut et que soit dit et célébré par les dits Pères en leur église un service le corps présent avec les vigiles<sup>4</sup> et psaume de lugentibus chanté, suppliant les dits Pères avec toute la communauté de venir chercher son corps dans la maison mortuaire, pour tout quoi la comparante veut et ordonne que soit donné et fourni au couvent la somme de 60 livres parisis.*

*Item elle ordonne que soit fait un service de bourgeois dans l'église de la paroisse où elle décédera.*

*Item elle donne à la confrérie de la Très Sainte Trinité érigée dans l'église paroissiale de St Etienne la somme de 6 livres parisis.*

*Item à la confrérie de St Charles Borromée érigée en la même église elle donne son fer d'argent.*

<sup>1</sup> Au nom du Seigneur.

<sup>2</sup> Celle-ci.

<sup>3</sup> Sans avoir dit ses dernières volontés.

<sup>4</sup> Office de veillée avant une fête.

Item à Mathieu DESPONCEAUX son frère demeurant à Lille la somme de 800 livres parisis provenant de la succession d'Hélène BERENGER sa tante.

Item elle donne à François DESPONCEAUX son frère la somme de 50 livres parisis<sup>1</sup>.

Et quand au surplus de ses biens après règlement des sommes dues, elle le laisse aux enfants tant fils que filles à égale portion de Pierre BERENGER de Lille son oncle sauf qu'en plus Jeanne BERENGER sa fille et filleule de la comparante aura une garde-robe, une bague d'or, son lit, oreiller, une paire de linceuls et deux couverts les meilleurs avec les rideaux du lit.

### Les biens d'un curé de campagne

2 E 3 / 5874 acte 19 du 15/09/1676 Vente aux enchères des biens de feu maître Antoine CAMIEZ vivant prêtre pasteur de Moncheaux par ses exécuteurs testamentaires Messieurs maître Adrien DUBRUILLE prêtre pasteur de Raimbeaucourt et maître Pierre CHASTELAIN chapelain de Raimbeaucourt : six tonneaux, demi rondelle, un chaudron, un petit pot de fer, deux plats et trois assiettes d'étain, un fer gaufrier, un flacon de pierre, un pare-feu, un gribet et des estenelles, un pot de pierre et deux bouteilles de verre, deux seaux, un mousier, un tamis et deux petites bouteilles, une fourche de fer et un het, une paire de pouillie, un couvertou vert, un manteau noir, une casaque, une paire de haut de chausse et une paire de bas, une nappe, un linceul et une chemise, deux sacs, une camisole, un bréviaire, un suphe, un menchoir, un saloir, une coupe, un cretin (sic), deux telles et un plat de terre, un puroir, une telle et un plat, un saloir et environ trois cou(...?) de soille, une couche, une petite table, un beauneaux, une herche, un volant et une cage de fer, un demi bréviaire, une charrue, un chariot plat, harnas, eschelette à fer et perche fond de car, une vache de poil noir, une cavale de poil clair baye, une cavale de clair baye, deux cents de garbes d'avoine, deux cents de warras (fourrage), des warras de poix, des warras de fèves, vingt huit cents de garbes de blé, dix bouges de lin, sept poules et un coq, un cent de garbe de fourrage, soucrion, blé, du fourrage dans deux chevelles, du blanc bois et facheaux dedans la chambre, du facheaux de chêne, deux chayères, une chaière, le fien (fumier) dans la cour.

### Le presbytère de Tourcoing et les prédicateurs

2 E 3 / 7757 acte 19 du 29/12/1676 George CASTELLAIN Sieur Dacq bailli, Mathieu BOUCHE, Pierre DE COURCHELLES, Gaspard DESURMONT, Pierre LEFEBVRE, Jean François DE LOBEL, Jean DERVEAUX et Philippe ROUSSEL échevins de Tourcoing d'une part, maître Jean François COPPIN prêtre bachelier formé à la sainte théologie, pasteur moderne de Tourcoing pour lui et ses successeurs d'autre part. Ledit second ayant trouvé lors de son établissement la maison pastorale en mauvais ordre, ayant alors interpellé lesdits premiers comparants pour en faire visite de la maison qu'avait laissé feu maître Pierre GUILLAUME son prédécesseur et ses parents y ayant fait divers changements peu convenables, même fait remplir la cave sans en avoir fait faire une ailleurs, non plus que d'édifier le bâtiment et logement au-dessus d'une cave pour la commodité de ladite maison pastorale et logement des prédicateurs stationnaires à quoi néanmoins il était obligé selon le contrat fait le 17 avril 1670 devant le présent notaire ratifié par Messieurs les vicaires généraux de Tournai le 17 septembre dudit an. Voyant que ladite maison est toute détériorée et dans un état fort incommode, même s'il n'y a pas lieu de recourir à charge des héritiers dudit prédécesseur lesquels sont tous pauvres. Moyennant la somme de 200£ parisis que lesdits premiers comparant ont donné au contrat, ledit pasteur est obligé de faire ladite cave et le logement pour les prédicateurs stationnaires vu que de tous temps ils ont été chargés des curés comme il appert par obligation stricte portée par l'avant-dit contrat. Lesdits premiers avaient fait un dernier effort pour l'achat et livraison de ladite maison dont la commune est encore chargée d'une partie du prix capital à cause d'argent pris à intérêt. N'ayant pas de lieu plus commode pour faire la cave et le logement qu'en la place de la petite maison jouxtant qu'a occupé Maître Pierre DE LE PLANCQUE chapelain et quittée pour vieillesse et caducité où, moyennant quelques avances, le second comparant offre de faire tous les débours et avances pour le bâtiment sous quatre ans, promettant de loger et nourrir les prédicateurs stationnaires mais aussi tous les autres terminaires ce qu'il dit être considérable et avantageux pour la commune.

Enfin s'accordent ainsi : outre tout le bâtiment et contenu de la maison pastorale exprimé par ledit contrat, les premiers laissent tout le contenu de la maison qu'a occupé ledit DE LE PLANCQUE appartenant à la communauté sur le fond de laquelle ledit second sera tenu de faire ériger un logement de briques et bois solide de 18 pieds de longueur, large de 15 avec une cave voûtée, une chambre dessus haute de 18 pieds, au-dessus autre chambre ou grenier avec un encuvement de 4 pieds et au-dessus un petit grenier couvert d'écaillies ou tuiles et deux cheminées, l'une en la chambre dessus la cave, l'autre en la chambre ou grenier d'en haut où il y aura des couches ou lit de champs pour loger lesdits prédicateurs qui seront à charge du second comparant et ses successeurs sans

<sup>1</sup> Donc moins qu'aux Dominicains.

*inquiétude non plus pour leur accommodement, logement, que nourriture tant des jours hors de Carême que pour la livraison de la bouteille pleine de vin promise par chacun jour. Sera ledit second aussi tenu d'entretenir lesdits édifices, vitre et couvertures, eut égard que le tout lui sera livré avec deux matelas et deux couvertes avec la somme de 1200£ qu'ils promettent de payer soit 300£ parisis du jour en un an que le présent contrat sera ratifié par Monseigneur l'évêque de Tournai, pareille somme un an après etc. en sorte que lesdites 1200£ seront payées en quatre ans. Les premiers affranchissant le second et ses successeurs de l'apport des XXèmes de la maison pastorale et la dîme pour tout le temps que ses successeurs l'occuperont. Présents Pierre DE LORTIOIR fils de feu Jacques et Ferdinand LE ROUX fils de feu Claude de Tourcoing.*

### Abjuration de l'hérésie

*Le 15 septembre 1720 à Halluin fut baptisée sous condition Anne Philippine DE GRENADIER âgée de 15 ans fille de Philippe Théodore de Bergh op Soom et d'Anne Agnès VANDODE germaniques hérétiques. Après quoi elle a abjuré l'hérésie que lui ont inculqué ses parents et la reconnue infecte après quoi elle a fait profession de foi à l'Eglise catholique apostolique et romaine devant l'illustre évêque de Tournai et Jean PARDOEN pasteur d'Halluin, témoins Florent TASSART et Anne Catherine DELANNOY.*

### La fille de Martin LUTHER et d'HEYGEL

*L'an 1764 le 19e du moi d'aoust, dans l'église paroissiale de Roncq diocese de Tournay juridiction de Lille en flandre, Marguerite Elisabeth LUTHER fille de Martin LUTHER et de Wilhelmin Frederique HEYGHEL née de parents réformés ou calvinistes dont elle avoit professé publiquement les erreurs en la ville de Minden dans la Wesphalie épouse du nommé Antoine DELANNOY natif de cette paroisse et y demeurant maître cordonnier s'étant fait instruire dans la doctrine catholique romaine, et par ce moi en reconnue les erreurs et la fausseté de la dite Religion réformée, les a abjuré, detesté et rejeté et professé publiquement entre les mains de Me Jean THOMAS prêtre chanoine de St Pierre de Lille, la foi catholique et apostolique et romaine en présence de Me Joseph Constantin BARON curé de la dite paroisse de Roncq, Me Hubert PARENT vicaire dudit lieu et Antoine DELANNOY son mary, témoins à ce requis et appelés, au moi en de laquelle profession de foi la dite Marguerite Elisabeth a été relevée des censures de l'église qu'elle avoit encourru par la profession publique de l'herresie, et en conséquence absoute, réunie et incorporée à l'église et à la participation des Sacrements, en témoin de tout quoi le dit Sieur THOMAS a signé au présent registre avec les témoins cy dessus nommés ainsi que la dite M.E. LUTHER.*

### ERRATUM AU NUMERO 1

Page 13 dans le commentaire en bas de page il est écrit "Quelques signatures reconnaissables : Pierre et Marie CROMBET, Gilles CRONBET (avec un N), Gille DU BURCQ, Jean DE LE COURT, Maximilien, Antoine et Pierre Ignace DUGARDIN et bien-sûr Pierre BERNARD qui, comme souvent les notaires, inclus l'année dans sa signature "1700". Seul le notaire et DELECOURT signent vraiment, les autres apposent leur marque et le notaire note autour leurs noms et prénoms." Il faut lire "Philippe CRONBET (avec un N)" et non "Gilles". Si les autres personnes mettent bien une marque, elles signent aussi comme le montre le style différent des écritures. Marques assez étranges ces 3 ou 4 "f" étant communs aux CROMBET, DUBURCQ et DUGARDIN, il doit y avoir eut là un exercice d'écriture avec l'aide du notaire.

Page 15 il manque la deuxième ligne de la colonne de gauche "DU GARDIN fils a marie de feu"

### Solution à l'énigme du n°1

Les deux personnages de la page 2 sont issus du document E 2335 que vous retrouvez sur le site "La Bassée, les Weppes" signalé page 32 du Castelo-Lillois n°1 (Piètre et Pommereau à Aubers). (📄)

# Brûle-Maison

Né le 16 janvier 1678 à Lille François COTTIGNIES dit Brûle-Maison était un petit marchand mercier sur l'actuelle place du théâtre. A ses heures il était également chansonnier à la fois en français et dans ce patois qu'on appellera au début du XXème siècle le "Ch'ti". Il exploite les situations comiques du quotidien, les problèmes de voisinage et de famille.

A l'époque les Tourquennois sont les principaux rivaux des Lillois dans le domaine du commerce de la draperie. C'est donc naturellement que ce Lillois va les mettre en scène dans ses pasquilles, osant le jugement inamical "*les habitants de Tourcoing ont beaucoup de naïveté et parlent un jargon singulier*". C'était surtout à leur brouette qu'il en voulait, cette brouette dans laquelle les tisserands transportaient particulièrement les matériaux bruts puis transformés en tissus. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle Jules WATTEUW, Tourquennois, reprendra cette caricature pour en faire sa fierté, il deviendra le chantre des *Brouetteux*.

COTTIGNIES chantait dans les rues de Lille qu'un Tourquennois venu de son bourg à Lille avec ses perches à houblon trouva que ces perches qu'il avait placées transversalement sur la brouette ne pouvaient franchir la porte de Gand étant plus longues que la porte n'était large. Le Tourquennois aurait été assez naïf pour ne pas songer à enlever les perches de sa brouette et leur faire traverser la porte dans le sens de la longueur.



Brûle-Maison pouvait tour à tour composer dans la douleur comme lorsqu'il raconte le siège de Lille de 1708, être mélancolique comme dans "Voyage de Lille à Douai par la barque" ou tomber dans le graveleux comme dans la chanson du "Censier de Poutrain" dont l'épouse reste le postérieur collé à la lunette des toilettes ou "Le Tourquennois qui a fait la gageure de manger plus de prunes qu'un cochon" dont on imagine bien la conclusion.

L'origine de son surnom de *Brûle-Maison* reste inconnue. On parle du lien avec le fait qu'il brûlait des maisons de papier pour attirer les passants mais il semble plutôt lié à la tenue de brigand qu'il portait comme vêtement de scène.

Il va en pèlerinage à Compostelle et deux fois à Rome. On raconte qu'un jour, trouvant la soupe trop chaude, il dit à sa femme qu'il part à Rome attendre qu'elle refroidisse, ce qu'elle eut le temps de faire pendant l'année de son absence. Il décèdera pauvre à Lille le 1er février 1740. Voici l'épithaphe rédigée par son fils Jacques :



François Cottignies

**Cy-gît un faiseur de chansons  
Qu'on appelait Brûle-Maison.  
Mort à soixante-deux ans d'âge  
Faute de vivre davantage.  
La terreur des Tourquennois,  
Et les délices des Lillois.**

**Sa renommée passa jusque dans l'Amérique  
Et de son propre ouvrage il était le comique.  
S'il règne chez les morts et dans le même goût,  
Sa réputation aura gagné partout.**

Cette mort ne pouvait que réjouir les Tourquennois. Brûle-Maisons raconte lui-même la fête qui s'en suivit :

### Complainte sur les réjouissances qu'ont faites les Tourquennois ayant appris ma mort

*Hélas ! quelle triste nouvelle, qu'on intind dins tout canton.  
Ell' n'est ni bonne ni bielle, ch'est l'mort du pauv' Brul'-Mason, queulle affliction !  
Car cha nous fait braire, d'pinser que ch'l'homme r'nommé est trépassé.*

*Un chacun dit : ch'est damache qu'un parel espri' est mort !  
Dir' que l'dernier jour de s'n ache d'avant morir parlo'incor, queu triste sort !  
Qu'un homme aussi sache, n'arot jamais d'vu morir, qui fait tant rire.*

*Brul'-Mason, par ses grimaces étot connu tout partou, dins les bourgs et les villaches,  
D'un bout jusqu'à l'auter bout, jusqu'au Pérou, jamais personnache  
N'a su faire autant d'cançons que ch'Brul'-Mason.*

*Quand qu'i cantot sus la place, les sam'dis et merquedis on courrot vir ses grimaces,  
Ses morgues, mêm' ses sing'ries, et ses drol'ries; de ville in villaches,  
Amusot fille' et garchons par ses cançons.*

*I m'tot un nocquet à s'bouque, autermint dit un carnas,  
Avec un coutiau d'quat' doupes Brul'-Mason perchot sin bras.  
Après tout cha, i maingeot d's étoupes, pa s'bouq' sortot à l'instant des biaux rubans.*

*Quand il avot fait ses morgues, après cha copot sin nez.  
Avec des cats i juot d's orgues, sin front y broquot après.  
Et d'sus l'marqué il étot in voque. Faijot avec ses maintiens rir' tous les gins.*



REGNE DE LOUIS QUATORZIÈME

(dit) Brul'-maison

*Par malheur, un homm' si sache est mort ! Prions Dieu pour li.  
Mais dins Tourcoing bian bourgache un chacun s'in réjouit grand comm' petit.  
Sont tertous bénaches qui n'fra jamais pus d'cançon che Brul'-Mason !*

*Ayant appris d'assurance que ch'Brul'-Mason étot mort, ont fait des réjouissances.  
Malgré qui gelot bien fort, tout d'un accord, il' ont fait bonbance,  
Il' ont mêm' fait, sus ma foi, des grands fus d'joie.*

*I n'y-avot l'fieu à Jean-Jacques qui avot donné du bos;  
Ch'ti qui a étranné s'vaque il a donné un chint d'os;  
Et Vaterlos, avé s'biell casaque, il a donné vingt bourrées, pour les brûler.*

*Jean Gille a donné d's équettes pour mette à ch'fameux fu d'joie; un aute a donné s'brouette.  
Ont fait un fu comme eun'moye, et gros François a donné s'rufflette  
Et eun' pell' tout rimplie d'bren pour mette d'dins.*

*Au mitan de ch'fu intière i n'y-avot un long baton  
Au d'bout n'y-avot eun' bannière avecque l'nom d'Brul-Mason fait à fachon.  
Infants, père et mère dansott'nt tout autour du fu comm' des perdus.*

*Il' ont jeté des baguettes, il' ont joué du tambour,  
Du violon et de l'trompette, infin ch'étoit dins ch'biau jour sans nul détour.  
Bien mieux qu'à leu fiête. I n'ont jamais eu ma foi eun' parell' joie.*

*N'y-avot un des principales qu'on appell'Mathieu Colas,  
I leu-z-a fai' un régale, avec eun' biell' pair' de cats, dodu' et cras (Quel souper frugale !)  
Accomodé' à fachon avé d's angnons.*

*Comme i maingeott'nt sans fourchettes, croyant qu'ch'étoit du lapin,  
L'un a attrapé eun'tiête, il l'a mis pa'd'sus sin pain, in ayant faim;  
Maingeott'nt comm' des biêtes, sans pinser qu'tout cha dins l'plat ch'étoit du cat.*

*Dins cheull' fricassé friande on a trouvé eun'soris,  
Bien poitass', bien bielle et grande, aussitôt tout l'compagnie tout ébahie,  
Sans fair' d'aut' demande, ont vu qui maingeottent là tertous du cat !*

*Ont délouffé comm' des biêtes, d'ches cats des fameux morciaux,  
Ma' à leu cœur, à leus tiêtes, délouffant tous ches lourdiaux plein des séaux,  
Mon Dieu ! Quell' biell' fiête ! Pour se r'vinger, Brul'-Mason fait cheull' canchon.*

Pour rester dans le thème de ce numéro je vous invite à lire le récit de la vocation de "Jean-Christophe BERDIN jardinier des Ursulines de Tourcoing" et le "Sermon naïf d'un curé de Tourcoing". Vous en trouverez les textes ainsi que d'autres histoires de Brûle-Maison dans ce livre à télécharger gratuitement :

"*Chansons et histoire facétieuses et plaisantes de feu François DE COTTIGNIES dit Brûle-Maison*" chez E. Vanackere à Lille, 1851. (📖)



## GRAND JEU

Envoyez vos réponses à christophe@lillechatellenie.fr (✉) avec les numéros des bonnes réponses et la réponse à la question subsidiaire (2-1-3-2-124 par exemple) avec vos nom et prénom avant le 1er mai 2010. Le gagnant recevra un exemplaire authentique du journal "Le Brouetteux" en Ch'ti de Tourcoing de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les réponses se trouvent sur le site (📖) et dans les numéros du *Castelo-Lillois*.

**A** - De 1671 à 1717 un nouveau "quartier" rejoindra les cinq existants déjà dans la châtellenie de Lille. Il s'agit :

- 1- du pays de l'Alleu
- 2- de la Verge de Menin
- 3- de la châtellenie de Douai

**B** - En Ch'ti le "Bidet" c'est :

- 1- Les toilettes
- 2- Le cheval
- 3- L'imbécile

**C** - Le "Décimateur" était :

- 1- Un tueur
- 2- Celui qui avait droit à une dîme
- 3- Celui qui était chargé de compter les impôts du village

**D** - Les "bagues" dont on parle dans les contrats de mariages sont :

- 1- Les biens mobiliers
- 2- Les bijoux
- 3- Le contenu des coffres à vêtements

Pour vous départager : Combien de contrats de mariage contient la référence 2 E 3 / 4241 conservée aux Archives Départementales du Nord ?

# Vlaemsch ou Ch'ti ?

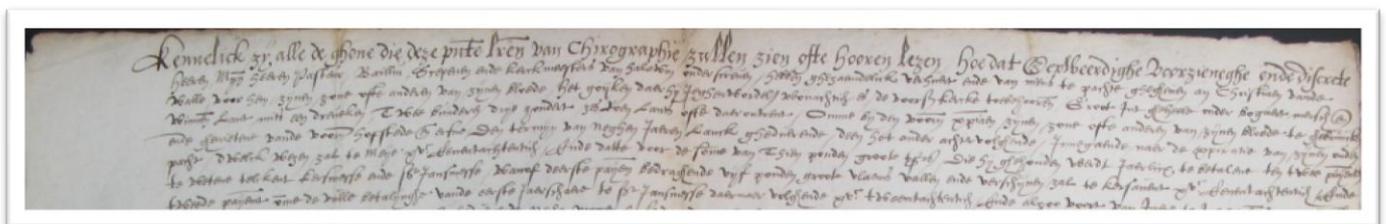
"Flamand ou Ch'ti ?". Depuis que Bergues est devenue Ch'ti (si, si, n'en déplaise aux Flamands qui y vivent depuis des siècles !), ces quatre lettres sont devenues un outil marketing : "Parlez Ch'ti", "Vocabulaire Ch'ti", "Le Nord avant les Ch'ti"... utilisé à toutes les sauces "Le grand livre des recettes Ch'ti"... C'est l'occasion de faire le point sur l'utilisation des langues dans la châtelainie.

La châtelainie de Lille est une partie du comté de Flandre. A l'intérieur de celui-ci plusieurs Flandres d'où le "S" souvent ajouté pour parler de la région : Flandre maritime, Flandre Intérieure, Flandre Impériale... et cette Flandre sur laquelle se situe Lille : la Flandre wallonne. En elle-même cette désignation est une histoire belge : comment peut-on être Flamand et Wallon à la fois ? L'obscurité peut-elle être claire ?

Avant de devenir française notre région fut espagnole puis autrichienne mais avant encore de tomber dans l'escarcelle des Autrichiens via les ducs de Bourgogne (francophones donc déjà), notre région était sous la domination des rois de France. Même si le flamand (ou *thiois*) était la langue régionale d'origine on y parlait donc français depuis longtemps ce qui lui valu, comme appartenant pourtant au comté de Flandre, cette appellation étrange de "Flandre wallonne" par opposition à la "Flandre flamingante", cette autre partie du comté située en terre de France (depuis son annexion au XVIIème siècle) où l'on parlait flamand (Bailleul, Cassel, Bergues -*Eh oui !-*, Bourbourg, Dunkerque...).

Le lien étroit entre le pays occupant et la langue parlée est une conception moderne de la société. Jamais nos ancêtres n'ont appris l'espagnol ou l'allemand. Ce n'est qu'avec Louis XIV que l'uniformisation linguistique a commencé à vraiment voir le jour. Encore qu'à l'époque il s'agissait surtout d'adopter une langue commune pour toute l'administration du royaume de France. C'est dire si le peuple continua d'utiliser le flamand lorsque c'était sa langue maternelle et qu'il ne devint bilingue qu'avec le temps, n'effaçant surtout le flamand qu'à partir du XIXème siècle lors des réformes scolaires en particulier.

Il ne faut pas oublier que la Flandre est grande exportatrice de tissus et que pour commercer il faut parler d'autres langues. C'est donc tout "naturellement" qu'une partie de la population était bilingue des deux côtés d'une frontière qui ne fit que se modifier au fil des conquêtes. Même en Flandre flamingante certains registres, ceux des comptes par exemple, étaient rédigés en français bien avant que la région devienne française.



Bail de cense en flamand XVI<sup>ème</sup> siècle (Halluin)

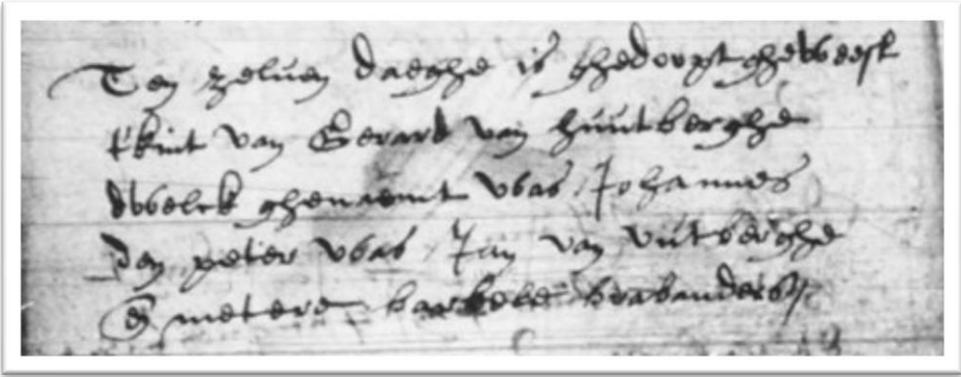
Le Ch'ti a pour parent le Picard, comme lui langue d'oïl romane. Dans notre région il est utilisé par le peuple. Il est à la fois issu du bas latin, mélange avec le vieux français de l'époque où nous étions sous la domination des rois de France (jusqu'en 1369 et jusqu'en 1477 sous les ducs de Bourgogne) et le résultat d'une évolution propre et quasi indépendante due à la rupture (du moins pour le peuple) avec la langue latine puis française classique, un peu à l'image du québécois par rapport au français.

Dire que la châtelainie était linguistiquement entièrement en Flandre de langue wallonne est en fait inexact. Les communes le long de l'actuelle frontière avec la Flandre belge sont longtemps flamandes : *Komen, Waesten, Hallelwijn, Wervick*... (Comines, Warneton, Halluin, Wervicq...). Au curé d'Halluin on demandait d'être bilingue car le catéchisme devait pouvoir se faire dans la langue du peuple : le flamand. Les notaires de Comines, d'Halluin ou de Menin sont bilingues et rédigent leurs actes dans l'une ou l'autre langue. Des Halluinois vont indifféremment passer leurs actes notariés en "France" ou en "Belgique néerlandophone". Wervicq a aujourd'hui une partie "jumelle" de son territoire en Flandre belge qui porte le même nom mais ne parle pas la même langue.

Il peut donc arriver qu'au cours de vos recherches vous tombiez sur un acte en flamand même au "pays des Ch'ti". Si c'est un acte notarié c'est un peu complexe d'autant que le flamand de l'époque n'a plus grand-chose à voir avec le néerlandais d'aujourd'hui. Déjà nous, francophones, lorsque nous lisons un acte ancien en français nous avons du mal à en saisir l'écriture, le vocabulaire et la formulation, mais dans l'ensemble on ne s'en sort pas trop mal. Pour un néerlandophone d'aujourd'hui lire un texte ancien en flamand c'est presque comme si vous demandiez à un Chinois de lire du japonais !

Un ancien professeur originaire de Flandre belge de 73 ans qui est venu habiter en France il y a 50 ans m'avait traduit un document du français vers le néerlandais. Le Belge de 30 ans qui l'a reçu a revu complètement la copie qui, selon lui, était pleine de fautes de grammaire, de vocabulaire et d'orthographe. En fait il n'y en avait aucune... pour un néerlandophone qui n'avait pas suivi l'évolution de la langue depuis 50 ans. Alors imaginez ce que la langue a pu changer en 400 ans ! Il n'existait d'ailleurs pas vraiment de flamand mais des dialectes flamands différents même entre villages et il faudra attendre la *Taalunie* (union linguistique) (🇳🇱) pour amorcer une uniformisation de ceux-ci qui deviendront alors le néerlandais.

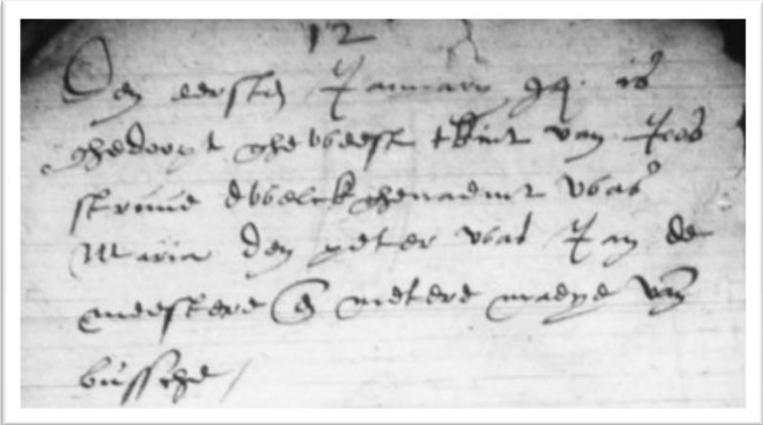
Si par contre vous avez sous les yeux un acte tiré des registres paroissiaux, il ne devrait pas vous poser beaucoup de problèmes, du moins pas plus qu'un acte en latin, puisque les formulations sont quasiment toujours identiques. En voici un exemple tiré du registre des baptêmes d'Halluin du 14 février 1593 :



*Den selven daeghe is ghedoopt gheweest  
Le même jour a été baptisé  
t'kint van Gerard Van Huutberghe  
l'enfant de Gérard Van Huutberghe  
dweelck ghenamēt was Johannes  
qui fut prénommé Jean  
den peter was Jan Van Vutberghe  
le parrain fut Jean Van Vutberghe  
en de metere Barbele Brabanders /  
et la marraine Barbe Brabander /*

A noter au passage dans le même acte deux orthographes différentes pour Van Huutberghe. Ca ne dérangeait personne à l'époque... On ne nomme pas la mère non plus. Là aussi c'est courant à cette époque. Pas de ponctuation et, bien sûr, les prénoms à la flamande : Jan, Barbele.

Autre acte pour vous entraîner. Toujours extrait du registre des baptêmes d'Halluin pour 1594 (Transcription page 44)



# Carte postale de Lille

*Quand on parle du Lille ancien on a tout de suite quelques images qui nous viennent à l'esprit : la vieille bourse, les vieilles rues, les ducs de Bourgogne, le palais Rihour, les rois d'Espagne, Louis XIV, Vauban et sa citadelle... Et on relègue trop rapidement au XIXème siècle industriel l'invention de la misère, de la pauvreté, de l'exploitation humaine, des ghettos. Pourtant les siècles précédents n'avaient rien à lui envier comme en témoigne ce document macabre et sordide. Ames sensibles s'abstenir.*

**N**os généalogies sont souvent lisses, propres et bien achalandées. Nos ancêtres censiers, baillis, bourgeois, notaires et seigneurs sont mis en avant mais nous savons bien peu de choses des autres. Ce sont quelques uns de ceux-ci qui sont évoqués dans l'acte qui suit. Oserions-nous les faire connaître comme faisant partie de nos ancêtres ? Pourtant statistiquement il est plus probable que nous descendions de ce genre de personne que de Louis XIV...

**8 B 2 / 767 folio 248 v° à 250 r° Arrêts criminels**

Sous l'Ancien Régime les délits étaient jugés en première instance par la justice locale suivant ses prérogatives. Dans la ville de Lille c'était le rôle du Magistrat (maire et adjoints) pourtant non professionnel. En deuxième instance on pouvait faire appel au parlement de Tournai. Le fait de faire appel n'était pas toujours une bonne idée comme nous le montre le verdict de ce nouveau procès.

*Du 23 du mois de may 1697*

*Veue par la Cour le procès criminel extraordinaire fait et instruit par les magistrats et eschevins de la ville de Lille a la requeste du prevost d'icelle ville demandeur et accusateur contre Aldegonde et Marie Marguerite LEMAHIE (sic) demeurants audit Lille, Anne Thérèse MACQUÈ femme d'Antoine WIDOCQ demeurante à Wambercies et Marie Jeanne BESSY (sic prob. DECHY) dite Hannelton demeurante audit Lille deffendresses accusés prisonnières es prisons de la conciergerie du palais appellantes de la sentence contre elles rendue par lesdits maieur et eschevins le quatorze du present.*

*Par laquelle ladite Aldegonde LEMAHIEU a estee déclaré atteinte et convaincu d'avoir tué de ses propres mains et sans baptesme l'enfant quelle avoit mis au monde et d'en avoir jetté le corps dans un retraits publicque ou il at esté trouvé le cinq d'avril dernier. Pour reparation de quoy et d'autres cas resultans du procès elle at esté condamné d'estre pendu et estranglé jusques a ce que mort s'ensuive a la potence qui sera dressée audevant de l'hostel de ville dudit Lille.*

*Et par laquelle ladite Marie Marguerite MAHIEU a esté déclaré deument atteinte de convaincu d'avoir prostitué sa petite sœur uterine avant l'aage de unze ans et de l'avoir contrainte a coups de main de se laisser connoistre charnellement et d'avoir facilité le crime par d'autres voies criminelles, d'avoir commis l'action charnelle avecq les mesmes personnes quy l'avoient commis avecq sa mere et ladite Aldegonde LEMAHIEU sa sœur, et en leur présence, et d'avoir comis plusieurs actions de paillardise et destre ultiemements suspecte d'avoir conseillé a sadite sœur de faire mourire son enfant pour reparation de quoy et autres cas resultans du procès, elle as esté condamné de faire amende honorable la corde au col et en chemise au conclave dudit hostel de ville, d'assister a l'execution de mort*



*de sadite sœur et ensuite d'estre battue et fustigé nue de verge sur les espales par l'executeur de la haute justice sur un eschaffaut qui sera pour ce dressé audevant dudit hostel de ville et banie pour noeufs ans de la ville, chastellenie, et enclavements dudit Lille.*

*De par laquelle ladite Anne Thérèse MACQUÉ a esté déclaré deument atteinte et convaincu d'avoir produit et contribué a la prostitution de sa petite fille avant l'aage de onze ans, d'avoir esté presente a la prostitution desdites Marie Marguerite et Aldegonde LEMAHIEU ses autres filles, de s'estre elle mesme prostitué en leur présence, et aux mesmes personnes quy avoient commis l'action avec ses deux filles pour reparation de quoy et autres cas resultans du procès elle a esté condamné a estre battu et fustigé nue de verges par l'executeur de la haute justice le grand tour de la ville dudit Lille et bannie noeuf ans comme dessus.*

*Et par laquelle enjoinct ladite Marie Jeanne DESSY dicte Hanneton a estre déclaré duement atteinte et convaincu de s'estre prostitué a un chacun, et d'avoir contribué a la prostitution de ladite petite fille avant sa puberté pour réparation de quoy elle a esté condamné a un bannissement de cinq ans de ladite ville de Lille, taille, banlieu, chastellenie et enclavements d'icelle, et toutes quatre aux depens du procès.*

*Ouy et interrogés lesdites Aldegonde et Marie Marguerite LE MAHIEU, ladite Anne Thérèse MAQUET et ladite Marie Jeanne DESSY sur leurs cause d'appel et cas a elles imposés, conclusions du procureur general du roy ouy le rapport de messire Jacques CORDOUART conseiller et tout considéré la cour a déclaré et declare :*

*Avoir esté appelé sans griefe par ladite Aldegonde LEMAHIEU ordonne que la sentence dont est appel sera executé a son egard,*

*A mis et met l'appellation et ce dont este appelé au neant a l'esgard desdites Marie Margueritte LEMAHIEU, Anne Thérèse MACQUÉ et Marie Jeanne DESSY emen... et pour les cas resultans du procès condamné et condamne :*

*Laditte Marie Margueritte LEMAHIEU a estre pendu et estranglé jusques a ce que mort s'est ensuivie.*

*Et ladite Anne Thérèse MACQUÉ a estre presente la corde au col a l'execution de mort de ses deux filles et puis a estre fustigé nue de verges par l'executeur de la haute justice le grand tour de la ville dudit Lille, a estre marqué d'un fer rouge sur l'une de ses epales la banisant en outre a perpetuité de ladite ville, taille, banlieux, enclavements et chastellenie d'icelle, a elle enjoit de garder son ban a peine de la harte.*

*Condamne laditte Marie Jeanne DESSY dicte Jeanneton (sic) a estres battu et fustigé nue de cinq verges de trois coups chacune sur les espales par l'executeur de la haute justice sur un eschaffaut quy sera pour ce dressé audevans dudit hostel de ville et au bannissement pour noeuf ans de ladite ville, taille, banlieux, chastellenie et enclavements.*

*Les condamne tous quatre aux depens du procès et pour mettre le present arrest a l'execution a renvoyé et renvoye lesdites accusés pardevant les maieur et eschevins de la ville de Lille et trouvant le procès criminellement intenté contre Antoine WIDOCQ mary de ladite Anne Thérèse MACQUÉ suffisamment instruit pour y estre fait droit diffinitivement et l'evocquant en tant que de besoin a déclaré et declare ledit Antoine WIDOCQ quitte et absous des cas a luy imposés, ordonne en consequence que l'escroüe d'emprisonnement de sa personne sera royé et qu'il sera fait mention a la marge du present arrest, ordonne en outre que le decret de prise de corps decerné contre sa femme sera royé et biffé avecq notte en marge quelle est deschargé dudit decret.*

**Notes :** On remarquera que le baptême est signalé comme circonstance aggravante dans le premier jugement, la loi civile étant liée à la loi morale qui est religieuse à l'époque. Il y a aussi le sort du mari de la "mère maquerelle" qui, étrangement est jugé complètement extérieur à l'affaire, ce qui est difficile à admettre. Par ailleurs aucun autre homme n'est cité dans cette affaire et en particulier ceux qui utilisaient les services de ces filles ce qui peut paraître étrange même si c'est l'infanticide qui est ici au cœur du procès. Il faut dire que ceux-ci avaient les moyens de se payer leurs faveurs et ne faisaient donc pas partie du même monde...



**Le p'tit quinquin**  
ou l'amour maternel des humbles Lilloises

# Mieux comprendre nos ancêtres

*Les actes passés chez les notaires nous permettent d'appréhender un peu mieux la vie de nos ancêtres, leur manière de concevoir la vie et leur rapport à l'argent. Voici quelques extraits d'actes découverts lors de mon travail de dépouillement de la deuxième partie du notariat de maître Pierre Philippe CARTON de Neuville en Ferrain.*

## Le devoir de s'occuper des infirmes de la famille

*2 E 3 / 5386 acte 57 du 19/05/1731 Martin, Antoine et Jean Philippe ODOU enfants de feu Martin forts de Marie Jeanne ODOU leur sœur débile d'esprit à Neuville et Tourcoing, Jean Baptiste ODOU fils de feu Antoine, laboureur à Mouscron agissant suivant le dire de tous ses frères et sœurs et beaux-frères comme ils ont été avertis par Jean Baptiste STRATTE sergent de Neuville et qu'ils lui ont dit verbalement que tout ce que l'un ou l'autre ferait d'eux ils le tiendraient bon et valable au sujet de la nourriture et entretien de Jean Baptiste ODOU leur oncle présentement débile d'esprit d'une part, Antoine ODOU fils dudit feu Antoine, laboureur à Halluin d'autre part. Accord sur la nourriture, habillement, soins et logement dudit Jean Baptiste par le second comparant.*

## Comment avouer sans prendre ses responsabilités

*2 E 3 / 5386 acte 66 du 05/06/1731 Elisabeth (DE) KEIFE (KETELE) fille de feu Jean et de feu Marie DE VREIDE à Halluin à Arnould HACQUETTE fils de Jean Jacques à Halluin décharge quant à ce qu'elle pourrait prétendre contre ledit pour raison de copulation charnelle qu'elle prétend avoir eu avec ledit et dont elle serait tombée enceinte en échange de 108 £ parisis attendu que Marguerite CROCQUART veuve de Jean François BILLET lui a donné jusqu'à ce jour et continuera jusqu'à l'accouchement, en contre partie de quoi ledit Arnould HACQUETTE pourra se marier avec qui il veut. Décharge d'enfant illégitime.*

*2 E 3 / 5389 acte 18 du 15/02/1734 Marie Jeanne CORNIL fille de Jean François d'Halluin vers Philippe Antoine LIBERT fils de feu Philippe, berger à Halluin. Décharge contre 500 livres quant à la copulation charnelle avec ledit LIBERT qu'elle prétend l'avoir mise enceinte.*

## Les litiges entre voisins sont de tous temps...

*2 E 3 / 5387 acte 42 du 31/03/1732 Jean Baptiste DE ROUBAIX fils de feu Pasquier, laboureur à Menin sur la requête de Jacques DESTAILLEUR propriétaire d'une petite maison à Halluin qu'il a acquis des héritiers Pasquier NOTTEBART qui l'avaient hérité de Jean OBSOMBRE leur parent ayant une haie d'épines en séparation d'avec la maison qu'a vendu ledit DE ROUBAIX au Sieur PETIT. Attestation que la haie appartient audit DESTAILLEUR ainsi que le pignon.*

*2 E 3 / 5387 acte 100 du 19/09/1732 Jacques DU COULOMBIER fils de feu Jacques, propriétaire d'une maison rue des Récollets à Tourcoing qu'il a acquis de Guillaume DU PONT d'une part, Noël LESQUENEAUX fils de feu Jean Baptiste, maître tailleur à Tourcoing et propriétaire d'une autre maison contiguë à la première d'autre part. Accord pour que le premier fasse des fenêtres dans la laverie à usage de marchand chez lui donnant sur la cour du second.*

## Quand les pensions d'invalidité n'existaient pas

*2 E 3 / 5387 acte 93 du 16/08/1732 Jeanne MEURISSE fille de feu Gilles Herman et de feu Marie SERUSSE d'Halluin laquelle considérant son incommodité corporelle la rendant incapable de gagner sa vie et craignant la mendicité à cause de peu de bien qu'elle possède à Jean Baptiste MEURISSE son frère laboureur à Halluin à l'encontre d'Angélique MEURISSE sa sœur. Donation de tous ses biens contre son entretien.*

## Quand faire des "messes basses" n'était pas qu'une expression

*2 E 3 / 5388 acte 6 du 11/01/1733 Le Sieur et Maître Michel Joseph DESCHAMPS prêtre à Tournai d'une part, Bernard Albert MASURE lieutenant de bailli des terres et seigneurie de Neuville en Ferrain, Antoine DAL, Jean Baptiste CHOMBART, Philippe VAREST et Jacques CAPELLE échevins pour ladite communauté d'autre part. Accord sur la messe basse dite chaque dimanche et fêtes à Neuville.*

### Nos ancêtres et leurs loisirs

2 E 3 / 5388 acte 65 du 29/06/1733 Jacques CAPELLE doyen de la confrérie de rhétorique de Neuville par l'illustre et noble personne Marc Antoine de PREUDHOME d'HAILLY seigneur dudit lieu baron de Poucques etc. fort de ses frères d'une part, Guillaume CATTEAU maître de la confrérie des arbalétriers de Neuville par ledit seigneur fort des roi et connétable de ladite confrérie d'autre part. Accord sur leur séparation car ils étaient liés depuis leur création.

**Note :** Les membres d'une confrérie de rhétorique montaient des pièces de théâtre principalement à caractère religieux.

### Quand les autorités de la châtellenie réclamaient des soldats aux communes

2 E 3 / 5389 acte 6 du 24/01/1734 Les Sieurs Pierre François et Jean François DANSETTE, bailli et bourgmestre, Alexandre CATTEAU et Constantin LIBERT échevins de la baronnie d'Halluin, Antoine DAL et Jean Baptiste CHOMBART échevins des terres et seigneuries de Neuville agissant pour la communauté pour les jeunes garçons que laboureurs d'une part, Jean François LE COUTRE fils de feu Jean, cabaretier père de Jean Baptiste lequel s'est engagé pour la décharge desdites paroisses pour milicien pendant l'année 1733 d'autre part et comme ledit Jean Baptiste LE COUTRE milicien a déserté et que pour envoie des baillis des quatre seigneurs haut-justiciers représentant l'Etat des châtellenies de Lille, Douai et Orchies du seize de ce mois, il leur est demandé de remplacer ledit milicien. Accord.

### La communauté se charge de ses pauvres malades

2 E 3 / 5390 acte 53 du 12/06/1735 Bernard Albert MASURE lieutenant de bailli de Neuville, Antoine DAL, Jean CAU et Jacques CAPELLE échevins de Neuville d'une part, Maître Jean Charles CLARISSE chirurgien à Roncq d'autre part. Accord pour soigner les pauvres malades de Neuville de "*quel états, maladies, afflixions qu'il plaira à Dieu réduire lesdits pauvres*".

### Les problèmes de succession étaient déjà nombreux

2 E 3 / 5392 acte 27 du 06/04/1737 Pierre François VIENNE charpentier à Neuville d'une part, Jean Charles VIENNE laboureur à Neuville d'autre part, lesdits VIENNE enfants de feux Martin et d'Elisabeth SIX étant en procès depuis 1735, le premier réclamant la moitié de 13 cens que ledit père avait acquis de Jean Baptiste CATTEAU parce que leur mère avait payé, ce que dément le second. Accord.

### Quand les pauvres héritiers se sentent lésés...

2 E 3 / 5394 acte 15 du 04/03/1739 Noël BOUCHE fils de feu Pierre, Mathieu, Dominique, Pierre François et Nicolas BOUCHE enfants de feu Jean, Guillaume BOUCHE fils de feu Pierre François, Joseph BOUCHE fils de feu Philippe, Jean DHALLUIN fils de feu Philippe et de feu Catherine DECOURCHELLE, Pierre François et Jacques LEMAN, Jean Baptiste LECOMTE époux de Monique LEMAN, les dits LEMAN enfants de feu François et de feu Antoinette DHALLUIN, Catherine DESMETTRE fille de feu Jean et de feu Philippotte BOUCHE, Jacques Antoine BOUSSEMART et Suzanne DESMETTRE sa femme de Tourcoing, Bondues, Mouvaux et Linselles, Jacques DHALLUIN fils de feu Jacques, Pierre HONORE fils de feu Philippe de Tourcoing, Pierre Philippe LECOUTRE veuf de Jeanne DESMETTRE, Jean Baptiste BAUSSART veuf avec enfants de Marie Madeleine DESMETTRE de Marcq en Baroeul, Moran CROMBE époux de Marie Joseph DESMETTRE de Lille, les dits DESMETTRE enfants de feu Jean et de feu Philippotte BOUCHE, attestent qu'ils sont obligés de travailler journallement pour eux et leurs familles des travaux de leurs mains et si Sa Majesté a bien voulu leur accorder par son arrêt du 9 juillet mille sept cent trente huit toutes les donations faites à gens de mainmorte or est-il que Mathieu BOUCHE vivant marchand à Tourcoing a fait une donation aux Dames de la Charité de Tourcoing de plusieurs biens à Tourcoing, Neuville, Watrelos et Wasquehal qui devaient leur succéder comme plus proches parents afin du produit ils puissent recevoir quelques soulagements dans leur pauvreté et nécessité urgente. Attestation.

### Maison pour un ermite

2 E 3 / 5393 acte 70 du 01/07/1738 Antoine DAL époux de Marie Elisabeth HOLLEBECQUE et Marie Catherine HOLLEBECQUE veuve en dernières noces de Gilles DEBAILLEUL, lesdites HOLLEBECQUE enfants de feu Claude, fermiers à Neuville propriétaires de 2 cens à Neuville d'une part, Roch BERNARD fils de feu Roch, ermite nommé Frère Benoît à l'Hermitage Sainte Anne paroisse de la ville de Courtrai d'autre part. Accord pour bâtir une maison.

# Maître Floris Glorian de Fromelles

*Ce notaire exerça de 1675 à 1692 dans ce coin des Weppes. Comme dans chaque numéro du castelo-Lillois je vous propose quelques années de son activité.*

2 E 3 / 6975 acte 1 du 12/05/1675 Roger DESMADRIL fils d'Antoine, laboureur à Fromelles à Chrétienne sa plus jeune fille 300 livres parisis, Roger son fils 200 livres le plus jeune dont les tuteurs sont Louis DUTOIT son beau-fils du Maisnil en Weppes et François LEPLUS laboureur à Fromelles et le reste également à tous ses enfants : Catherine, Suzanne, Marie Anne, Jeanne dont une maison occupée par Jacques son fils. Testament.

2 E 3 / 6975 acte 2 du 02/05/1675 Charles LEROY jeune fils à marier assisté de Georges son père et de Charles DUBOIS son parrain tous de Rozimbois paroisse de Fournes qui apporte 600 livres parisis, une paire de linceuls de toile de lin, une couverture d'Espagne d'une part, Angélique BLONDEL fille de Michel et de Marguerite DECOURCELLE assistée de ses parents, maître François BARBRY prêtre pasteur de Fromelles son parrain, Philippe DECOURCELES son oncle maternel et de Pierre HERRENG son cousin tous de Fromelles qui apporte 600 livres parisis, un lit de toile, parchevet et une paire de linceuls d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6975 acte 3 du 06/04/1675 Philippe CHOMBART jeune fils à marier assisté de Martin son père et Marguerite DELEBARRE sa mère, Mathieu VALLENDUCQ son beau-frère et Robert LECERF son beau-frère qui apporte 600 livres parisis, une paire de linceuls de lin, un sac et une rasière de bon blé d'une part, Marie Jeanne GRUGEON assistée de Michel et Marguerite DEWAL ses parents, Marie PLOIART sa mère-grand et de Pierre HERRENG son oncle maternel tous de Fromelles qui apporte 400 livres parisis, un lit de toile, parchevet, une paire de linceuls et une couverture d'Espagne d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6975 acte 4 du 09/02/1675 Jean QUESNELLE fils de Louis, laboureur à Fauquissart paroisse de Laventie, pays de l'Alleu et Marguerite MARSY sa femme à Michel HERRENG fils de Michel, laboureur au Maisnil. Reconnaissance de dette pour 72 livres parisis de 10 patards chacune réglée le 5 octobre 1676.

2 E 3 / 6975 acte 5 du 09/11/1675 Antoine THELIER jeune homme à marier de Fleurbaix assisté de Antoine son père, Michel BARBRY son oncle et parrain qui apporte 300 livres parisis d'une part, Marie LEBAYE fille de feu Jacques de Fromelles assistée de Isabeau DEHENNYN sa mère, Philippe LEBAYE son frère, Barthélemy DEHENNYN et Pierre VILERS ses oncles maternels qui apporte 1500 livres parisis dont 1000 livres après la mort d'Isabeau LEURUSTE sa grand-mère maternelle avec le bail d'une maison à Fromelles d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6975 acte 6 du 12/08/1675 Jacques DESMADRIL, Louis DUTOIT et Marie DESMADRIL sa femme, Catherine, Suzanne, Marie Anne et Jeanne DESMADRIL, François LEPLUS fils de Jacques, laboureur et le dit DUTOIT fils d'André laboureurs au Maisnil tuteurs de Roger et Chrétienne DESMADRIL, les dits DESMADRIL enfants de feu Roger tous de Fromelles sauf le dit DUTOIT à Jacques ROUSSEL fils de Jacques et de feu Antoinette LEPLUS, laboureur à La Chapelle d'Armentières, oncle des dits enfants payant 120 livres parisis aux premiers et promettant de faire célébrer un obit. Renonciation aux biens de la maison mortuaire des parents du second.

2 E 3 / 6976 acte 1 du 17/04/1676 Michel GRUGEON fils de Pierre, laboureur à Fromelles et Marguerite DEWALLE sa femme. Testament égalitaire.

2 E 3 / 6976 acte 2 du 04/01/1676 Jean DELEBECQUE jeune fils à marier assisté de André son père et de Jeanne ACCART sa mère qui apporte 100 livres parisis et leur nourriture jusqu'au 1er mai prochain d'une part, Catherine DESMADRIL fille de feu Roger assistée de Jacques, Suzanne, Marie Anne et Jeanne DESMADRIL ses frère et sœurs et de Louis DUTOIT son beau-frère tous de Fromelles sauf le dit DUTOIT du Maisnil qui apporte 180 livres parisis et le 8ème d'une maison sur 6 cens à Fromelles d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6976 acte 3 du 21/04/1676 Michel BLONDEL fils de feu Antoine, laboureur à Fromelles à Adrien FACE fils de feu Jacques, laboureur à Fromelles. Reconnaissance de dette pour 62 patacons ½ de 48 patards chacun réglée le 22 avril 1679.

2 E 3 / 6976 acte 4 du 24/04/1676 Vertueuse fille Sœur Marie Brigitte BARBRY religieuse au couvent des Sœurs Grises à Armentières à André WACQUET fils de feu Jean, laboureur à Fromelles et Jeanne DESCAMPS sa femme. Bail d'une petite maison sur 80 verges à Fromelles.

2 E 3 / 6976 acte 5 du 02/05/1676 Jacques LELEU fils de Jean, jeune fils à marier qui apporte 100 livres parisis à prendre en avestures et en meubles d'une part, Marie MARQUILLIES jeune fille à marier assistée de Marie HAUDEBAR sa mère et de Gilles MARQUILLIES son frère tous de Fromelles qui apporte 100 livres parisis, une rasière de blé et 24 aulnes de toile d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6976 acte 6 du 04/07/1676 Jean LELEU fils de feu Jacques d'une part, Marie MARTIN fille de feu Bauduin assistée de Charles LEVESQUE son bel-oncle tous de Fromelles d'autre part qui ne précisent pas leurs dots. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6976 acte 7 du 18/07/1676 Louis LEROY fils de feu Christophe, charpentier et jeune fils à marier de Fromelles assisté de Michel LEROY son oncle paternel et de Louis CUIINGNET son parrain qui apporte 150 livres parisis en argent et ustensiles d'une part, Suzanne DESMADRIL jeune fille à mariée de feu Roger assistée de Jacques, Catherine, Marie Anne, Jeanne et Roger DESMADRIL ses frères et sœurs de Fromelles et de Louis DUTOIT son beau-frère qui apporte 200 livres parisis venant de son père et de la vente d'une vache à Jacques son frère d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6976 acte 8 du 14/09/1676 Pierre HERRENG fils de feu François, laboureur à Fromelles et Françoise PLOYART sa femme à la table des pauvres de Fromelles. Donation de 1 cent 13 verges à Fromelles à la charge d'un obit annuel.

2 E 3 / 6976 acte 9 du 14/09/1676 Pierre HERRENG fils de feu François, laboureur à Fromelles et Françoise PLOYART sa femme à François HERRENG leur fils, célibataire à Fromelles. Bail d'une fermette sur 3 bonniers 12 cens.

2 E 3 / 6976 acte 10 du 05/12/1676 Antoine DELAVAL fils de feu Cornille, laboureur à Fromelles à Notre-Dame du Rosaire, aux pauvres, à Jeanne et Marie DELAVAL ses deux filles, à Martin BILLAULD son petit-neveu fils de Péronne DELAVA. Testament modifié le 15 avec écrit "Fait 1737".

2 E 3 / 6977 acte 1 du 10/11/1677 Maître Pierre DENGLOS prêtre chapelain de Fromelles à Nicolas RUYAN fils de feu Georges, laboureur à Fromelles. Bail de 4 cens 37 verges de labour à Fromelles.

2 E 3 / 6977 acte 2 du 10/11/1677 Maître Pierre DENGLOS prêtre chapelain de Fromelles à Jacques DELAVAL fils de feu Olivier, laboureur à Fromelles. Bail de 5 cens de labour à Fromelles.

2 E 3 / 6977 acte 3 du 10/11/1677 Maître Pierre DENGLOS prêtre chapelain de Fromelles à Jean DHENNIN fils à marier de feu Pierre, laboureur à Fromelles. Bail de 13 cens 40 verges de labour à Fromelles.

2 E 3 / 6977 acte 4 du 10/11/1677 Maître Pierre DENGLOS prêtre chapelain de Fromelles à Pierre ROGEAU fils de feu Pierre, laboureur à Fromelles. Bail de 16 cens de labour et prairie à Fromelles.

2 E 3 / 6977 acte 5 du 10/11/1677 Maître Pierre DENGLOS prêtre chapelain de Fromelles à Chrétien CERISIER fils de feu Jean, laboureur à Fromelles. Bail de 18 cens 1/2 de labour à Fromelles en plusieurs pièces.

2 E 3 / 6977 acte 6 du 10/11/1677 Maître Pierre DENGLOS prêtre chapelain de Fromelles à Henri FOUR... fils de Jacques, laboureur à Fromelles. Bail de 18 cens de labour et prairies à Fromelles.

2 E 3 / 6977 acte 7 du 16/10/1677 Nicolas RUYAN fils de feu Georges, laboureur à Fromelles et Bauduine HENNATY sa femme à leurs enfants dont Georges. Testament égalitaire.

2 E 3 / 6977 acte 8 du 30/01/1677 Charles SOYHIER jeune fils à marier de Fromelles assisté de Antoine POTIER son ami qui apporte la moitié de meubles, chevaux, vaches, moutons et d'avestures en la "cense du Hayon" à l'encontre de Maximilien son frère d'une part, Péronne DUBOIS jeune fille à marier assistée de Gilles et Pierre DUBOIS ses frères tous de Fromelles sauf le dit POTTIER d'Aubers qui apporte 100 florins à condition de renoncer à la succession de Gilles DUBOIS et Péronne DELECOEUILLERIE ses parents d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6977 acte 9 du 11/02/1677 Chrétienne LEGILLON fille célibataire de feu Georges de Fromelles dans son lit, malade à Pierre LEGILLON son frère et Robert BOIDIN époux de Marguerite LEGILLON, son beau-frère. Testament.

2 E 3 / 6977 acte 10 du 30/01/1677 François FRULEUX fils de feu Jean, époux de Jeanne HOCHART. Testament égalitaire.

2 E 3 / 6977 acte 11 du 28/08/1677 Marie FICHEAU veuve de Jean DELOBEL d'Erquinghem sur la Lys à Philippe CHOMBART fils de feu Guillaume, laboureur à Fromelles. Bail de maison sur 14 cens.

2 E 3 / 6977 acte 12 du 08/07/1677 André SIX fils de feu Antoine, laboureur à Fromelles et Jeanne BARON sa femme à Gilbert HENNERON fils de feu Josse, laboureur à **Beaucamps** et Péronne LERNOUL sa femme. Bail de 12 cens de labour.

2 E 3 / 6977 acte 13 du 08/07/1677 André SIX fils de feu Antoine, laboureur à Fromelles et Jeanne BARON sa femme à Anne LEROY veuve de Jean DESPIERES, labourière à **Beaucamps**. Bail de maison sur 14 cens à Beaucamps.

2 E 3 / 6978 acte 1 du 16/05/1678 Henri BOULENGHIER fils de feu Laurent, laboureur à **Fournes**, Mathieu BOUREL fils de feu Marc, laboureur à **Fournes** et Jeanne BOULENGIER sa femme, les dits BOULENGIER héritiers de feu Péronne BOULENGIER leur sœur d'une part, Pierre MARCHAND fils de feu Antoine, couvreur et laboureur à Fromelles veuf de la dite Péronne d'autre part. Accord de succession.

2 E 3 / 6978 acte 2 du 29/11/1677 (sic) Maître Pierre DENGLOS prêtre chapelain de Fromelles autorisé de Jude DENGLOS son père de Lille à Sébastien DENGLOS. Vente d'un quartron ½ de terre à **Haubourdin**.

2 E 3 / 6978 acte 3 du 02/06/1678 Nicolas ROSE fils de feu Barthélemy, laboureur à Fromelles vers Marie ROSE sa fille qu'il eut en premières noces de feu Marie LELEU en présence de Pierre DASSONVILLE bailli de Fromelles et de maître Gilles DESPIERES notaire et Pierre DASSONVILLE hommes de fief de Fromelles. Emancipation.

2 E 3 / 6978 acte 4 du 03/06/1678 Marie ROSE fille célibataire émancipée de Nicolas de Fromelles suite à la vente de son père à Pierre DENGLOS prêtre chapelain de Fromelles. Ratification de vente.

2 E 3 / 6978 acte 5 du 13/06/1678 Pierre MARCHAND fils de feu Antoine, veuf de Péronne BOULENGHIER, laboureur à Fromelles assisté du Sieur pasteur de Fromelles son ami et de Barthélemy DUMONT laboureur à **Fournes** d'une part, Antoinette DELAVAL jeune fille à marier de feu Marc de **Fournes** assistée de Catherine DEBEAUVOIX sa mère d'autre part qui ne précisent pas leurs dots. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6978 acte 6 du 17/07/1678 Maître Pierre DENGLOS prêtre chapelain de Fromelles à François DURIEZ fils de feu Jean, laboureur à Fromelles et Anne BŒUF sa femme. Bail de 3 cens de labour à Fromelles.

2 E 3 / 6978 acte 7 du 01/07/1678 Charles BEGHIN fils de feu Louis, berger à Fromelles jeune homme à marier assisté de Jean BUSINE censier de "la Bernière" à Fromelles et d'Agnès LESAFFRE sa femme d'une part, Catherine PEAU veuve de Jacques DELAVAL de Fromelles assistée de Jacques PEAU son frère, Marie HUMEZ sa belle-sœur et de Jean LENART

son cousin d'autre part qui ne précisent pas leurs dots. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6978 acte 8 du 01/07/1678 Charles SOYHIER fils de feu Bauduin, laboureur à Fromelles et Péronne DUBOIS sa femme à Maximilien SOYHIER son frère. Cession du bail de la "cense du Hayon" à la réserve d'une chambre.

2 E 3 / 6978 acte 9 du 09/09/1678 Noble homme Messire Maximilien D'ENTIERE écuyer, seigneur d'Aubermes demeurant à **Tournai** à Martin LEVESQUE fils de Charles de Fromelles et Louise CHOMBART sa femme. Bail de ferme sur 18 bonniers.

2 E 3 / 6978 acte 10 du 23/07/1678 Jude DENGLOS fils d'Abraham, tisserand à **Lille** à Jean DOUENNE fils d'Antoine, laboureur à **Haubourdin**. Bail de maison sur 1 cent ½ à **Haubourdin**.

2 E 3 / 6978 acte 11 du 17/09/1678 Martin LEVESQUE fils de Charles, laboureur à Fromelles à Gilles DUBOIS fils de feu Gilles, laboureur, célibataire à Fromelles. Bail de 12 cens de labour à Fromelles.

2 E 3 / 6978 acte 12 du 16/09/1678 Martin LEVESQUE fils de Charles, laboureur à Fromelles à Pierre BURIER fils de feu François, laboureur au **Maisnil**. Bail de 4 bonniers de labour au **Maisnil**.

2 E 3 / 6978 acte 13 du 21/05/1678 Nicolas ROSE fils de feu Barthélemy, laboureur à Fromelles fort de Madeleine et des enfants de Nicole ses filles tous inhabiles à contracter à maître Pierre DENGLOS prêtre chapelain de Fromelles. Vente de 3 cens ½ de labour avec une petite maison à Fromelles.

2 E 3 / 6978 acte 14 du 13/09/1678 Martin LEVESQUE fils de Charles, laboureur à Fromelles et Louise CHOMBART sa femme à Antoine LEROY fils de feu Jean, laboureur à **Fournes**. Reconnaissance de dette pour 600 livres parisis.

2 E 3 / 6979 acte 1 du 04/01/1679 Pierre DESCAMPS fils de feu Pierre, laboureur à Pieter paroisse d'Aubers et Marie DUBOIS sa femme ayant droit de biens à l'encontre de la veuve François MONTAGNE d'Aubers et des hoirs feu Pierre DURIETZ de **Festubert** venant de la succession de Pierre DESCAMPS à Jacques DEGRUSON fils de feu Jacques, meunier et laboureur à Fromelles. Vente de droits sur du bois et une terre à labour.

2 E 3 / 6979 acte 2 du 14/01/1679 Pierre PLOYART fils de feu Barthélemy, jeune homme à marier de Fromelles assisté de Maximilien DEWAEEL son beau-frère et de Robert PLOYART son oncle paternel qui apporte 600 Livres parisis en meubles et avestures et une maison sur 22 cens d'une part, Marie Anne LEFEZ fille de feu François assistée de Madeleine DECOURCELLES sa mère, Jean DURETZ son beau-frère, Philippe DECOURCELLES et de Michel BLONDEL ses oncles maternels qui apporte 1000 livres parisis, un sac de lin, deux paires de linceuls, deux sacs, un lit de toile et un chevet de toile d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6979 acte 3 du 25/02/1679 François BILLAUD fils de François, manouvrier à **La Gorgue** en Flandre fort de François BILLAUD son fils mineur ayant droit de biens à l'encontre de la veuve François MONTAGNE d'Aubers et des hoirs feu Pierre DURIETZ de **Festubert** venant de la succession de Pierre DESCAMPS à cause de feu Catherine LIEBART qui fut sa femme, à Jacques GRUSON meunier et laboureur à Fromelles. Vente de droit sur 2 cens de bois et une mesure de terre.

2 E 3 / 6979 acte 4 du 21/07/1679 Nicolas DELAVAL fils de feu Etienne, jeune homme à marier de Fromelles assisté de Marie BURIER sa mère, du Sieur François Léon LEGILLON écuyer, seigneur de Fontenelle son maître qui apporte 400 livres parisis d'une part, Michelle BRIDOUL fille de feu Louis de Fromelles assistée de Catherine BARBIER sa mère, Jacques DELEVAL son beau-frère, Nicolas BATAILLE son parrain et de Françoise BRIDOUL sa sœur qui apporte 150 livres parisis et une part de 6 mesures de terres de sa mère à **Preutfin en Artois** d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6979 acte 5 du 02/10/1679 Hélène GASTEE (signe GATTEE) fille de feu Pierre **dame d'école de dentelle à Lille** ayant un bien à l'encontre de Jacques EMPIS fils de feu Philippe de **Laventie**, à Jacques MOREL fils de feu Marc, laboureur à **Aubers**. Vente d'une maison et la moitié de 8 cens à Aubers.

2 E 3 / 6979 acte 6 du 03/10/1679 Claire DELESALLE veuve de Philippe BAILLEUL d'Aubers ayant un bien à l'encontre de Maximilien MOREL, à Bauduin DEWAELE fils de feu Maximilien et de Marie PLOIART notamment âgée de Fromelles. Vente de la moitié de 7 cens de labour.



2 E 3 / 6979 acte 7 du 26/10/1679 Pierre DELATRE jeune homme à marier fils de Jacques de Fromelles assisté de son père et Marie LELEU sa mère qui apporte 20 patacons d'une part, Marie Anne LELEU jeune fille à marier de Pierre assistée de son père, Jean RUYAN son oncle maternel et de Jeanne ACOLEZ sa tante paternelle qui apporte 12 patacons, un lit de toile, un chevet et une couverture d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6979 acte 8 du 09/12/1679 Jean François MONTAGNE fils de feu François, cordonnier jeune homme à marier de Fleurbaix ayant des biens l'encontre de la veuve de Pierre DURIEZ de Festubert venant de la succession de Pierre DESCAMPS, à Jacques GRUSON fils de feu Jacques, meunier et laboureur à Fromelles. Vente de ses droits sur du bois et une terre.

2 E 3 / 6979 acte 9 du 23/12/1679 Antoine BECCUE fils de Mathieu, laboureur à Festubert fort de Marie Anne DEFRANCE sa femme qui a un bien à l'encontre de Noël DELEMARRE laboureur à Festubert à cause de Marie BURIER sa femme, à Philippe LEROY fils de Pierre, laboureur à Fromelles et Barbe CORNILLE sa femme. Vente de la moitié de 7 cens ½ de labour à Fromelles.

2 E 3 / 6979 acte 10 du 12/04/1679 Michel VIGNOBLE fils de feu Mathieu, laboureur jeune homme à marier à Aubers à Jean PUCELLE fils de feu Noël, laboureur à Fromelles et Marie BRASME sa femme. Vente de 14 cens de labour à Fromelles.

2 E 3 / 6979 acte 11 du 01/08/1679 Philippe FREMAUX fils de feu Pierre, laboureur à Fournes à François HERRENG fils de Pierre, laboureur à Fromelles. Bail de maison sur 4 cens à Fournes.

2 E 3 / 6969 acte 12 du 12/08/1679 François LEPLUS fils de feu Jacques, laboureur à Fromelles à Jean LANSEL fils de feu Robert, laboureur à Fromelles. Vente de lin.

2 E 3 / 6979 acte 13 du 14/08/1679 Philippe FREMAUX fils de feu Pierre, laboureur à Fournes et naguère demeurant à Fromelles en la "cense de la Vollerie" à Hubert DELEVALLEE procureur à Lille. Vente des plus gros ormeaux en règlement de partie de rendement.

2 E 3 / 6979 acte 14 du 03/10/1679 Le Sieur Charles DEBEAUSSART fils de feu Pierre, rentier et laboureur à Fournes et Jeanne DEGRUSON sa femme à Pierre RUYAN fils de Nicolas, jeune homme à marier à Fromelles. Bail de 12 cens de labour à Fromelles.

2 E 3 / 6979 acte 15 du 10/11/1679 Martin LEVESQUE fils de feu Charles, laboureur à Fromelles et Gaspard DUMONT fils de Bartholomé, laboureur à Fournes, beau-fils du dit feu Charles d'une part, Jacques VENNIN fils de feu Mathieu, laboureur à Fromelles fort de François HERRENG son beau-frère d'autre part. Accord sur la succession du dit Charles à propos de biens loués des seconds comparants.

2 E 3 / 6979 acte 16 du 26/10/1679 Wallerand DELAVAL fils de feu Antoine, jeune homme à marier à Fromelles assisté du Sieur Pierre LEGILLON fils de feu Georges, écuyer, seigneur de la Cardonnerie son cousin et de

Damoiselle Anne Françoise LEGILLON fille à marier de Pierre écuyer, seigneur d'Agrinsart qui apporte 100 patacons d'une part, Chrétienne CHARLES fille à marier de feu Philippe de Fromelles assistée de Michel et Marie CHARLES ses frère et sœur tous de Fromelles qui ne précise pas sa dot d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6980 acte 1 du 09/02/1680 Pierre CUVELIER laboureur à Houplines en Flandre fils de feu Emon à Jean Etienne BILLAUD fils de feu Charles, laboureur à Hennin Liétard. Bail d'une petite maison sur 10 cens à Hennin Liétard.

2 E 3 / 6980 acte 2 du 10/02/1680 Pierre DONZE fils de Pierre, jeune homme à marier d'Armentières à Pierre ROZEAU fils de feu Pierre, laboureur à Fromelles. Bail de 7 quartrons à Fromelles.

2 E 3 / 6980 acte 3 du 17/02/1680 Marc TANCRE fils de feu Ernould, laboureur à Fromelles à Pierre DELATRE fils de Jacques, marchand à Aubers. Bail de maison à Fromelles.

2 E 3 / 6980 acte 4 du 21/02/1680 Chrétien CHERISIER fils de feu Jean, veuf de Marie HAYRE avec quatre enfants auxquels il donne 600 livres parisis, laboureur à Fromelles assisté de François LEPLUS son cousin germain qui ne précise pas sa dot d'une part, Elisabeth BIGOT fille à marier de feu Louis de Fromelles assistée de François Léon LEGILLON écuyer, seigneur de Fontenelle et de Damoiselle Anne Françoise LEGILLON ses amis qui apporte 300 livres parisis d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6980 acte 5 du 22/02/1680 Pierre et Philippe FICHEAU fils de feu Pierre et de feu Anne DUMETZ laboureur à Fromelles, le dit Pierre avec Pierre DELECOEULLERIE procureur spécial de Pierre DELECOEULLERIE fils du dit Pierre et héritier des dits Pierre FICHEAU et Anne DU METZ ses grands-parents, à André LELEU fils de feu Jacques, laboureur à La Chapelle d'Armentières. Vente de 7 cens de labour à Erquinghem sur la Lys.

2 E 3 / 6980 acte 6 du 24/02/1680 Jeanne LEBLANCQ veuve de Charles LEVESQUE de Fromelles ayant entendu dire que Martin LEVESQUE son fils s'était vanté à Monsieur VERDIERE de Lille qu'après le trépas de son père lui était succédé 5 cens de terres tant fief que patrimoine puisqu'il était le seul fils. Retrait du dit fils de la succession des achats par elle faits avec son mari en faveur des sœurs du dit Martin.

2 E 3 / 6980 acte 7 du 24/02/1680 Catherine DEBEAUVOIX veuve de Marc DELAVAL demeurant au Riez à Hallennes lez Haubourdin. Testament égalitaire.

2 E 3 / 6980 acte 8 du 11/03/1680 Robert DECOURCELLES fils de feu Antoine, laboureur à Vermeselle pays de Flandre et Chrétienne CAULET sa femme à Laurent DUHAYON fils de feu Laurent, laboureur à Fromelles et Marguerite LEFEBVRE sa femme. Bail de 23 cens avec maison.

2 E 3 / 6980 acte 9 du 23/03/1680 François LEPETIT fils de feu François, laboureur à Radinghem et Catherine GRAU sa femme et Jean TOULOUZE fils de feu Eustache, laboureur à Illies époux de Madeleine PETIT à Pierre RUYAN fils de Nicolas, jeune homme à marier de Fromelles. Bail de 6 cens de labour à Fromelles.

2 E 3 / 6980 acte 10 du 02/04/1680 Françoise CLICQUENOIX veuve de Jean RUYAN de Fromelles d'une part, Jean CERISIER laboureur à Fromelles époux de Noëlle RUYAN sa femme, Martin RUYAN laboureur à Fromelles et Jean CAULET fils de feu Jean, laboureur à Ennetières en Weppes époux de Marie Madeleine RUYAN, les dits RUYAN enfants du dit feu Jean qu'il eut en premières noces de feu Noëlle HENNART d'autre part. Accord de succession.

2 E 3 / 6980 acte 11 du 27/04/1680 François LEBLON fils de feu Antoine, jeune homme à marier à Fromelles assisté de Antoine son frère, Guillaume LELEU son oncle maternel, André SIX et Pierre BURIER ses amis tous de Fromelles qui ne précise pas sa dot d'une part, Barbe GRUSON fille à marier de feu Michel assistée de Marguerite LEWAELE (signe DEWAELE) sa mère, Michel BUSINE et Marie PLANCQUE sa femme, sa marraine de Beaucamps, Pierre GRUSON son frère et de Philippe CHOMBART son beau-frère qui apporte 400 livres parisis, un lit de toile, chevet, couvertoire et une paire de linceuls d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6980 acte 12 du 30/04/1680 François LEROY fils de feu Gaspard, veuf de Marguerite HONBOINE(?) assisté de Marie DAVID sa mère, Julien DUBOIS son beau-frère et de Jeanne LEROY sa sœur d'une part, Chrétienne DELAVAL fille de Robert assistée de son père et de Marie Françoise sa sœur tous de Fromelles d'autre part qui ne précisent pas leurs dots. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6980 acte 13 du 15/05/1680 Pierre et Philippe FICEAUX enfants de feu Pierre laboureurs à Fromelles, le dit Pierre procureur spécial de Pierre DELECOEUILLERIE son neveu avec Pierre DELECOEUILLERIE père du dit Pierre à Antoine LEBLON fils de feu Antoine, cordonnier à Fromelles et Elisabeth HOLHIN sa femme. Vente de 15 cens de labour à Fromelles.

2 E 3 / 6980 acte 14 du 16/05/1680 Pierre et Philippe FICEAU enfants de feu Pierre et Anne DUMETZ, laboureurs à Fromelles à Antoine LEBLON cordonnier à Fromelles. Reconnaissance de règlement en échange de paiement de lettre de rente.

2 E 3 / 6980 acte 15 du 22/05/1680 Pierre DELECOEUILLERIE fils de Pierre de **Heu lez Abbeville** actuellement à Fromelles à Pierre et Philippe FICHEAUX ses oncles. Reconnaissance du règlement de sa part dans une vente.

2 E 3 / 6980 acte 16 du 28/06/1680 Pierre LEGILLON fils de feu François, écuyer seigneur d'Agrinsart demeurant à Fromelles à Charles LEROY fils de Georges, laboureur à Fromelles. Bail de 5 cens de labour à Fromelles.

2 E 3 / 6980 acte 17 du 28/06/1680 Thomas CHERISIER fils de Jean, jeune homme à marier à Fromelles assisté de son père qui apporte 300 livres parisis, un lit et parchevet de toile et une paire de linuels d'une part, Marie Anne FOURNIER fille à marier de Jean assistée de son père, Anne FLAMENG sa mère, Jacques Jean FOURNIER et André FORNIER ses frères qui apporte 300 livres parisis dont 100 en blé, lin et bois, une paire de linuels et un couvertoire d'Espagne d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6980 acte 18 du 24/07/1680 Pierre GRUSON fils de feu Michel, jeune homme à marier assisté de Marguerite DEWAELE sa mère, François GRUSON son frère, Philippe CHOMBART et François LEBLON ses beaux-frères tous de Fromelles qui apporte 400 livres parisis, un lit de toile, parchevet et une paire de linuels d'une part, Barbe PASQUIER fille à marier de Michel assistée de son père, Jean HENNIAR son bel oncle et parrain, Jacques DUHAYON et André LECOMPTE ses beaux-frères tous d'**Illies** sauf DUHAYON de **Salomé** qui apporte 400 livres parisis, une vache, du lin, une paire de linuels et une rasière de froment d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6980 acte 19 du 03/08/1680 Jean DUMORTIER fils de feu Nicolas, laboureur à Fromelles à Jacques DELATTRE marchand et laboureur à Fromelles. Bail de 4 cens de labour à Fromelles.

2 E 3 / 6980 acte 20 du 08/08/1680 Chrétienne LEGILLON fille à marier de feu Georges vivant écuyer, seigneur de La Cardonnerie demeurant à Fromelles à la chapelle Notre-Dame de Fromelles, aux pauvres et à Pierre LEGILLON son frère avec nomination de François Léon LEGILLON écuyer seigneur de Fontenelle son cousin et Henri BOYDIN fils de feu Henri, laboureur à **Armentières** comme exécuteurs. Testament.

2 E 3 / 6980 acte 21 du 04/04/1680 Jean Etienne BILLAUD fils de feu Charles, laboureur à **Hennin Liétard** et Pierre CUVELIER fils de feu Emond laboureur à **Houplines sur le côté de Flandre**, père et tuteur de Jean Etienne et Marie Marguerite CUVELIER qu'il eut de feu Marie BILLAUD sa première femme, à François BURIER fils de feu Vaast, laboureur à Fromelles. Bail de ferme sur 36 cens à Fromelles.

2 E 3 / 6981 acte 1 du 18/01/1681 Toussaint GEORGE fils de feu Philippe, laboureur à Fromelles, Philippe, Quentin, Augustin et Nicolas GEORGE ses enfants, le dit Toussaint fort de Marie Catherine, Jeanne et Françoise ses filles d'une part, Catherine PAULET épouse de Jean HENNERON d'Englos d'autre part suite à l'homicide perpétré par HENNERON sur la personne de Toussaint GEORGE fils du dit Toussaint en mémoire de notre Seigneur Jésus Christ qui nous a enseigné qu'il nous faut tous pardonner comme lui-même l'a fait en sa mort et passion moyennant une messe et 63 patacons aux dits enfants. Pardon d'un homicide.

2 E 3 / 6981 acte 2 du 19/02/1681 Marin VANACRE fils de feu Marin, laboureur à **Zames village sur les Francs de Bruges** et Catherine ROZEAU

sa femme suite au décès de Pierre ROZEAU père de la dite Catherine ils ont une petite maison à Fromelles, au profit de Pierre ROZEAU leur frère au dépend de François ROZEAU aussi leur frère. Renonciation à une succession.

2 E 3 / 6981 acte 3 du 29/02/1681 Jeanne ROUSEL veuve de Pierre DEHENNYN, laboureur à Fromelles à Jean DEHENNYN son fils. Bail de 7 cens de labour et une motte de 3 cens de prairies à Fromelles.

2 E 3 / 6981 acte 4 du 22/05/1681 André SIX fils de feu Antoine, laboureur à Fromelles à Jeanne LERNOULD veuve de Gabriel PLANCQUE, labourière à **Laventie**. Bail de 14 cens de labour à **Laventie**.

2 E 3 / 6981 acte 5 du 08/06/1681 Mathieu DUHAMEL fils de feu Philippe, laboureur à **Aubers** à Jacques MOUILLE fils de feu Guillaume, laboureur à Fromelles et Marie LEROY sa femme. Bail de 9 cens de labour à Fromelles.

2 E 3 / 6981 acte 6 du 23/07/1681 Jean BOUCHIER fils de feu Jacques, marchand à **Amsterdam** d'une part, Mathieu DELECROIX fils de feu Pierre, tailleur à **Erquinghem sur la Lys** d'autre part tous deux demi-frères, enfants de feu Péronne DELECOEUILLERIE en présence de Pierre LEFEBVRE fils de Jean, laboureur à **Marquillies** leur oncle et de Gilles DUBOIS fils de feu Gilles de Fromelles leur cousin. Cession de droits du premier sur les biens acquis durant le premier mariage et la formature de sa mère et du second du patrimoine meuble et immeuble de leur mère.

2 E 3 / 6981 acte 7 du 09/09/1681 Jeanne LEFEBVRE veuve de Philippe MARSY de **Laventie** à Pierre BUCHE fils de feu Pierre, laboureur à **Sequedin** et Marie Madeleine SEMETH sa femme. Bail de maison sur 19 cens à Sequedin.

2 E 3 / 6981 acte 8 du 09/10/1681 Antoine DENNEL fils de feu Paul, seigneur du Baccart, rentier et curateur des biens délaissés par feu maître Philippe LEFEBVRE vivant doyen de **La Bassée**, demeurant à **La Chapelle d'Armentières** à Madeleine BARON veuve de Marc TANCRE de Fromelles. Bail de ½ bonnier de labour à Fromelles.

2 E 3 / 6981 acte 9 du 07/02/1681 Pierre GRAU fils de feu Jean, laboureur à Fromelles à Antoine LEBLON fils de feu Antoine, laboureur à Fromelles. Vente de ferme sur 17 cens ½ à Fromelles.

2 E 3 / 6982 acte 1 du 23/01/1682 Le Sieur René DU WIDEBIEN écuyer, seigneur du Hayon, lieutenant pour Sa Majesté très chrétienne au régiment royal des vaisseaux à Charles SOYHIER fils de feu Bauduin, et Marguerite BOULANGHIER sa femme. Bail de la "**cense du Hayon**" à Fromelles sur 17 bonniers.

2 E 3 / 6982 acte 2 du 21/02/1682 Jacques HENNEBEL fils de feu Antoine, manouvrier à **Armentières**, Marie Catherine et Pierre HENNEBEL enfants du dit Jacques, le dit Jacques fort de Marie Madeleine HENNEBEL sa fille expaysée depuis 8 ans, à Gilles, Pierre, Marguerite, Jeanne et Antoinette DUBOIS enfants de feu Gilles de Fromelles. Vente de cent 50 verges de labour à Fromelles.

2 E 3 / 6982 acte 3 du 23/03/1682 Jean HENNEBEL fils de feu Simon, hôte à **Aubers** et Marie MONTAGNE sa femme et Angélique MONTAGNE fille à marier d'**Aubers**, les dites MONTAGNE filles de feu François, à maître Pierre DENGLOS prêtre chapelain de Fromelles. Vente de 2 cens de labour et 2 cens de bois à Fromelles.

2 E 3 / 6982 acte 4 du 01/04/1682 Martin DESCAMPS laboureur **au bas du Crocq paroisse d'Armentières** et Françoise BOIDIN sa femme et Jacques, Marie et Marie Madeleine POLLET enfants de feu Louis vivant bailli du hameau de **la Boutillerie** et de Marie DELESALLE, les dits POLLET forts de frère Louis leur frère religieux chartreux du Val du Saint Esprit à **Cosnay**, à Jean UGEUX fils de Jean, laboureur à Fromelles. Bail de ferme sur 1 bonnier 8 cens à Fromelles.

2 E 3 / 6982 acte 5 du 09/04/1682 Claude RIDDE fils de feu André d'**Armentières** assisté de Charles RIDDE son frère et de Gilles BRASME son beau-frère qui ne précise pas sa dot d'une part, Marguerite DUBOIS fille à marier de feu Gilles assistée de Gilles, Pierre, Jeanne et Antoinette DUBOIS ses frères et sœurs qui apporte 9 livres de gros que lui a donné Pasques THERY sa feu mère d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6982 acte 6 du 15/04/1682 Michel DELEBECQUE fils de feu François assisté de Florent son frère de **La Chapelle Grenier** paroisse d'**Erquinghem** qui apporte une maison à la dite Chapelle et 300 livres parisis d'une part, Jeanne RUYAN fille à marier de Martin et de Marie CHERISIER assistée de ses parents et de Jean RUYAN et Marie Jeanne GHESTIN sa femme, son frère qui apporte 100 florins, un lit de toile, chevet, une paire de linceuls et un coffre ou bien 40 patards d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6982 acte 7 du 20/06/1682 Catherine DELATRE veuve d'Antoine LEMPIRE, labourière à Fromelles à Jacques DELATRE fils de feu Jacques, laboureur et marchand à Fromelles. Vente de lin et blé.

2 E 3 / 6982 acte 8 du 07/02/1682 Catherine BOUCHERY veuve de Guillaume LESAFFRE dans son lit, malade aux pauvres de Fromelles, à Jean Baptiste BUSINE son petit-neveu et Agnès LESAFFRE sa fille et à tous ses enfants. Testament.

2 E 3 / 6982 acte 9 du 02/07/1682 Jean LELEU fils de feu Pierre, marchand de grains à **Lille** à Jean LEFEBVRE fils d'Antoine, manouvrier à **Illies** et Marie DELATTRE sa femme. Bail de maison sur 18 cens à Fromelles.

2 E 3 / 6982 acte 10 du 06/07/1682 Charles LEZIE fils de feu Jean, veuf de Marie DUMORTIER, laboureur à Fromelles assisté de Antoine et François LEZIE père et fils ses frère et neveu de Fromelles qui ne précise pas sa dote d'une part, Françoise CORDONNIER fille à marier de feu Jean et de Jacqueline CORNILLE d'**Aubers** assistée de Pierre CARLIER son oncle

maternel et de Mathieu, Antoine et Jean Baptiste CORDONNIER ses frères qui apporte 100 florins, un lit de plume étoffe d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 6982 acte 11 du 06/07/1682 Charles LEZIE veuf de Marie DUMORTIER, laboureur à Fromelles ayant été requis de Jean et Nicolas DUMORTIER tuteurs et oncles de Charles, Philippe et Marie Madeleine LEZIE ses enfants. Formoture mobilière.

2 E 3 / 6982 acte 12 du 07/07/1682 Vertueuse religieuse Sœur Marie Brigitte BARBRY du couvent des Sœurs Grises de l'Ordre de St François en **Armentières** à Maximilien DUHAYON et Marie Madeleine DUTOIT sa femme. Bail de maison sur 1 cent à Fromelles.

2 E 3 / 6982 acte 13 du 11/07/1682 Marie Madeleine DECOURCELLES veuve de feu François LEFEZ avec enfants, labourière à Fromelles à Jacques DESCHAMPS fils de feu Jacques, manouvrier à **Herlies** et Marguerite LEMPIRE sa femme. Bail de ferme sur 1 bonnier à Fromelles.

2 E 3 / 6982 acte 14 du 07/11/1682 Philippe BEAUSSART fils de feu Philippe, jeune homme à marier de Fromelles assisté de Jean MICHEL son parâtre et de Jacques GRUSON son oncle maternel qui apporte 100 florins d'une part, Marie Jeanne CHARLET jeune fille à marier de feu Cornille assistée de Isabeau CORDONNIER sa mère et de Pierre CHARLET son frère qui apporte 50 florins d'autre part. Contrat de mariage.

Tous les actes de ce notaire se trouvent dans la base "Vrac d'actes" (📄).

----- ✨ -----

## Transcription et traduction de l'acte proposé page 35

*Den dersten January 94 is  
Le troisième de janvier 94 a  
ghedoopt gheweest tkint van Joos  
été baptisée l'enfant de Josse  
Struve dwelck ghenamt was  
Struve qui fut prénomé  
Maria den peter was Jan De  
Marie le parrain fut Jean De  
Meestere en metere Maeye Van~  
Meestere et marraine Marie Vanden  
Bussche /  
Bussche /*

Toujours les prénoms "flamandisés" : Joss, Maria, Jan et Maeye. Ne pas négliger le ~ au-dessus du "van" qui commence le nom de la marraine, c'est l'abréviation de "vanden" ou "vander" (déduit suivant le reste du nom). On trouve ici des noms de famille flamands eux-aussi : Vandenbussche = Dubois et Demeestere = Lemaitre. Ne pas oublier qu'un nom peut être traduit par le rédacteur. Vous pourrez donc chercher en vain la trace d'un DEMEESTERE qui est en fait devenu un LEMAITRE dans le registre (ou inversement).

### Quelques prénoms flamands et leurs transcriptions françaises :

Antonineken = **Antoinette**  
Barbel(ken) = **Barbe**  
Beelken = **Elisabeth** ou **Isabelle**  
Claes = **Nicolas**  
Jan = **Jean**  
Janneken ou Jaentgen = **Jeanne**  
Joris = **Georges**

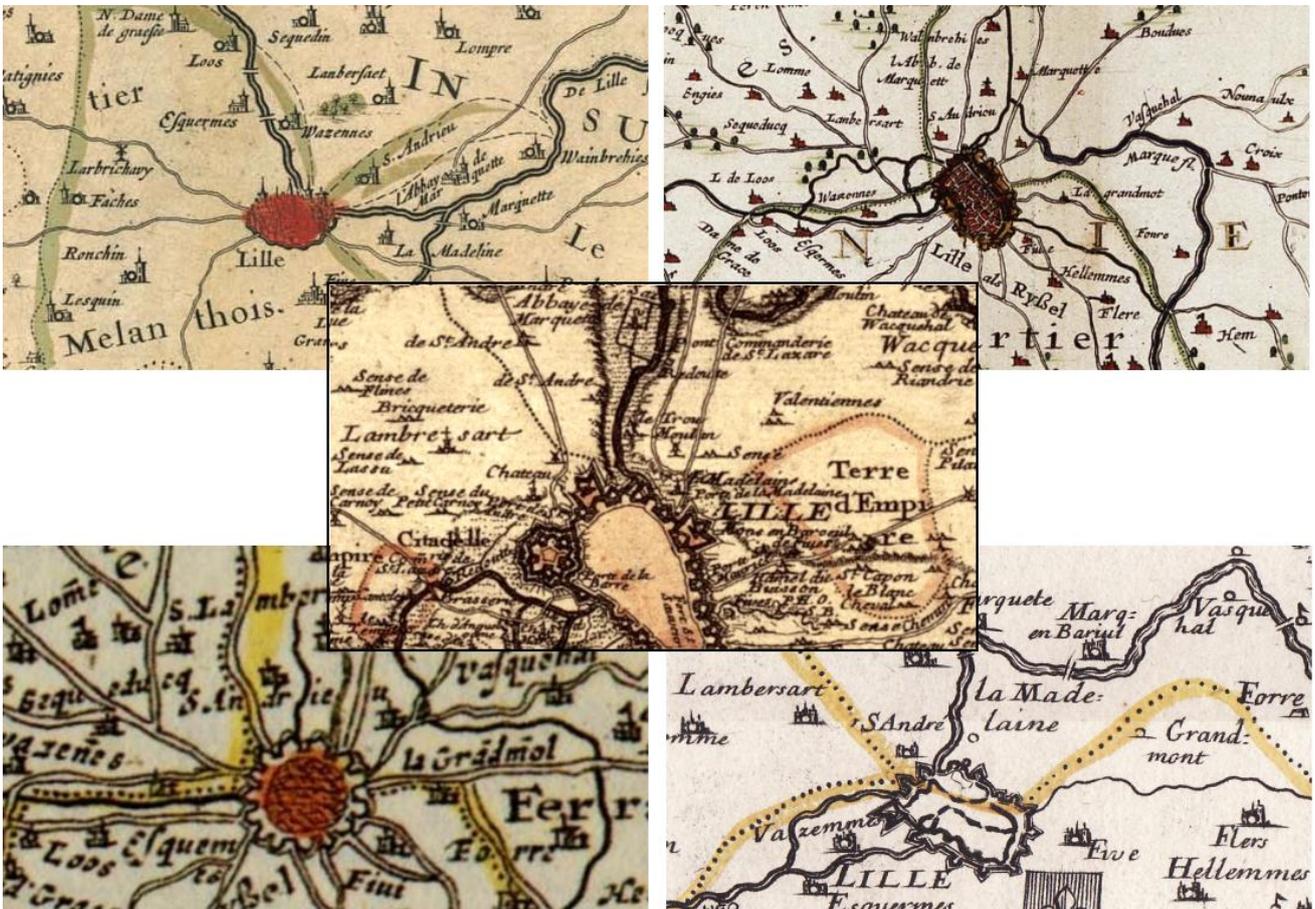
Joss = **Josse**  
Margrite ou Mintgen = **Marguerite**  
Maeye ou Maria = **Marie**  
Mynckin = **Jacqueline**  
Pieter = **Pierre**  
Tanneken = **Anne**  
Williaum = **Guillaume**

Vous trouverez des dictionnaires et grammaires de vieux flamand sur mon site (📄).

# Saint André en Ferrain

Le prochain forum historique et généalogique des **Weppes** se déroulera à Saint André lez Lille... en **Ferrain** ! Ces deux quartiers (divisions) de la châtelainie de Lille ont en effet une frontière commune au niveau de Saint André mais les documents anciens parlent d'eux-mêmes.

Si nous regardons les cartes anciennes montrant les limites des quartiers de la châtelainie de Lille nous voyons qu'en 1645 sur la *Galloflandria* (1<sup>ère</sup> image en haut à gauche) la commune de Saint André est comprise dans une sorte de boucle qui la rattache au Mélantois, sur la deuxième datée de 1647 par Jansonius elle est clairement du Ferrain, sur la troisième (1<sup>ère</sup> image en bas à gauche) de De Vyerighe Colomb en 1660 comme sur la suivante de Du Val peu après 1667 Saint André est toujours du Ferrain et finalement sur celle du centre par Baillieu qui est certainement la plus fiable et la plus complète des cartes concernant notre secteur, Saint André est toujours en Ferrain. Le fait qu'une partie de la commune ait été annexée par la ville de Lille ne changeant rien à son appartenance.



Une autre source intéressante : la série de documents classés en Manuscrit 195 aux Archives Départementales du Nord qui reprend diverses sources pour tenter de rédiger un atlas des châtelainies de Lille, Douai et Orchies (non datée mais du XVIII<sup>ème</sup> siècle). Plusieurs fois le nom de la commune y apparaît. Deux fois elle est dite des Weppes. La première fois dans un document imprimé de 1764 assez folklorique puisqu'il divise la châtelainie en quatre quartiers au lieu de six (à l'époque il y en avait six), mettant le quartier d'Outre Escaut dans le Ferrain; Douai et Orchies dans le quartier du Mélantois (ils sont au mieux Pévèle, mais ne sont pas de la châtelainie de Lille) avec d'ailleurs d'autres communes de la Pévèle qui se retrouvent elles-aussi en Mélantois (d'où le fait qu'il n'y ait que quatre quartiers). La seconde mention de Saint André en Weppes est dans le Ms 256 de 1730 qui n'est pas plus fiable que le document précédent puisque le rédacteur met Tourmignies, Thumeries, Wahagnies, Attiches et Ostricourt en Carembault alors qu'elles sont de la Pévèle. Pour lui Menin est dans le Ferrain (Cette partie de la Verge de Menin est indépendante de la châtelainie et forme un quartier à part) et Wasquehal est classé dans le Mélantois alors qu'il est du Ferrain. Dans le Ms 195 Saint André est dite trois fois partie du Ferrain même sur le document commençant par cette interrogation "*St André y est (sur la carte) sur Weppes, il est Ferrain dans l'autre*", le rédacteur classe ensuite dessous les communes par quartier et met bien finalement Saint André dans le Ferrain.

## AGENDA

### FERMES ET MOULINS

6 (15h-19h) et 7 mars (10h-18h) 2010 – Salle Joël Baets (face au cimetière du Blanc Four) à Roncq.  
4 mars salle des associations rue Henri Barbusse 19h projection d'un ancien film sur les fermes de Roncq. Par le Club d'Histoire Locale de Roncq.

### FORUM DES ASSOCIATIONS

25 septembre 2010 – Salle Watremez à Roubaix.

### CENSES ET CENSIERS

Du 2 au 10 octobre 2010 – Exposition et conférence, Ferme du Mont St Jean, Halluin par le C.G.V.L.F. (📄)

### FORUM HISTORIQUE ET GENEALOGIQUE DES WEPPEES

3 octobre 2010 – A Saint André (*voir l'article page 43*)

### PAYSAGE URBAIN ET RURAL DANS LE NORD P-de-C

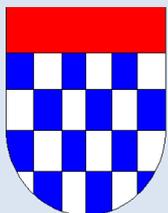
17 octobre 2010 – Congrès des sociétés savantes, Le Touquet

### CONGRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE GENEALOGIE

3 au 5 juin 2011 – Condition publique à Roubaix.

Si vous avez connaissance d'autres manifestations concernant la châtellenie de Lille, faite-le moi avoir

## Société Historique d'Avelin (S.H.A.)



Une nouvelle association historique est née à Avelin, village du Mélantois (en partie physiquement sur la Pévèle). Elle a pour buts d'organiser des rencontres de type causerie, conférence ou exposition autour de sujets historiques au sens large, et soumis par ses lecteurs. Elle diffuse en effet une revue "Les préaux d'Avelin" deux fois par an. Elle participe à des animations ou forums intercommunaux sur des thèmes historiques et régionaux. Et peut aussi créer des événements liés à des journées culturelles nationales ou européennes. Elle tend à développer la connaissance des richesses du patrimoine avelinois par la reprise de promenades guidées dans le village ou dans certains lieux et sites publics ou privés. Elle organise des déplacements, sorties, voyages et visites de sites historiques. Elle tient, enregistre et met à la disposition du public, et particulièrement pour les amateurs de généalogie, des copies et numérisations de documents historiques concernant le village comme les registres paroissiaux et d'état civil remontant à 1737 et jusqu'à 1907.

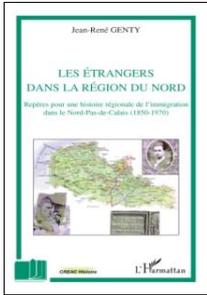
Cette activité intense ne l'empêche pas d'avoir des projets : création d'un site Internet pour les recherches généalogiques, édition d'une monographie historique de la commune, édition d'un DVD ou CD Rom de la commune et collecte d'objets-souvenirs et de documents pour les prémices d'un petit musée local.

Contact : [ghislaine.mathias@wanadoo.fr](mailto:ghislaine.mathias@wanadoo.fr) Permanence le jeudi de 14h à 16h espace Marie-Jeanne Favier-Dubus 2 rue de Pont à Marcq (ferme à côté de l'église).

Vous pouvez consulter l'un des articles de la revue (📄)

# Parutions concernant la châtellesie

## LIVRES



### Les étrangers dans la région du Nord

par Jean-René Genty

Repères pour une histoire régionale de l'immigration dans le Nord Pas-de-Calais (1850-1970)

Ed. Harmattan, CREAC histoire, 2009, 198p 19€

Données statistiques et analyses historiques sur les étrangers dans la région du Nord : Belges, Polonais, Italiens,

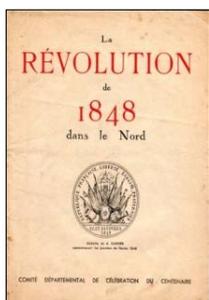
Algériens... Accompagnées de témoignages et de documents.

### Guide des sources de la guerre 1914-1918 dans le Nord

Archives départementales du Nord, 2009, 28 € (📖)

Le guide permet de trouver les sources nécessaires à l'étude du premier conflit mondial dans le département du Nord.

Sommaire : Premiers mois de la guerre, les sources françaises, belges, britanniques, canadiennes, allemandes – La vie des civils, libération et après guerre – Sources des communes – Collections – Témoignages et papiers privés – Fonds iconographiques et cinématographiques – Travaux universitaires.



### La révolution de 1848 dans le Nord

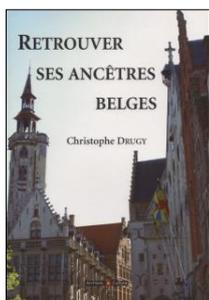
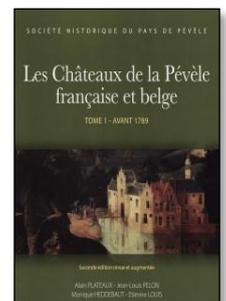
Fac-similé de l'édition originale de 1948 chez Douriez-Bataille à Lille

GeneFlandres, 2009, 30p 7,05€ port inclus. (📖)

### Les châteaux de la Pévèle française et belge, tome I – avant 1789

Société historique du Pays de Pévèle, 2009, seconde édition revue et augmentée, 114p 35€ (📖)

Cet ouvrage permet de recenser 71 châteaux sur la partie française de la Pévèle et 15 du côté belge, soit 86 bâtiments qui, érigés avant 1789, ont autrefois agrémenté le paysage, indépendamment des nombreuses abbayes. En complément de la première édition : des illustrations, des notices étoffées, une étude illustrée sur les familles qui avaient construit et/ou entretenu ces bâtiments et l'étude des châteaux du sud-Tournaisis.



### Retrouver ses ancêtres Belges

Par Christophe Drugy

Ed. Archives & culture, 2009, 150p 22€ (📖)

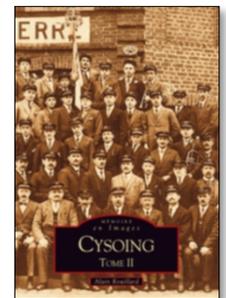
Ce livre vous permettra de découvrir et approfondir vos recherches dans l'actuelle Belgique qui bénéficie d'une organisation bien différente de celle de la France.

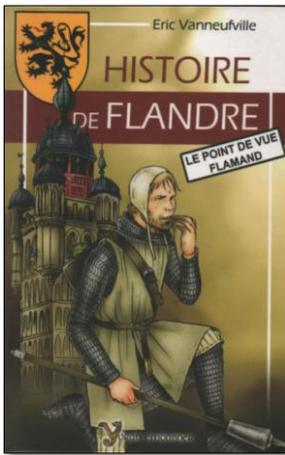
Classé par dossier thématiques : Noms de familles, registres, services d'archives, notariat, noblesse, bourgeoisie, militaires, religions, associations, expatriés, Internet... Avec en annexe des informations utiles : chronologie, regroupements communaux, évêchés, lexique néerlandais-français... Un bon guide des recherches en Belgique.

### Mémoire en images

Editions Sutton (📖)

Dans la série des cartes postales des communes de France sortent régulièrement des ouvrages dont l'un des derniers concerne Cyoising.





## Histoire de Flandre, le point de vue flamand

par Eric Vanneufville

Editions Yorann embanner, 2009, 350 p. format poche, 10 €

*Aux Pays-Bas, les historiens ont intégré en partie, selon les territoires et les époques, l'histoire de la Flandre. Leurs collègues belges ont fait de même. En France, la Flandre de France, en tant que telle, a fait l'objet de différentes études, surtout par des historiens francophones. Il manquait à cet ensemble de travaux divers et non coordonnés, une vision globale et harmonisée, dépassant les clivages habituels et surtout tenant compte des apports néerlandophones. Bref, la lacune c'était le "point de vue flamand", forcément différent de celui de Paris, Bruxelles ou Amsterdam, habituellement véhiculé. C'est dans cet esprit qu'a été conçu et réalisé le présent ouvrage, qui s'appuie sur les racines de la Flandre médiévale en son intégralité, depuis l'Escaut jusqu'à la Scarpe, puis sur les modifications apportées par les princes et les monarques, depuis les Bourguignons jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Se pose aussi la question de l'identité flamande, celle d'un peuple divisé sur trois états. Ces derniers, plus ou moins motivés par la reconnaissance du peuple flamand, abordent différemment la question de cette identité.*



Pour comprendre l'histoire de notre région il faut vraiment la resituer dans son contexte historique général à savoir celui de la Flandre ou des Flandres. C'est ce que l'auteur fait reprenant ainsi la manière de faire ancestrale qu'une histoire départementale ou locale ne saurait rendre. Des origines des Pays-Bas, de la Flandre française, de la région de Dunkerque à Lille à nos jours avec cette Belgique et sa lutte entre Flamands et Wallons mais aussi les rapports de cette dernière avec la "Hollande", l'auteur nous fait saisir nos origines et envisager l'avenir en particulier de la langue flamande. Quelques regrets : les coquilles et fautes de frappe et la mention quasi systématique de la traduction flamande des noms de communes citées qui alourdit le texte inutilement en raison de sa répétition. Le livre le plus actuel bâti de la bonne manière pour aborder notre histoire. A posséder absolument.

## REVUES



### ↳ Nord Généalogie

n°209 octobre-décembre 2009 (📄)

Ascendance Duquesne-Leroy à Verlinghem et environs – Registres de rémission – Divorce par consentement mutuel – Ascendance Pollet-Flipo de Tourcoing – Liste de Nordistes en Algérie – Contrats de mariage Me Becquet à Lille, suite – Bourgeoisie de Comines, suite – Recherche d'ascendance par les actes notariés

– Notariat de Fleurbaix, Templeuve de Dossemer et Hem – Jean Duquesnoy censier à Linselles...



### ↳ GénéFlandre

n°2 janvier-avril 2010 (📄)

GeneFlandres, c'est qui, c'est quoi ? – Le billet du Staff – Le coin du fureteur (propositions d'entraide, numérisation, sites, patronymes, publications, agenda) – Déchiffrement et traduction latine – Rubrique patoisante ch'ti – Questions et réponses - Généalogie du nom de famille Meauxoone à Warneton – Chocolaterie

Delespaul-Havez – Histoires d'archives : douleurs de l'accouchement et inondation. Disponible aux permanences (1€)



### ↳ Cercle historique d'Aubers

n°95 septembre 2009

Seigneurie du Plouich à Aubers – Parler d'Aubers en Weppes – Foires et marchés en 1735 – Fiefs de la famille Delesalle – Curieux noms de nos ancêtres – l'évacuation dans les Weppes – Dictons et proverbes.

